

Rapport à madame la ministre d'État, ministre de l'Éducation nationale,
de l'Enseignement supérieur et de la Recherche
madame la ministre des Sports, de la Jeunesse
et de la Vie associative
monsieur le ministre chargé de l'Enseignement supérieur
et de la Recherche

L'héritage des jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024, au plan éducatif ; modalités et conditions de réussite du legs

N° 24-25 025C – juillet 2025

*Inspection générale de l'éducation,
du sport et de la recherche*

L'héritage des jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024, au plan éducatif ; modalités et conditions de réussite du legs

Juillet 2025

François MICHELETTI

Éric JOURNAUX
Jean-Marc SERFATY
Pierre SEBAN
Perrine DUFOIX
Rachid AZZOUZ
Fabrice POLI

*Inspecteurs généraux de l'éducation,
du sport et de la recherche*

SOMMAIRE

Synthèse	1
Liste des préconisations.....	3
Introduction	5
1. Le legs : un héritage de Paris 2024 à pérenniser au service d'une éducation par le sport.....	6
1.1. L'héritage dans l'histoire des jeux Olympiques et Paralympiques	6
1.1.1. <i>Des premiers jalons posés (1956-fin des années 1990)</i>	<i>7</i>
1.1.2. <i>Du début des années 2000 à 2012 : vers une institutionnalisation du mot héritage au plus haut niveau</i>	<i>7</i>
1.1.3. <i>Depuis 2017 : l'héritage est une préoccupation incontournable des différents acteurs des jeux Olympiques</i>	<i>8</i>
1.2. Le périmètre du legs et de l'héritage éducatif un an après les jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024	11
1.2.1. <i>Comment définir le legs ?</i>	<i>11</i>
1.2.2. <i>Comment définir l'héritage éducatif ?</i>	<i>11</i>
1.3. Le legs : comment pérenniser le capital social et humain légué par les jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024 ?	12
1.3.1. <i>La gouvernance aux plans national et territorial : un besoin de clarification pour pérenniser la réussite d'une gouvernance partagée durant les JOP de Paris 2024.....</i>	<i>12</i>
1.3.2. <i>Le choix de programmes éducatifs ciblés et resserrés</i>	<i>14</i>
1.3.3. <i>Vivre les jeux pour vivre des émotions inoubliables : un héritage tangible et pérenne</i>	<i>14</i>
1.4. Focus sur le programme Génération 2024 : des réussites certaines mais aussi des constats plus nuancés	15
1.4.1. <i>La Semaine Olympique et Paralympique (SOP) : un succès notable</i>	<i>15</i>
1.4.2. <i>Le développement de projets structurants entre l'école et le milieu associatif et sportif : la clé d'une continuité éducative à renforcer.....</i>	<i>16</i>
1.4.3. <i>La mutualisation des installations sportives entre l'État, les collectivités territoriales et le mouvement sportif : des freins à dépasser</i>	<i>17</i>
2. Au-delà du legs : une dynamique éducative sur laquelle capitaliser	18
2.1. Les actifs matériels : l'héritage matériel des jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024	18
2.1.1. <i>Le bilan du plan « 5000 terrains de sport 2022-2023 »</i>	<i>18</i>
2.1.2. <i>Le déploiement du plan équipement Génération 2024 (2024-2026)</i>	<i>19</i>
2.2. La pratique physique et sportive pour tous : un héritage éducatif prioritaire des JOP de Paris 2024 à renforcer	20
2.2.1. <i>La place et la valorisation de la pratique physique et sportive à l'école et dans l'enseignement supérieur : constats et perspectives.....</i>	<i>20</i>
2.2.2. <i>L'inclusion : un héritage fondateur des jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024 à pérenniser et à renforcer dans la perspective des jeux d'hiver Alpes françaises 2030.</i>	<i>22</i>

2.3.	Les valeurs et l'exercice de la citoyenneté : un héritage inégalement partagé	25
2.3.1.	<i>La citoyenneté au cœur des valeurs de l'Olympisme</i>	25
2.3.2.	<i>L'histoire, les arts et le sport : une culture à renforcer.....</i>	25
2.3.3.	<i>L'engagement bénévole : une dynamique à capitaliser</i>	25
2.4.	Les aménagements scolaires et universitaires au service du renforcement de la pratique sportive de haut niveau des élèves et des étudiants : des avancées à pérenniser	26
2.4.1.	<i>L'accompagnement des élèves sportifs de haut niveau</i>	26
2.4.2.	<i>L'accompagnement des étudiants sportifs de haut niveau</i>	26
3.	De l'héritage aux héritiers : l'impact des jeux auprès des usagers	27
3.1.	Transmettre l'héritage.....	27
3.1.1.	<i>Le rôle essentiel joué par les personnels d'encadrement, de direction et les équipes pédagogiques</i>	27
3.1.2.	<i>Le label Génération 2024 : un vecteur structurant pour le pilotage des unités d'enseignement et un objet fédérateur pour les équipes éducatives</i>	28
3.2.	De l'impact des jeux Olympiques et Paralympiques au programme Génération 2024 : un héritage inégalement partagé	32
3.2.1.	<i>Paroles d'élèves</i>	32
3.2.2.	<i>Paroles d'étudiants.....</i>	35
4.	L'héritage éducatif des jeux Olympiques et Paralympiques Paris 2024 : un tremplin vers les Alpes françaises 2030	42
4.1.	Génération 2024, Génération 2030, vers une génération sportive : continuer à bâtir une nation sportive dans la dynamique des jeux d'hiver Alpes françaises 2030.....	42
4.1.1.	<i>Démocratisation de l'accès aux activités physiques et sportives de nature</i>	42
4.1.2.	<i>Pour un renforcement de l'éducation au développement durable et à la transition écologique</i>	43
4.1.3.	<i>Du label Génération 2030 au label Génération sportive : la promotion d'une nation sportive au-delà des Alpes françaises 2030.....</i>	44
4.2.	Des jeux d'hiver aux jeux de la montagne : des jeux pour tous les territoires.....	45
4.2.1.	<i>La montagne des quatre saisons : une dimension à investir sur le plan éducatif et sportif.....</i>	45
4.3.	Sport, sciences et recherche : des perspectives d'innovation à investir	46
4.3.1.	<i>Recherche pour le déploiement d'une activité physique et sportive inclusive, de bien-être et de santé : Le lancement du programme mouv' en santé à titre d'illustration</i>	46
4.3.2.	<i>Le programme prioritaire de recherche sur le sport de très haute performance (PPR STHP) à pérenniser et renforcer sur les innovations sociales</i>	47
	Conclusion	49
	Annexes.....	51

SYNTHESE

Inscrite au programme de travail annuel de l'IGÉSR pour l'année scolaire 2024-2025 la mission relative à l'héritage éducatif et en particulier aux modalités et aux conditions de réussite du legs des jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024 (JOP Paris 2024) a eu pour ambition de se projeter sur les jeux Olympiques et Paralympiques d'hiver Alpes françaises 2030 (JOPH 2030).

La mission a conduit des auditions à l'échelon central, dans quatre régions académiques et a rencontré les différents acteurs (État, collectivités territoriales et mouvement sportif) pour disposer d'analyses complémentaires qui se sont avérées convergentes sur l'enjeu et le contenu de la pérennité du legs et de l'héritage éducatif des JOP de Paris 2024.

La mission a également donné la parole aux héritiers (élèves, étudiants et adhérents d'associations sportives et d'éducation populaire) lors de ses déplacements dans les territoires et par le biais de la diffusion d'une enquête en ligne auprès d'un panel représentatif de 14 500 étudiants.

L'héritage éducatif s'est structuré notamment à travers le programme Génération 2024 porté par la direction exécutive du COJOP Paris 2024 (« Impact et Héritage ») dotée d'un fonds de dotation de 50 millions d'euros pour financer l'ensemble des dispositifs Olympiques et Paralympiques constitutifs du legs (label « Terre de jeux », « 1, 2, 3, Nagez ! », « la journée Olympique et Paralympique », etc.). L'ensemble de ces dispositifs a été légué à l'État, au mouvement sportif et à l'Agence nationale du sport (ANS) dans une logique de continuité et de transformation durable.

Le rapport distingue clairement deux niveaux d'analyse : le legs, entendu comme la transmission des marques et des programmes Olympiques et Paralympiques des JOP de Paris 2024 et l'héritage, qui désigne les effets à court et plus long terme – tangibles et intangibles – sur les individus, les institutions et les territoires. L'héritage éducatif repose ainsi à la fois sur des dimensions matérielles (infrastructures sportives, ressources pédagogiques, organisation de grands événements sportifs, etc.) et immatérielles (valeurs Olympiques et Paralympiques, pratiques sportives inclusives, citoyenneté, engagement, émotions, culture, santé etc.).

Plusieurs réussites émergent. Le programme Génération 2024 a permis à de nombreux établissements scolaires et universitaires de développer des projets éducatifs innovants, en lien étroit avec le tissu associatif et sportif local. La semaine Olympique et Paralympique (SOP) s'est imposée comme un moment phare de l'année scolaire, avec plus de deux millions de jeunes mobilisés pour l'année scolaire 2023-2024. Le dispositif « Ma classe aux Jeux », qui a permis à plus de 260 000 jeunes dont 193 000 élèves d'être invités à assister aux épreuves Olympiques et Paralympiques, a généré un héritage culturel et émotionnel très fort, salué par l'ensemble des personnes auditionnées et, en particulier, par les élèves et les étudiants.

Malgré ces succès, la mission a identifié plusieurs limites. La complexité de la gouvernance actuelle en matière de stratégie pour pérenniser le legs éducatif, la superposition des dispositifs (185 mesures relevant de l'État auxquelles s'ajoutent les programmes du COJOP Paris 2024), ainsi que la diminution du budget de l'État attribué au ministère des sports peuvent représenter des freins à la pérennité du legs et donner l'impression que la dynamique retombe. La gouvernance de l'héritage reste encore en construction, notamment sur la question du pilotage national et territorial, le rôle des recteurs d'académie, des inspecteurs référents Génération 2024 (bientôt dénommés référents Génération 2030) et la coordination entre les ministères, le mouvement sportif et les collectivités territoriales. La mutualisation des installations sportives au sein des écoles et des établissements scolaires avec le mouvement sportif reste également entravée par des contraintes organisationnelles, sécuritaires et financières.

Face à ces constats, le rapport formule dix-neuf recommandations concrètes, structurées autour de six grands thèmes : la gouvernance nationale et territoriale, les moyens, la place de l'activité physique et sportive à l'école et à l'université, l'inclusion des personnes en situation de handicap dans et par le sport, la recherche dans le sport et le programme Génération 2030. Le rapport invite notamment à clarifier le rôle des recteurs et des référents académiques Génération 2030, à préciser les têtes de réseau dans la gouvernance du futur programme Génération 2030, à inscrire durablement la SOP dans les calendriers scolaires et universitaires, à promouvoir la pratique physique et sportive augmentée et l'éducation par le sport, à renforcer la pratique physique adaptée aux personnes en situation de handicap, à systématiser l'instauration

d'une billetterie populaire pour l'accès aux grands événements sportifs en faveur des jeunes les plus éloignés culturellement et socialement de la pratique sportive, à fusionner certains programmes hérités du COJOP pour davantage de cohérence et à poursuivre l'élan des JOP Paris 2024 pour le développement de la recherche dans le sport.

Enfin, le rapport insiste sur la nécessité d'ancrer ce legs éducatif dans une vision à long terme, tournée vers la Génération 2030 et, au-delà, vers une génération sportive. Il s'agit de transformer l'élan des JOP de Paris 2024 en une dynamique structurelle et durable susceptible de faire de la France une véritable nation sportive. Le futur programme Génération 2030 devra ainsi intégrer pleinement les enjeux suivants : développement durable, promotion des sports de nature ou des activités physiques de pleine nature (APPN), inclusion, égalité d'accès à la pratique sportive, santé publique.

L'héritage éducatif des JOP de Paris 2024 ne pourra s'accomplir pleinement que s'il s'inscrit durablement comme un pilier des politiques publiques. C'est en effet à cette condition que l'élan généré par les JOP de Paris 2024 pourra se traduire en transformation sociale durable, au bénéfice des jeunes générations. Cela implique la rédaction d'une feuille de route claire et stable entre les principaux acteurs (État, collectivités territoriales, mouvement sportif, monde économique), ainsi que d'une charte commune, pour construire durablement l'héritage des JOP de Paris 2024 et celui des JOPH Alpes françaises 2030.

Liste des préconisations

Thème 1 : la gouvernance nationale et territoriale

Recommandation n° 1 : garantir le pilotage du futur programme Génération 2030 (label G30, SOP, ressources pédagogiques, etc.) par les ministères en charge de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche, en collaboration avec le mouvement sportif et par le ministère chargé des sports et le COJOPH Alpes françaises 2030.

Recommandation n° 2 : coordonner, sous l'autorité du délégué interministériel aux jeux Olympiques et Paralympiques (DIJOP), le suivi des différents programmes héritages des prochains jeux d'hiver Alpes françaises 2030 portés par l'État, le comité d'organisation et les territoires hôtes, afin que le legs repose sur une assise interministérielle renforcée, dispose d'une plus grande cohérence en matière de lisibilité dans les choix politiques et stratégiques et qu'il soit pérenne au-delà du COJOPH 2030.

Recommandation n° 3 : confier aux recteurs de région académique la coordination régionale des politiques publiques éducatives liées aux activités physiques et sportives en associant à minima le secrétaire général de région, le recteur délégué à l'enseignement supérieur, les recteurs d'académie, le DRAJES et associant le préfet de région pour les actions placées sous son autorité. Renforcer à l'appui de cette coordination régionale, le rôle des recteurs d'académie dans la gouvernance de cette politique publique en instaurant un comité de direction stratégique associant, notamment, le recteur, le secrétaire général de région académique, le secrétaire général d'académie, l'IA-IPR EPS référent Génération 2030, les conseillers techniques du sport scolaire premier et second degré, le DRAJES, les DASEN, les SDJES et en associant les préfets de département pour les actions placées sous leur autorité.

Recommandation n° 4 : reconnaître et valoriser la mission d'appui et d'expertise des inspecteurs référents Génération 2030 auprès des recteurs d'académie, des DRAJES et des établissements d'enseignement supérieur pour renforcer le pilotage de l'héritage éducatif des JOP Paris 2024 et assurer la continuité avec les jeux d'hiver Alpes françaises 2030 et d'autres grands événements sportifs internationaux. La pérennité des COPIL académiques dédiés au programme Génération 2030 doit demeurer une priorité.

Recommandation n° 5 : pérenniser la dynamique de collaboration entre acteurs publics et privés, instaurée durant les jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024, en faveur des programmes éducatifs hérités du COJOP, afin de renforcer l'efficacité de la mise en œuvre des politiques publiques aux niveaux national et territorial. Cette synergie des acteurs entre l'État, le mouvement sportif et les collectivités territoriales devra s'opérer pour une gestion concertée du boni de 76 M€ dans le cadre d'un fonds de dotation impact 2024 au service de la pratique sportive de tous les usagers.

Thème 2 : les moyens

Recommandation n° 7 : sanctuariser un fonds de dotation (État, collectivités territoriales et partenaires économiques) et disposer d'une allocation de billets par les organisateurs de grands événements sportifs subventionnés par la délégation interministérielle aux grands événements sportifs (DIGES) pour la mise en place d'une billetterie populaire, prioritairement pour les établissements labellisés Génération 2030.

Recommandation n° 9 : généraliser les conventions entre les collectivités territoriales, les établissements publics et le mouvement sportif pour lever les freins qui font obstacle à la mutualisation des installations sportives des établissements du premier et du second degré et d'enseignement supérieur en dehors des horaires scolaires et universitaires.

Thème 3 : la place de l'activité physique et sportive à l'école et dans l'enseignement supérieur

Recommandation n° 10 : renforcer la place de la pratique des activités physiques et sportives dans l'éducation des élèves et des étudiants par la reconnaissance scientifique et institutionnelle de son rôle dans l'amélioration de la santé physique et mentale (bien-être, estime de soi, résilience, effort, condition physique, interaction sociale, performances scolaires et cognitives, etc.).

Recommandation n° 11 : structurer et valoriser le parcours sportif de l'élève dans les unités d'enseignement du 1^{er} et du 2nd degré et en faire un élément obligatoire dans la conception et l'évaluation des projets d'école et d'établissement scolaire.

Recommandation n° 16 : sanctuariser un créneau hebdomadaire dans l'emploi du temps des étudiants pour leur permettre de pratiquer des activités physiques et sportives.

Thème 4 : l'inclusion des personnes en situation de handicap dans et par le sport

Recommandation n° 12 : poursuivre et amplifier le programme club inclusif par une impulsion conjointe de l'État, de l'ANS, du COJOPH Alpes françaises 2030 et du mouvement sportif.

Recommandation n° 13 : améliorer l'accessibilité des activités physiques et sportives de nature aux personnes en situation de handicap (réflexion sur les dessertes routières et ferroviaires en appui d'un groupe d'experts d'usage en situation de handicap) et sensibiliser les élèves aux activités parasportives dans le cadre de l'enseignement d'EPS et des activités de l'association sportive.

Thématique 5 : la recherche dans le sport

Recommandation n° 19 : permettre à travers la poursuite du programme prioritaire de recherche sur le sport de très haute performance (PPR STHP) initié en 2019 de renforcer les partenariats créés entre les acteurs de la recherche et du sport et d'apporter aux sportifs de haut niveau les meilleures conditions de préparation des prochains JOP, en particulier ceux d'hiver de 2030.

Thème 6 : le programme Génération 2030

Recommandation n° 6 : concevoir un plan héritage des JOPH Alpes française 2030, sous l'impulsion de l'État et en collaboration avec les régions AURA et PACA et le COJOPH 2030, resserré autour de plusieurs axes (la pratique sportive pour tous et de haute performance, l'environnement, l'économie, le social et l'inclusion) et en lien avec les arbitrages budgétaires rendus dans le cadre de la préparation du projet de loi de finances pour 2026.

Recommandation n° 8 : inscrire durablement la Semaine Olympique et Paralympique (SOP) dans le calendrier scolaire, de l'enseignement supérieur et associatif par une impulsion forte et conjointe de l'État (en particulier du ministère chargé de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche), du mouvement sportif, de l'ANS et du COJOPH Alpes françaises 2030.

Recommandation n° 14 : éditorialiser et valoriser la pluralité des ressources pédagogiques déjà réalisées sur le thème des JOP de Paris 2024 et les actualiser en vue des JOPH Alpes françaises 2030, au service de l'acculturation des élèves. Dans cette perspective, le ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche doit anticiper une stratégie de communication et de diffusion dédiée à ces ressources afin de garantir leur meilleure exploitation par les équipes pédagogiques, avec l'appui des corps d'inspection territoriaux.

Recommandation n° 15 : renforcer la mise en œuvre de la mesure des 30 minutes d'activité physique quotidienne (30' APQ) en complément de l'enseignement obligatoire de l'éducation physique et sportive à l'école élémentaire par l'accompagnement et la formation des directeurs d'école et des personnels d'enseignement dans le cadre des dix-huit heures d'animation pédagogique.

Recommandation n° 17 : intégrer un cinquième volet au label actuel « Génération 2024 » permettant d'inclure l'éducation par le sport sur des enjeux tels que la préservation de la santé, la sensibilisation au parasport, le développement durable et la transition écologique.

Recommandation n° 18 : promouvoir un programme Génération 2030 préfigurant un programme ultérieur Génération sportive qui intègre les enjeux éducatifs induits par les jeux d'hiver Alpes françaises 2030 : éducation au développement durable, démocratisation de la pratique des activités physiques et sportives de nature dans tous les territoires, mise en place de projets pédagogiques dédiés à la montagne des quatre saisons, au milieu rural et à l'environnement littoral (classes transplantées, vacances apprenantes, Pass colo, etc.).

Introduction

La mission¹ sur « *L'héritage des jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024, au plan éducatif ; modalités et conditions de réussite du legs* » s'inscrit dans le cadre du programme de travail annuel de l'inspection générale de l'éducation, du sport et de la recherche (l'IGÉSR) pour l'année scolaire 2024-2025².

Un rapport d'étape a été remis en mai 2025 à la ministre d'État, ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche (MENESR), à la ministre des sports, de la jeunesse et de la vie associative (MSJVA), ainsi qu'au ministre chargé de l'enseignement supérieur et de la recherche pour éclairer certains arbitrages prévus avant l'été, notamment l'élaboration du programme et du label Génération 2030, annoncé le 3 avril par ces ministres.

Les jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024 (JOP Paris 2024), premiers jeux d'été organisés en France depuis ceux de Paris 1924, ont été un succès organisationnel, populaire et sportif exceptionnel, salué comme tel dans le monde entier.

Dès la phase de candidature, les responsables des jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024 ont décidé de consacrer un volet impact et héritage important pour que ces jeux contribuent à renforcer durablement la place du sport dans la société française. Une direction exécutive « Impact et Héritage³ » a été mise en place au sein du COJOP⁴ dès 2017 pour piloter ce programme. Cet héritage se concrétise aujourd'hui par un legs structuré, autour du programme « héritage et durabilité », transmis à l'État, au mouvement sportif et à l'ANS.

Pour la première fois dans l'histoire des jeux, l'État a adopté en comité interministériel, 185 mesures dites « d'Héritage⁵ ». L'État a également programmé 14 études⁶ sous le pilotage de la DIJOP pour mesurer l'impact de l'événement sous différents angles. Enfin, l'ANS a été chargée d'installer une commission héritage 2024⁷.

L'ambition pour un héritage durable des jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024 a été clairement affichée et organisée dès la phase de candidature.

Le legs Paris 2024 est consubstantiel à l'héritage éducatif dans ses dimensions culturelles, citoyennes, sociales, environnementales, sportives et matérielles. L'héritage éducatif est porté par un ensemble de mesures s'adressant aux jeunes de la maternelle à l'enseignement supérieur, aux pratiquants d'activités physiques et sportives dans un cadre formel ou informel, aux personnes en situation de handicap et aux sportifs de haut niveau.

La présente mission de l'IGÉSR porte son analyse prospective sur le volet de l'héritage éducatif et s'inscrit en complémentarité avec les quatorze études précitées d'impact des JOP Paris 2024 conduites par l'État. Cette première évaluation et mise en perspective de la dimension éducative de l'héritage devra être consolidée

¹ Jean-Marc Serfaty a été membre de la mission jusqu'à sa prise de fonction au poste de directeur national de l'UNSS datée du 26 mai 2025.

² Bulletin officiel n° 33, 5 septembre 2024.

³ La mise en place d'une direction impact et héritage au sein du COJOP Paris 2024 ainsi que la compétence prévue à l'article 3 du 13 septembre 2017 : « Il assure la conduite du programme interministériel relatif au programme d'héritage 2024 et concourt à son développement en régions sous l'autorité des préfets » témoignent également du caractère central de l'héritage au sein de Paris 2024.

⁴ Toutes les abréviations utilisées dans le présent rapport sont développées en annexe 2.

⁵ Comité interministériel en date du 4 novembre 2019 qui adopte 170 mesures pour l'héritage des jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024 et le 15 novembre 2021, ce programme s'enrichit de 15 mesures supplémentaires.

⁶ 1) évaluation de la stratégie « Ambition bleue » ; 2) quantification et description des différents publics des Jeux ; 3) mesure de l'augmentation de la pratique sportive régulière ; 4) Analyse de l'évolution du « savoir-nager » en Seine-Saint-Denis ; 5) mesure de l'évolution de l'accessibilité ; 6) évaluation de l'impact du projet des Jeux sur la baignabilité de la Seine ; 7) évaluation des conséquences effectives des projets olympiques sur l'urbanisme francilien ; 8) mesure de l'impact économique direct des Jeux ; 9) mesure de l'impact des Jeux sur le tourisme ; 10) mesure de l'impact des Jeux sur le rattrapage économique de la Seine-Saint-Denis ; 11) analyse des coûts / bénéfices globaux des Jeux, pilotée par France Stratégie ; 12) impact direct net de l'organisation des Jeux sur le PIB national ; 13) le poids économique directe des Jeux dans l'emploi ; 14) mesure de l'empreinte carbone des jeux Olympiques et Paralympiques ; 15) mesure des conséquences des Jeux sur la biodiversité, pilotée par le ministère de la transition écologique et de la cohésion des territoires (MTECT). À noter que les mesures 14) et 15) étaient communes en sortie de RIM en 2021 et ont été scindées en deux ensuite. Ces études d'impact ont été [publiées sur le site du Gouvernement](#).

⁷ Le conseil d'administration de Paris 2024 du 11 décembre 2023 a délibéré sur la transmission du legs et de l'héritage de Paris 2024.

par une évaluation à plus long terme de l'impact des JOP Paris 2024. L'un des enjeux essentiels de la mission est de se projeter vers le programme Génération 2030 et, au-delà, vers la prochaine olympiade des Alpes françaises 2030.

La pérennisation du legs éducatif des JOP Paris 2024 puis des JOPH 2030 se traduira au travers d'une génération sportive qui intégrera l'activité physique sous toutes ses formes dans un mode de vie sain et équilibré. C'est au travers de cette évolution à court et plus long terme que la mission a inscrit son analyse prospective au service d'un héritage éducatif pérenne et structurel.

La mission a considéré que l'enjeu premier était de circonscrire son analyse et ses recommandations sur les conditions et les modalités de réussite de la pérennisation du programme éducatif Génération 2024 et sur ses effets sur l'ambition d'une France sportive, inclusive, citoyenne, culturelle et qui gagne. Le périmètre de la mission intègre le 1^{er} et le 2nd degré, l'enseignement supérieur, ainsi que les associations sportives et d'éducation populaire.

La mission a mené son travail dans un contexte spécifique. La gouvernance de l'héritage des JOP Paris 2024 s'est déployée progressivement entre l'État, le mouvement sportif, les collectivités territoriales et les acteurs économiques. Le COJOPH Alpes françaises 2030 a, pour sa part, été mis en place le 18 février 2025. L'ambition politique de faire de la France une nation sportive reste forte mais s'inscrit dans un contexte de baisse notable des crédits alloués au budget du ministère des sports.

Dans un premier temps, la mission a étudié les modalités et les conditions de réussite du legs ainsi que le programme héritage et durabilité du COJOP Paris 2024. Elle a analysé les moyens, les structures, les dispositifs, la gouvernance et les acteurs engagés pour pérenniser l'élan et les projets éducatifs initiés avant et pendant les jeux Olympiques et Paralympiques. Dans un deuxième temps, la mission, a au-delà du legs, étendu son travail à l'examen de la dynamique éducative et sportive plus globale initiée grâce à la tenue des jeux. Dans un troisième temps, elle a interrogé directement les héritiers de ces dispositifs afin de mesurer leur impact auprès des usagers. Enfin, dans un quatrième temps, elle a replacé cet héritage éducatif des jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024 dans la perspective des jeux Olympiques et Paralympiques d'hiver dans les Alpes françaises en 2030 et, au-delà, vers l'objectif de faire de la France une nation sportive.

Pour mener son travail, la mission a construit sa réflexion autour de plusieurs axes :

- trente auditions d'experts au niveau national⁸ ;
- des visites et des observations de terrain dans quatre régions académiques⁹.

Lors de ces visites, la mission a échangé avec l'ensemble des responsables de la politique sportive et de la jeunesse dans les services déconcentrés au niveau des départements, des académies et des régions académiques. Des visites de terrain ont été conduites lors de chacun de ces déplacements auprès d'équipes de direction et pédagogiques, d'élèves du 1^{er} degré, du 2nd degré, des étudiants et des jeunes licenciés des clubs et des associations sportives ou d'éducation populaire. À chacune de ces rencontres, la mission a organisé des groupes de discussion pour évaluer la connaissance du programme Génération 2024 et ses effets sur le développement de l'engagement et de la pratique sportive des héritiers :

- l'exploitation d'un questionnaire en ligne, conçu avec l'appui du pôle national d'enquêtes de Nancy-Metz et diffusé par le CNOUS auprès d'un panel national de 14 500 jeunes étudiants ayant pu bénéficier, depuis 2017, du programme Génération 2024.

1. Le legs : un héritage de Paris 2024 à pérenniser au service d'une éducation par le sport

1.1. L'héritage dans l'histoire des jeux Olympiques et Paralympiques

Cette mise en perspective de la notion d'héritage dans l'histoire des jeux Olympiques n'a pas vocation à l'exhaustivité. Elle retrace, sur un temps long, son évocation selon les olympiades en lien avec les enjeux et

⁸ Voir l'annexe 1 du rapport.

⁹ Auvergne-Rhône-Alpes, Nouvelle-Aquitaine, Provence-Alpes-Côte d'Azur, Île-de-France.

préoccupations sociétales. D'après le CIO¹⁰, la première occurrence du mot « héritage » serait apparue lors de la candidature des jeux Olympiques de Melbourne en 1956¹¹.

La question de l'héritage des jeux Olympiques a connu une évolution significative, passant d'une simple idée à une préoccupation majeure, intégrée dans la planification et la gestion des jeux. Depuis 1956, trois périodes se dégagent.

De cette date à la fin des années 1990, l'héritage est évoqué dans le milieu olympique. À partir du début des années 2000 et jusqu'en 2012, il commence à s'institutionnaliser. Entre 2017 et 2024, dans un contexte d'interrogations sur la pertinence des grands événements mondiaux (coût, empreinte carbone, sécurité, etc.), il occupe une place centrale et devient une préoccupation incontournable pour les différents acteurs des jeux Olympiques (CIO, CNOSF, États, villes hôtes, etc.).

1.1.1. Des premiers jalons posés (1956-fin des années 1990)

- Un premier colloque sur l'héritage

En 1961, l'académie internationale olympique¹² est inaugurée avec, pour objectif, de promouvoir les valeurs éducatives et culturelles de l'Olympisme à travers des séminaires, des formations et événements pédagogiques. En 1987, elle organise à Séoul un colloque abordant le thème de l'héritage des Jeux olympiques.

- Les jeux d'Atlanta

Cette question prend de l'importance lors des jeux d'Atlanta 1996 qui visent à « laisser un héritage physique et spirituel positif et une marque indélébile dans l'histoire olympique en organisant des jeux Olympiques les plus mémorables de tous les temps »¹³. L'objectif est de laisser une empreinte durable avec des infrastructures réutilisables après les jeux (stades, équipements, transports, etc.) et de perpétuer les valeurs olympiques sur le long terme.

- Les jeux d'Athènes

En 1997, le comité de candidature pour les jeux de 2004 à Athènes présente son projet dans une brochure intitulée « un héritage pour l'Olympisme¹⁴ ». Cependant la gestion catastrophique postérieure aux jeux, laissant à l'abandon de nombreux sites que l'on nomme des « éléphants blancs¹⁵ », interroge fortement le CIO et les futures villes hôtes.

1.1.2. Du début des années 2000 à 2012 : vers une institutionnalisation du mot héritage au plus haut niveau

- L'évolution de la charte Olympique

En 2003, la charte Olympique intègre dans un document officiel la notion d'héritage « [le CIO] prend des mesures pour promouvoir un héritage olympique positif dans la ville hôte, parmi lesquelles un contrôle raisonnable de la taille et du coût des jeux Olympiques et encourage les comités d'organisation des jeux Olympiques (COJO), les autorités publiques du pays hôte et les personnes ou organisations apportant au mouvement olympique à agir en conséquence ».

¹⁰ <https://stillmed.olympics.com/media/Document%20Library/OlympicOrg/Documents/Olympic-Legacy/Approche-strategique-du-CIO-en-matiere-d-heritage-version-complete.pdf>

¹¹ Certains dossiers de candidature peuvent être consultés à l'adresse suivante : <https://library.olympics.com/default/c36606-1564136750.1590592873>

¹² <https://www.olympics.com/cio/news/l-academie-internationale-olympique-rouvre-a-olympie-apres-des-travaux-de-renovation-complets-finances-par-le-cio>

¹³ *The Official Report of the Centennial Olympic Games*, Atlanta Committee for the Olympic Games, Peachtree Publishers, 1997 <https://www.la84foundation.org/6oic/OfficialReports/1996/1996v1.pdf>

¹⁴ Thèse d'Adeline Henry, *Projet urbain et Jeux Olympiques : le cas d'Athènes*, université de Franche-Comté, 2005 https://thema.univ-fcomte.fr/images/theses/these_henry.pdf

¹⁵ Le terme « éléphant blanc » désigne une réalisation d'envergure prestigieuse qui s'avère finalement plus coûteuse que bénéfique. Pour connaître l'origine de l'expression, cf. <https://www.radiofrance.fr/franceinter/podcasts/zoom-zoom-zen/zoom>

- Les jeux de Londres imposent l'héritage comme axe central

Pour les jeux de Londres 2012, l'héritage devient un axe central du projet, suivi au plus haut niveau. En 2012, le programme *London Legacy Development Corporation* est initié par le maire de Londres dont l'objectif est « *to make the UK a world-leading sporting nation* ». Les jeux de Londres sont accompagnés d'un vaste programme éducatif avec la participation des écoles au programme « Get Set » initié par le LOCOG¹⁶ en 2008.

Dès l'été 2013, le gouvernement britannique et le maire de Londres publient des revues annuelles sur les progrès réalisés en matière d'héritage. Le quatrième rapport publié en août 2016¹⁷ identifie cinq grands domaines :

- sport et vie saine ;
- régénération de l'est de Londres ;
- croissance économique ;
- rapprochement des communautés ;
- héritage des jeux Paralympiques.

Jusqu'en mai 2015, la supervision de l'héritage est assurée par le comité sur l'héritage olympique et paralympique, présidé par le Premier ministre britannique et composé des ministres concernés, du maire de Londres et de Sebastian Coe¹⁸ qui a agi en tant qu'ambassadeur de l'héritage olympique et paralympique du Premier ministre britannique d'août 2012 à février 2015.

Jacques Rogge, président du CIO (2001-2013), souligne l'importance de cet héritage en déclarant quelques mois après les jeux Olympiques de Londres : « *Laisser un héritage durable est un engagement fondamental du mouvement olympique (...) Les villes hôtes attirent l'attention du monde entier. Toutes ont une chance unique : célébrer l'esprit humain. Et toutes laissent un héritage exceptionnel sur les plans environnemental, social et économique et en termes de gouvernance, lequel peut changer une communauté, une région et un pays pour toujours*¹⁹ ». Dans ce même document, il insiste sur la notion d'héritage qui doit favoriser le lien intergénérationnel : « *(...) Les jeux sont le cadre idéal pour que les champions préparent le terrain pour les générations futures. Ils donnent également aux villes hôtes la responsabilité de laisser un héritage positif* ».

1.1.3. Depuis 2017 : l'héritage est une préoccupation incontournable des différents acteurs des jeux Olympiques

- L'agenda 2020 du CIO

En 2014, l'agenda olympique 2020²⁰, rédigé à l'occasion de la 127^e session du CIO présente la production des 14 groupes de travail. Cette réflexion débouche sur 40 recommandations dont certaines abordent la question de l'héritage des jeux :

Tableau : les recommandations autour de la notion d'héritage dans l'agenda olympique 2020

Groupes	Recommandations
Groupe de travail 1 : procédure de candidature	1. Le CIO instaurera une phase d'assistance au cours de laquelle il conseillera les villes envisageant une candidature sur leur procédure, les principales exigences des jeux et la manière dont les villes précédentes ont garanti un héritage positif à leur candidature. 2. Évaluer les villes candidates en analysant leurs principaux risques et opportunités.

¹⁶ London Organising Committee of the Olympic and Paralympic Games

¹⁷ https://assets.publishing.service.gov.uk/media/5a80b750ed915d74e33fbff3/1776-E_Legacy_Report_2016_ACCESSIBLE.pdf

¹⁸ <https://www.olympics.com/cio/lord-sebastian-coe>

¹⁹ <https://www.icsspe.org/system/files/CIO%20-%20Heritage%20olympique.pdf>

²⁰ https://stillmed.olympic.org/media/Document%20Library/OlympicOrg/Documents/Olympic-Agenda-2020/Agenda-olympique-2020-Contexte-et-cadre-general.pdf#_ga=2.153871160.1081445991.1593076606-1564136750.1590592873

	3. Chaque commission d'évaluation étudiera les candidatures de toutes les villes candidates, inspectera tous les sites et remettra à tous les membres du CIO un rapport écrit (...). Ce rapport comportera une analyse des risques et des opportunités de chaque candidature, ainsi que la durabilité du projet et de son héritage.
Groupe 2 : durabilité et héritage	4. Inclure la durabilité dans tous les aspects des jeux Olympiques.
Groupe 10 : politique culturelle	2. Entre les différentes olympiades : « Étudier comment mettre efficacement sur pied un programme de commande d'artistes, pour lancer une interaction authentique et suivie avec les acteurs culturels mondiaux et produire un héritage dynamique. »

Les recommandations formulées dans le tableau ci-dessus soulignent l'approche stratégique et durable souhaitée par le CIO pour l'organisation des jeux Olympiques (les jeux Paralympiques dépendent de l'*International Paralympic Committee*²¹). Elles visent à accompagner les candidatures des villes en intégrant la notion d'héritage autour de deux dimensions : la durabilité et la culture. L'application de ces principes doit renforcer l'héritage des jeux Olympiques en garantissant des bénéfices durables pour les villes hôtes et le pays d'accueil. La candidature de Paris 2024 s'est inscrite dans le cadre de l'agenda 2020 et sa nouvelle norme édictée en février 2018 qui entendait promouvoir des jeux moins coûteux, plus responsables et devant laisser un héritage matériel (les infrastructures bâties ou rénovées pour une réutilisation à long terme) et immatériel (promotion de l'activité physique et sportive, notamment).

- L'héritage, une stratégie pour l'avenir

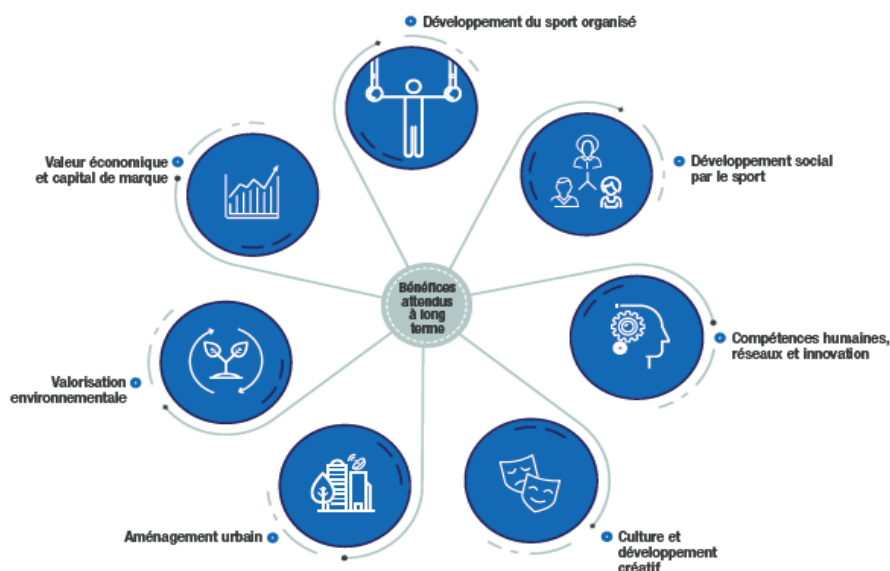
En 2017, la publication par le CIO du document *Approche stratégique en matière d'héritage - Une stratégie pour l'avenir*²² confirme l'approche stratégique en matière d'héritage qui couvre les différentes manières dont le CIO entend encore encourager, soutenir, superviser et promouvoir l'héritage en partenariat avec les parties prenantes du mouvement olympique. Ce document propose une définition de l'héritage : « *L'héritage olympique est le résultat d'une vision. Il englobe tous les bénéfices tangibles et intangibles à long terme initiés ou accélérés par l'accueil des JO des jeux Olympiques pour les personnels, les villes, les territoires et le mouvement olympique* ».

²¹ L'IPC organise, supervise et coordonne les jeux Paralympiques. Parallèlement aux jeux Paralympiques, l'IPC gère d'autres compétitions mondiales ou continentales de haut niveau pour athlètes en situation de handicap. Fondée le 22 septembre 1989, c'est une organisation internationale à but non lucratif formée de près de 200 membres.

²² <https://stillmed.olympics.com/media/Document%20Library/OlympicOrg/Documents/Olympic-Legacy/Approche-strategique-du-CIO-en-matiere-d-heritage-version-complete.pdf>

Un schéma classe les « bénéfices attendus à long terme » des Jeux olympiques autour de sept items.

Schéma : bénéfices des jeux Olympiques à long terme²³



- Promouvoir un héritage positif des jeux

La charte olympique 2023, toujours en vigueur²⁴, prévoit dans son article 15 « de promouvoir un héritage positif des jeux Olympiques pour les villes, les régions et les pays hôtes ». L'article 32-4 précise : « Tout excédent financier obtenu par un hôte, un COJO et le CNO du pays de l'hôte et résultant de la célébration des jeux Olympiques sera employé au développement du mouvement olympique et du sport, ainsi qu'à l'héritage des jeux Olympiques comme déterminé par la commission exécutive du CIO en consultation avec l'hôte, le COJO et le CNO du pays de l'hôte. » L'article 34 ajoute : « La construction de nouveaux sites, ou infrastructures, permanents en vue de l'organisation des jeux Olympiques doit être envisagée uniquement sur la base de plans d'héritage durable ».

- Paris 2024 : l'héritage au cœur des jeux

Un changement d'échelle montre comment les pouvoirs publics en France se sont emparés de cette dimension dans la mise en œuvre d'une politique publique à l'occasion des jeux de Paris 2024. Les décrets n° 2022-846 du 1^{er} juin 2022, n° 2024-31 du 24 janvier 2024 et n° 2024-132 du 21 février 2024 relatifs aux attributions du ministre des sports et des jeux Olympiques et Paralympiques sont rédigés de façon identique : « conjointement avec le Premier ministre, il organise les actions d'information relatives aux jeux Olympiques et Paralympiques, s'assure de la mobilisation de la société autour de cette manifestation et veille à la valorisation de ses effets économiques, sociaux, environnementaux et culturels, ainsi que de son héritage ».

Pour évaluer cet héritage, l'article 20 de la loi n° 2023-380 du 19 mai 2023 relative aux jeux Olympiques et Paralympiques de 2024 et portant diverses autres dispositions, prévoit que : « La Cour des comptes remet au Parlement, avant le 1^{er} octobre 2025, un rapport sur l'organisation, le coût et l'héritage des jeux Olympiques et Paralympiques de 2024²⁵ ».

²³ Source : CIO, Approche stratégique en matière d'héritage, décembre 2017.

²⁴ <https://www.olympics.com/cio/charte-olympique>

²⁵ La cour des comptes a publié le 23 juin 2025 une première évaluation des dépenses publiques engagées lors des jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024.

Dans ce contexte olympique, l'année 2024 consacre le sport comme une grande cause nationale, articulée autour de trois enjeux majeurs :

- mettre le sport au cœur des politiques publiques et du pacte républicain ;
- mobiliser les acteurs du sport et toutes les forces vives du pays pour valoriser la place du sport en France ;
- inciter les Français à faire davantage d'activité physique et sportive.

Le 26 juillet 2024, lors de son discours d'ouverture des jeux de Paris 2024²⁶, le Président de la République insiste sur les multiples formes de cet héritage : pratique sportive, environnement, inclusion, parité hommes - femmes, social, logement, équipement, logement, culture. Tony Estanguet, Président du COJOP, souligne aussi à cette occasion : « C'est une immense responsabilité de faire vivre cet héritage ».

Le 12 septembre 2024, le CNOSF et l'Agence nationale du sport²⁷ installent la commission Héritage 2024²⁸ dont la mission est de faire perdurer l'élan de Paris 2024.

1.2. Le périmètre du legs et de l'héritage éducatif un an après les jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024

1.2.1. Comment définir le legs ?

Le legs relève de la transmission et de la délégation d'une marque et de dispositifs Olympiques et Paralympiques créés et conçus par le COJOP Paris 2024 (direction exécutive « Impact et Héritage » dotée d'un fonds de dotation de 50 M€). Le mouvement sportif, l'ANS et l'État sont les délégataires naturels du legs de Paris 2024²⁹.

Ce legs a été adopté lors de la délibération du conseil d'administration (CA) du COJOP Paris 2024 en date du 11 décembre 2023 relative au cadre général de la pérennisation des programmes et de la « seconde vie » des actifs matériels de Paris 2024. Conformément aux orientations mentionnées lors de ce CA, une commission héritage 2024³⁰ est installée par le CNOSF et l'ANS le 12 septembre 2024 dont « la mission est d'adopter une stratégie pour l'olympiade 2025-2028 » en s'appuyant sur les programmes légués par le COJOP Paris 2024.

Le programme éducatif Génération 2024³¹, qui représente l'objet majeur du travail conduit par la mission, est légué au mouvement sportif (CNOSF et CPSF) et administré par l'État (ministères chargés de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche, de la jeunesse, des sports et de la vie associative, de la santé, etc.).

1.2.2. Comment définir l'héritage éducatif ?

L'héritage est un concept pluriel et polysémique qui comporte des dimensions matérielle et immatérielle (le CIO l'appréhende à travers une double dimension conceptuelle : tangible et intangible) : « l'héritage olympique est le résultat d'une vision. Il englobe tous les bénéfices tangibles et intangibles à long terme initiés ou accélérés par l'accueil des JO pour les personnes, les villes et territoires et le mouvement olympique »³².

²⁶ <https://www.vie-publique.fr/discours/295198-emmanuel-macron-12082024-jeux-olympiques-de-paris-2024>

²⁷ Loi n° 2019-812 du 1^{er} août 2019 relative à la création de l'Agence nationale du sport et à diverses dispositions relatives à l'organisation des jeux Olympiques et Paralympiques de 2024.

²⁸ <https://www.agencedusport.fr/actualites/installation-de-la-commission-heritage-2024>

²⁹ Le legs comprend le programme Génération 2024, le programme Terre de jeux 2024, l'animation du réseau club 2024 et Allez les Bleus, l'appel à projet impact 2024, le programme estival 1,2,3 Nagez !, la journée olympique et paralympique, les actifs matériels, design actif, sport et parité.

³⁰ La commission héritage 2024 est composée de 25 membres représentant l'État, le monde économique, les collectivités territoriales, le mouvement sportif, les parlementaires et les personnalités qualifiées, dont le COJOP Paris 2024.

³¹ Ce programme comprend le label G24, la semaine olympique et paralympique, la plateforme des ressources pédagogiques, le déploiement du service civique, la mesure des 30' APQ, les cours d'école active, etc.

³² Définition de l'héritage par le CIO en 2017.

Au-delà du legs éducatif symbolisé, notamment, par le programme Génération 2024, la mission porte son analyse et ses recommandations sur les dimensions à la fois immatérielles de l'héritage éducatif (développement de la pratique physique et sportive pour tous, inclusion, citoyenneté, culture, valeurs de l'olympisme, etc.) et matérielles en référence aux deux plans d'équipements³³.

L'héritage éducatif relève donc de la construction de projets au service d'une politique publique que les jeux Olympiques et Paralympiques ont permis d'accélérer sur de nombreux points.

1.3. Le legs : comment pérenniser le capital social et humain légué par les jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024 ?

1.3.1. La gouvernance aux plans national et territorial : un besoin de clarification pour pérenniser la réussite d'une gouvernance partagée durant les JOP de Paris 2024

La synergie entre les différents acteurs (État, mouvement sportif, collectivités territoriales, partenaires privés) s'est parfaitement illustrée dans la conduite d'un projet commun et d'une adhésion partagée lors de l'organisation et de la livraison des JOP Paris 2024. Cet héritage méthodologique, salué de façon unanime par les personnes auditionnées tout au long de la mission, est essentiel. Il convient de le pérenniser en matière de conduite des politiques publiques sportives.

La gouvernance de l'héritage éducatif des JOP Paris 2024 est actuellement en phase de construction entre différents acteurs (l'État, le mouvement sportif et l'ANS).

Dans ce contexte, les acteurs au sein des territoires déconcentrés expriment un besoin important de clarification quant à l'identification des têtes de réseau dans le pilotage national du futur programme Génération 2030. Par exemple, les webinaires conduits par la DGESCO et les référents ministériels aux JOP (ministères de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche) en 2024 à l'attention des référents Génération 2024 furent appréciés car ils ont permis de les informer du contenu et de la stratégie à conduire dans les territoires pour la promotion des programmes éducatifs³⁴.

Recommandation n° 1 : garantir le pilotage du futur programme Génération 2030 (label G30, SOP, ressources pédagogiques, etc.) par les ministères en charge de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche, en collaboration avec le mouvement sportif, le ministère des sports et le COJOPH Alpes françaises 2030.

L'État (MENESR, MSJVA, DIJOP), le mouvement sportif (CNOSF, CPSF), l'ANS à travers la commission Héritage 2024 et le COJOPH Alpes françaises 2030 doivent, selon la mission, dessiner les contours d'un récit national pour pérenniser l'héritage des JOP de Paris 2024 dans la nouvelle dynamique des JOP d'hiver 2030 (cf. annexe 4). La capacité de ces différents acteurs à collaborer autour d'un objectif commun que représente l'impact durable des JOPH Alpes française 2030 représente un enjeu majeur.

Le décret n° 2024-932 du 14 octobre 2024 relatif à la délégation interministérielle aux jeux Olympiques et Paralympiques (DIJOP) précise dans son article 3 que « *la délégation interministérielle assure les relations de l'État avec le comité d'organisation des jeux Olympiques et Paralympiques 2030. Elle suscite et encourage les actions d'information relatives aux jeux Olympiques et Paralympiques. Elle coordonne les actions nécessaires à l'optimisation des impacts économiques, sociaux, environnementaux et culturels de la tenue de cette manifestation et œuvre à leur valorisation* ».

Recommandation n° 2 : coordonner, sous l'autorité du délégué interministériel aux jeux Olympiques et Paralympiques (DIJOP), le suivi des différents programmes héritages des prochains jeux d'hiver Alpes françaises 2030 portés par l'État, le comité d'organisation et les territoires hôtes, afin que le legs repose sur une assise interministérielle renforcée, dispose d'une plus grande cohérence en matière de lisibilité dans les choix politiques et stratégiques et qu'il soit pérenne au-delà du COJOPH 2030.

À l'échelon territorial, la DRAJES est placée sous l'autorité du recteur de région académique et le SDJES sous celle du DASEN. Ces deux échelons territoriaux bénéficient d'une compétence jeunesse et sport alors que le

³³ Le plan 5 000 équipements terrains de sport en 2022-2023 et le plan 5 000 équipements Génération 2024 en 2024-2026.

³⁴ L'organisation et le contenu de la SOP, le programme « Ma classe aux Jeux », etc.

Recteur d'académie ne dispose pas, sous son autorité directe, de cette compétence. Certains recteurs d'académie souhaiteraient être davantage informés et associés au pilotage des politiques jeunesse et sport.

Recommandation n° 3 : confier au recteur de région académique la coordination régionale des politiques publiques éducatives liées aux activités physiques et sportives en associant à minima le secrétaire général de région, le recteur délégué à l'enseignement supérieur, les recteurs d'académie, le DRAJES et en associant le préfet de région pour les actions placées sous son autorité. Renforcer à l'appui de cette coordination régionale, le rôle des recteurs d'académie dans la gouvernance de cette politique publique en instaurant un comité de direction stratégique associant, notamment, le recteur, le secrétaire général de région académique, le secrétaire général d'académie, l'IA-IPR EPS référent Génération 2030, les conseillers techniques du sport scolaire premier et second degré, le DRAJES, les DASEN, les SDJES et en associant les préfets de département pour les actions placées sous leur autorité.

La gouvernance territoriale, sous l'autorité des recteurs d'académie et de région académique, demeure centrale dans la pérennisation du programme éducatif Génération 2024. Le rôle des corps d'inspection territoriaux, notamment celui des IA-IPR EPS dans leur mission de référents Génération 2024, en collaboration avec les DRAJES et les recteurs délégués à l'ESRI, est fondamental pour maintenir la dynamique éducative portée par les JOP Paris 2024 et sa poursuite dans la perspective des JOP Alpes françaises 2030 et au-delà.

À titre d'exemple, la désignation d'un délégué académique à l'action sportive, à l'olympisme et au paralympique (DAASOP³⁵) auprès du recteur de l'académie de Créteil depuis 2019 a démontré toute son efficacité dans la conduite de nombreux projets éducatifs autour de l'héritage des JOP Paris 2024 : déploiement de la mesure des 30' APQ et des tests sport santé, positionnement de la pratique physique et sportive au troisième rang des savoirs fondamentaux, dispositif « Flambeau de la culture », etc.

Recommandation n° 4 : reconnaître et valoriser la mission d'appui et d'expertise des inspecteurs référents Génération 2030 auprès des recteurs d'académie, des DRAJES et des établissements d'enseignement supérieur pour renforcer le pilotage de l'héritage éducatif des JOP Paris 2024 et assurer la continuité avec les jeux d'hiver Alpes françaises 2030 et d'autres grands événements sportifs internationaux. La pérennité des COPIL académiques dédiés au programme Génération 2030 doit demeurer une priorité.

Il est nécessaire d'agréger des fonds publics et privés pour soutenir l'héritage éducatif, notamment dans le contexte du boni de 76 M€³⁶ (géré dans le cadre d'un fonds de dotation impact 2024 ayant vocation à être piloté par le CNOSF³⁷) dont 60 % reviennent à l'État, 20 % au CIO et 20 % au CNOSF. De plus, la collaboration avec le monde économique pour la recherche de fonds privés doit constituer une priorité en complément des fonds versés par les pouvoirs publics au service d'un héritage éducatif pérenne.

Recommandation n° 5 : pérenniser la dynamique de collaboration entre acteurs publics et privés, instaurée durant les jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024, en faveur des programmes éducatifs hérités du COJOP, afin de renforcer l'efficacité de la mise en œuvre des politiques publiques aux niveaux national et territorial. Cette synergie des acteurs entre l'État, le mouvement sportif et les collectivités territoriales devra s'opérer pour une gestion concertée du boni de 76 M€ dans le cadre d'un fonds de dotation impact 2024 au service de la pratique sportive de tous les usagers.

³⁵ Mission confiée à un IA-IPR EPS à laquelle il consacre 50% de son service.

³⁶ La ministre des Sports de la jeunesse et de la Vie associative souhaite que le boni de 76 millions d'euros des JOP Paris 2024, dont 60% sont attribués à l'État, bénéficie de façon prioritaire aux célébrations, au développement du sport en France avec le soutien à des projets d'innovation et d'inclusion sociales par le sport et au soutien aux athlètes olympiques et paralympiques dans leur parcours et leur vie quotidienne.

³⁷ La gouvernance de ce fonds sera assurée par les membres du bureau exécutif du COJOP, soit les comités olympique et paralympique, la ville de Paris, la métropole du Grand Paris, la région Île-de-France et l'État.

L'engagement du département des Bouches-du-Rhône et de la ville de Marseille

Le département des Bouches-du-Rhône a attribué une subvention de près de 3 000 € de dotation de matériel sportif pour l'ensemble des collèges labellisés Génération 2024. Le département ainsi que la ville de Marseille s'engagent pour le développement des savoirs sportifs fondamentaux (le savoir nager³⁸ et le savoir rouler à vélo³⁹). Cette collaboration fructueuse entre l'État⁴⁰ et les collectivités territoriales contribue à l'éducation physique et sportive de tous les élèves. De plus, l'accès aux activités nautiques (plan voile⁴¹ et kayak), pour les élèves de la ville de Marseille, au Centre municipal de voile (CMV) et au stade nautique Florence Arthaud (site du Roucas-Blanc) témoigne de cette synergie vertueuse symbolisée par la contractualisation de conventions entre l'État, les collectivités territoriales et le mouvement sportif.

1.3.2. Le choix de programmes éducatifs ciblés et resserrés

Le 4 novembre 2019, le programme de l'État pour l'héritage éducatif des JOP Paris 2024 se structure autour de 170 mesures et s'enrichit de 15 mesures supplémentaires le 15 novembre 2021, ce qui représente 185 mesures⁴². Ce programme dirigé par le DIJOP a mobilisé 15 ministères dont l'engagement a été inégal⁴³.

À ce programme porté par l'État, s'ajoutent les différents programmes portés par la direction exécutive du COJOP Paris 2024 (Impact et Héritage). Selon la mission et compte tenu des auditions de nombreux interlocuteurs interrogés sur le sujet, il apparaît que la multiplicité des mesures et des programmes autour de l'héritage des JOP Paris 2024 crée, sinon de la confusion, du moins une difficulté pour identifier les mesures phares prioritaires.

La pérennité et la lisibilité de l'héritage nécessitent donc la fusion de certains programmes légués (par exemple, les programmes « Terre de Jeux 2024 » et « Ville active et sportive », « 1, 2, 3 Nagez ! » et les dispositifs autour du savoir nager), ainsi que la mutualisation entre le programme des 185 mesures d'État et les programmes Paris 2024. L'efficacité, la rationalisation, la priorisation et la lisibilité représentent des enjeux essentiels dans la conduite des politiques publiques en matière d'héritage éducatif.

Recommandation n° 6 : concevoir un plan héritage des JOPH Alpes française 2030, sous l'impulsion de l'État et en collaboration avec les régions AURA et PACA et le COJOPH 2030, resserré autour de plusieurs axes (la pratique sportive pour tous et de haute performance, l'environnement, l'économie, le social et l'inclusion) et en lien avec les arbitrages budgétaires rendus dans le cadre de la préparation du projet de loi de finances pour 2026.

1.3.3. Vivre les jeux pour vivre des émotions inoubliables : un héritage tangible et pérenne

La billetterie populaire, à travers le dispositif « Ma Classe aux Jeux », a suscité un réel engouement. Son impact sur les bénéficiaires est réel, tant sur le plan des émotions vécues que sur l'évolution du regard porté sur le handicap, l'accessibilité à la culture et aux événements sportifs, ainsi que la solidarité dans la conduite de projets éducatifs collectifs.

Ce programme a attribué 270 000 billets à des jeunes dont 193 000 à des scolaires, 22 000 à des étudiants et 50 000 à des jeunes dans le cadre de programmes éducatifs hors temps scolaire⁴⁴.

³⁸ Entre 2015 et 2024, 1208 élèves du département dont 8547 Marseillais ont bénéficié des dispositifs du « savoir nager » comprenant le programme aisance aquatique pour les enfants de 4-6 ans sur le temps scolaire ou en dehors et le programme « J'apprends à nager » pour les enfants de 6-12 ans en dehors du temps scolaire.

³⁹ Depuis son lancement en 2019, le programme a permis à 22 000 enfants de vivre l'expérience du « savoir rouler à vélo » dans le département des Bouches-du-Rhône.

⁴⁰ Le programme 1,2,3 Nagez !: sur la période entre 2021 et 2024, 2,3 M€ de fonds sont engagés dont 1,4 M€ de la part des pouvoirs publics (ANS, conseil départemental du 93 et la ville de Marseille) afin d'engager des actions de savoir nager pour les 4-6 ans dans le département 93 et la ville de Marseille (deux territoires particulièrement carencés en infrastructures et en taux d'élèves non nageurs).

⁴¹ Conventions contractualisées entre la ville de Marseille, la fédération française de voile et la DSDEN des Bouches-du-Rhône.

⁴² Ces mesures s'agrégent autour de quatre axes principaux : développement de la pratique physique et sportive, cohésion sociale et inclusion, les jeux comme une vitrine du savoir-faire français et l'excellence environnementale.

⁴³ Les ministères de l'éducation nationale, de la culture, des sports et de l'intérieur furent les plus actifs.

⁴⁴ Entre 65 et 75 % de ces billets ont réellement été utilisés.

Le coût de la billetterie populaire représente plus de 11 M€ correspondant à 401 000 billets achetés (dont 270 000 attribués à des jeunes, cf. supra). Le programme « Ma classe aux jeux » représente un coût de déplacement estimé à 2,5 M€⁴⁵.

Ce programme porte un héritage immatériel conséquent dont les bénéficiaires (cf. infra 3^e partie) ont pu témoigner auprès de la mission lors de ses déplacements dans les services déconcentrés à tous les niveaux d'enseignement (1^{er} et 2nd degrés, enseignement supérieur).

Le succès de ce programme auprès des élèves et des étudiants, en particulier ceux dont l'environnement social et culturel ne leur offre pas la possibilité d'assister à des événements sportifs de grande envergure⁴⁶, doit sensibiliser l'État, les collectivités territoriales et les partenaires économiques pour démocratiser l'accès aux grands événements sportifs internationaux. La pérennité d'une billetterie populaire et l'optimisation de son taux effectif d'usage, doivent donc demeurer une priorité en matière d'héritage éducatif, pour promouvoir l'équité sociale dans l'accès au spectacle sportif qui représente un vecteur d'émotions, de plaisir et de valorisation de l'activité physique et sportive pour tous.

Recommandation n° 7 : sanctuariser un fonds de dotation (État, collectivités territoriales et partenaires économiques) et systématiser l'allocation de billets par les organisateurs de grands événements sportifs subventionnés par la délégation interministérielle aux grands événements sportifs (DIGES) pour la mise en place d'une billetterie populaire, prioritairement pour les établissements labellisés Génération 2030.

1.4. Focus sur le programme Génération 2024 : des réussites certaines mais aussi des constats plus nuancés

Le programme d'appui à l'organisation des jeux Olympiques et Paralympiques à Paris en 2024, crée un label « Génération 2024 » pour les établissements scolaires et universitaires.

Dans la perspective des jeux Olympiques de 2024, les ministères chargés de l'éducation, de l'enseignement supérieur et de l'agriculture ont lancé un appel d'offre national pluriannuel pour encourager le développement de la continuité éducative dans la pratique sportive des jeunes, notamment pour ceux qui sont en situation de handicap.

Le dispositif de labellisation « Génération 2024 » a permis de valoriser et de renforcer les passerelles entre l'institution scolaire et le mouvement sportif et de construire les conditions pour que la jeunesse se projette avec confiance et ambition vers ce qui a été la plus grande manifestation sportive au monde de l'année 2024. Les jeux Olympiques et Paralympiques ont constitué une opportunité exceptionnelle, susceptible de créer des dynamiques positives dans les écoles, les collèges, les lycées et les universités.

Le label « Génération 2024 » visait quatre objectifs : le développement des projets structurants avec les clubs sportifs du territoire, la participation aux événements promotionnels Olympiques et Paralympiques, l'accompagnement ou l'accueil de sportifs de haut niveau et l'ouverture des équipements sportifs des établissements scolaires.

Comme le rapport le souligne dans sa troisième partie, le label a constitué un vecteur de pilotage structurant pour les équipes éducatives, pédagogiques et de direction pour promouvoir l'activité physique et sportive et les valeurs de l'Olympisme et du Paralympisme.

1.4.1. La Semaine Olympique et Paralympique (SOP) : un succès notable

La Semaine Olympique et Paralympique⁴⁷ (neuvième édition en 2025) représente l'événement qui symbolise, depuis sa première édition en 2017, la promotion de l'activité physique et sportive pour tous, les valeurs de l'Olympisme et du Paralympisme portées par la dynamique du programme Génération 2024. En 2022, le budget consacré à son déploiement était de 800 000 € ; il est passé à 300 000 € en 2023 pour remonter à

⁴⁵ Chiffres estimés lors de l'audition de la cour des comptes par la mission.

⁴⁶ Ce succès est à nuancer car certaines écoles et établissements scolaires du 2nd degré éloignés d'une gare ont pu être en difficulté pour acheminer les élèves à Paris afin d'assister à cet événement.

⁴⁷ Les huit premières éditions étaient portées par le COJOP Paris 2024 en partenariat les ministères en charge de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur et le mouvement sportif. Lors de cette neuvième édition, le programme a été piloté par le CNOSF et le CPSF en partenariat avec les ministères de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche.

450 000 € (dont 120 000 € de la part du CPSF) en 2024. Conformément au legs du COJOP Paris 2024, l'édition 2025 de la SOP organisée par le CNOSF, a nécessité le recrutement de deux ETP⁴⁸ et a représenté une dépense totale de 439 000 €. L'édition 2025 de la SOP a enregistré 17 500 projets déposés sur la plateforme Génération 2024 et a bénéficié à 5 millions d'élèves et d'étudiants depuis son lancement en 2017 dont 2 millions lors de la seule SOP 2024. 90 % des porteurs de projets en 2024 ont renouvelé l'expérience lors de la SOP 2025⁴⁹. Cet événement a donc trouvé sa place dans le système éducatif.

La pérennisation de la Semaine Olympique et Paralympique (SOP) apparaît donc comme une priorité pour maintenir la mobilisation des équipes pédagogiques et éducatives. Aujourd'hui, l'enjeu est de poursuivre la dynamique sans le levier puissant des JOP Paris 2024. L'impulsion politique, incarnée notamment par la présence des ministres lors des séquences phares⁵⁰, constitue un signal fort.

Le lancement de la Semaine olympique et paralympique 2025 au lycée Masséna à Nice le 31 mars 2025

La présence de la ministre des sports, de la jeunesse et de la vie associative, du président de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur, du premier adjoint au maire de la ville de Nice, de la présidente du CPSF, du secrétaire général du CNOSF, de la vice-présidente du CNOSF en charge de l'éducation, du président du Comité d'organisation des jeux Olympiques et Paralympiques des Alpes françaises 2030, et du parrain de la Semaine olympique et paralympique 2025, témoignent de l'engagement de l'État, des collectivités territoriales, du mouvement sportif et du COJOPH 2030 au service de la portée éducative d'un tel événement. Lors de cette journée, les 600 élèves présents issus des écoles, lycées et établissements d'enseignement supérieur de Nice ont pu s'essayer à de nombreuses disciplines parmi lesquelles l'athlétisme, le baseball, le basket fauteuil, le biathlon, le sport-boules, le bowling, le curling, le football américain, le rugby, le volleyball et découvrir l'escrime fauteuil ou encore la boccia.

Recommandation n° 8 : inscrire durablement la Semaine Olympique et Paralympique (SOP) dans le calendrier scolaire, de l'enseignement supérieur et associatif par une impulsion forte et conjointe de l'État (en particulier du ministère chargé de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche), du mouvement sportif, de l'ANS et du COJOPH Alpes françaises 2030.

1.4.2. Le développement de projets structurants entre l'école et le milieu associatif et sportif : la clé d'une continuité éducative à renforcer

Le premier volet du label Génération 2024 est le développement de projets structurants entre l'école et le mouvement sportif.

Ce décroisement et cette continuité éducative entre les temps scolaire, péri et extra-scolaire pour la poursuite de l'activité physique et sportive au-delà de l'école implique un rapprochement entre l'éducation nationale et le mouvement sportif, une culture partagée entre enseignants et éducateurs sportifs, la banalisation de temps partagés lors d'événements promotionnels (SOP, journée nationale du sport scolaire, la journée Olympique et Paralympique, etc.). Ce rapprochement peut être renforcé dans le cadre du projet éducatif territorial (PEDT) piloté par l'État (préfet et IA-DASEN) et la collectivité territoriale et se concrétiser par des collaborations de proximité (contractualisation de conventions) entre l'école, le club, l'association sportive ou le comité départemental afin de favoriser les passerelles.

Le dispositif « une école-un club⁵¹ » s'inscrit dans cette dynamique, mais peine à se déployer car il repose sur le volontariat entre le milieu scolaire et le mouvement sportif⁵². La mission rappelle également l'existence du

⁴⁸ Équivalents temps plein.

⁴⁹ 700 000 participants, 2 500 participants, 120 athlètes de l'équipe de France mobilisés pour intervenir auprès des classes participantes.

⁵⁰ Lancement à Nice le 31 mars 2025 avec la ministre des Sports, le président de COJOPH Alpes françaises 2030 et les autorités régionales, 1^{er} avril 2025 à l'université Paris Cité avec les ministres des sports et de de l'enseignement supérieur et de la recherche, 3 avril 2025 à Reims avec les ministres de l'éducation nationale et des sports.

⁵¹ Circulaire du 12-1-2022 « Une école-un club ».

⁵² Cécile Collinet, Fanny Raingeaud, (2024), L'héritage des jeux au prisme des dispositifs scolaires de mise à l'activité physique : les difficiles liens entre sport et école, Santé publique, volume 36, hors-série n° 2 (Activité physique et santé), pp. 55-59.

plan sportif local visé à l'article L113-4 du code du sport⁵³ dont l'ambition est la promotion et le développement de la pratique des activités physiques et sportives sur leur territoire. Cependant, ce plan est resté à l'état de projet car il n'a pas été suffisamment promu et accompagné.

Le futur label Génération 2030 doit poursuivre et maintenir dans son cahier des charges ce volet essentiel de la continuité éducative en mettant la priorité sur le développement des pratiques sportives pour tous. Cette continuité induit des passerelles avec le mouvement sportif. De nombreux dispositifs sportifs et d'enseignement complémentaires à l'EPS sont proposés par les écoles et les établissements scolaires (sport scolaire, section sportive scolaire, enseignement optionnel, certificats de spécialisation, etc.) : ces dispositifs complémentaires peuvent aboutir à des partenariats avec des fédérations ou des associations.

La réforme de l'organisation territoriale de l'État mise en œuvre depuis le 1^{er} janvier 2021 portant intégration, au sein du ministère de l'éducation nationale, des services jeunesse, engagement et sport⁵⁴ constitue un facteur qui favorise cette continuité éducative par le décloisonnement entre l'éducation nationale, les services du MSJVA et le mouvement sportif.

1.4.3. La mutualisation des installations sportives entre l'État, les collectivités territoriales et le mouvement sportif : des freins à dépasser

Les deux grands plans d'équipements sportifs (plan « 5 000 terrains de sport » en 2022-2023 et plan « 5 000 équipements Génération 2024 » en 2024-2026) demeurent un héritage matériel au service du développement des infrastructures sportives de proximité, des cours d'écoles actives et des équipements structurants (voir infra paragraphe 2.3.1). Cependant, il convient de mutualiser davantage les infrastructures sportives existantes et, en particulier, celles implantées dans les établissements scolaires du premier et du second degré afin qu'elles soient mises à disposition du mouvement sportif en dehors des horaires scolaires.

Les enquêtes récentes du pôle ressources national sport-innovations de la direction des sports précisent que 29 % des établissements scolaires mettent à disposition leurs équipements pour un accès autonome extérieur et 71 % indiquent que l'accès est restreint aux horaires scolaires ou soumis à une autorisation spécifique.

De nombreux freins (mise en place d'une surveillance sur le hors temps scolaire, entretien et sécurité des locaux, etc.) limitent la mutualisation et l'exploitation optimales des installations sportives au sein des établissements en dehors du temps scolaire.

Une expérimentation nationale est actuellement conduite dans cinq territoires (Lille, Rennes, La Réunion, Île-de-France et Centre-Val de Loire) pour tendre vers 100 % d'ouverture à des structures extérieures.

Un exemple départemental sur l'expérimentation de la mutualisation des installations sportives

La DSDEN 93 s'engage dans l'expérimentation de la mutualisation des installations sportives entre les établissements scolaires et le mouvement sportif. Au moment de l'entretien, la DSDEN 93 se fixe comme objectif de contractualiser 29 conventions avec les écoles et les collèges disposant d'une installation sportive interne avant la fin de l'année scolaire 2024-2025 : convention de gestion entre le département de la Seine-Saint-Denis et la commune pour les collèges au titre d'une meilleure rentabilisation des créneaux pour les installations sportives entre les différents clubs et entre les écoles et les associations sportives pour le 1^{er} degré. Ces conventions doivent permettre de lever les obstacles qui empêchent la mutualisation effective des équipements sportifs.

Recommandation n° 9 : généraliser les conventions entre les collectivités territoriales, les établissements publics et le mouvement sportif pour lever les freins qui font obstacle à la mutualisation des installations sportives des établissements du premier et du second degré et d'enseignement supérieur en dehors des horaires scolaires.

⁵³ « Les communes et les établissements publics de coopération intercommunale mentionnés à l'article L. 5211-28 du code général des collectivités territoriales peuvent établir un plan sportif local afin de formaliser et d'ordonner les orientations et actions visant à la promotion et au développement de la pratique des activités physiques et sportives sur leur territoire ».

⁵⁴ Les DRAJES auprès des recteurs de région académique et les SDJES auprès des DASEN.

2. Au-delà du legs : une dynamique éducative sur laquelle capitaliser

2.1. Les actifs matériels : l'héritage matériel des jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024

2.1.1. Le bilan du plan « 5000 terrains de sport 2022-2023 »

La France disposait en 2021 d'un parc sportif de près de 310 000 équipements sportifs répartis de manière inégale sur l'ensemble du territoire national⁵⁵. La diversité des équipements et leur répartition cohérente sur l'ensemble du territoire représente un élément central du développement équilibré des territoires et des pratiques sportives (annexe 5 du rapport).

À la suite de la pandémie de COVID 19, début 2021, le plan « France Relance », a été mis en place par le gouvernement. Le sport a été l'un des axes structurants de ce plan⁵⁶, renforcé par l'organisation des JOP de Paris 2024 et de leur héritage.

Le gouvernement a décidé la création d'un plan d'équipements sportifs de proximité appelé « 5 000 terrains de sport » doté d'une enveloppe de 192 M€ pour la période 2022-2024⁵⁷. Son annonce a été faite par le Président de la République le 14 octobre 2021 dans le cadre d'un déplacement à Tremblay-en-France.

Plusieurs constats ont motivé l'élaboration de ce plan :

- un sous-équipement sportif important et persistant constaté dans de nombreux territoires⁵⁸, malgré les plans dédiés successifs, alors que ces équipements représentent un enjeu majeur de santé publique, d'occupation « saine » des jeunes dans de nombreux quartiers et un gisement potentiel d'emplois. Des enveloppes ont été mobilisées sous les précédents quinquennats, mais de manière encore insuffisante. Leur impact a été dilué en faveur d'équipements onéreux, où l'appui de l'État est peu connu et n'apparaît pas comme un levier structurant ;
- des aides qui, de manière contre-intuitive, accompagnent les territoires les plus dynamiques et très souvent déjà bien dotés ;
- des procédures de financements longues et complexes qui sont la conséquence d'un recours récurrent aux financements croisés. De plus, certaines collectivités ne disposent pas des effectifs, des compétences ou des moyens pour porter la phase initiale d'étude puis la maîtrise d'ouvrage ;
- des financements qui n'encouragent pas les modèles les plus innovants et vertueux d'exploitation des équipements sportifs avec parfois des équipements sportifs délaissés et mal entretenus ;
- une sous-exploitation de nombreux sites qui, faute d'une complémentarité des usages (pratiques auto-organisées, publics scolaires et licenciés), voient un large volume horaire potentiel d'occupation inexploité, alors que la demande est forte de la part des associations, des acteurs commerciaux, pratiquants autonomes, etc.

Face à ces constats, le plan d'équipements visait des objectifs ambitieux :

- mobiliser de nouveaux crédits qui permettent une transformation durable de l'offre d'équipements sportifs en priorité dans les territoires les plus carencés ;
- proposer des modes de soutien simples, qui accélèrent la livraison des sites, où l'appui de l'État est réellement incitatif, avec des procédures agiles selon les équipements et territoires ;
- prioriser des équipements de proximité, légers, adaptés aux nouvelles pratiques sportives ;
- remettre l'usager au centre, favoriser les synergies entre acteurs et associer tous les acteurs aux diagnostics des besoins à l'échelle locale. Initialement, les équipements devaient être en accès

⁵⁵ Hexagone : 302 000 équipements pour 67 millions d'habitants (1 équipement pour 221 habitants). Outremer : 7 000 équipements pour 2,7 millions d'habitants (1 équipement pour 385 habitants).

⁵⁶ Accès à la pratique sportive avec le Pass'sport, rénovation énergétique des équipements sportifs, plan de rattrapage des équipements sportifs en QPV, etc.

⁵⁷ Le plan aura été exécuté sur les deux premières années 2022 2023 en raison du nombre de projets déposés.

⁵⁸ La France disposait en 2021 de 1 436 quartiers prioritaires (QPV) en France métropolitaine, regroupant 7,6 % de la population. Le taux de licences sportives pour les habitants en QPV était de 110 pour 1 000 contre 248 pour 1 000 hors QPV. Le taux d'équipements sportifs en QPV était de 22 pour 10 000 habitants contre 34 pour 10 000 hors QPV.

libre ; mais une obligation de conventionnement a été faite au porteur de projet pour assurer la présence d'un club ou de scolaires sur une partie des horaires de fonctionnement.

Le plan prévoyait en outre que les nouveaux équipements soient répartis par types de terrains de sport⁵⁹ en priorisant les équipements innovants (connectés, autonomes, adaptés aux nouvelles pratiques), que leur éligibilité soit limitée aux nouveaux sites et aux équipements mobiles avec une possible requalification de locaux existants⁶⁰ et qu'ils soient ciblés sur les territoires carencés (QPV, ZRR). Le portage foncier pouvait être public (collectivités) mais aussi privé (bailleurs privés, entreprises) dès lors que le site était au moins en partie en accès libre. La possibilité avait également été donnée aux porteurs de projet de recourir à des délégations de service public pour confier la gestion de l'équipement à des fédérations, à d'autres associations ou encore à des acteurs des loisirs sportifs marchands⁶¹.

Le bilan de ce plan d'équipements sportifs de proximité présenté par l'ANS en conseil d'administration au début de l'année civile 2024 montre que l'objectif des 5 000 terrains de sport a été atteint et même dépassé en deux ans (2022-2023).

La diversification de l'offre est constatée avec près de 90 types d'équipements financés représentant 30 sports différents. Les principaux types d'équipements réalisés sont des plateaux multisports, aires de fitness, terrains de basket 3x3, tables de tennis de table, pumptrack⁶², pistes de padel⁶³, skatepark et dojos solidaires⁶⁴.

L'essaimage territorial des équipements semble atteint dans la mesure où tous les territoires ont pu bénéficier du financement de ce programme⁶⁵.

L'accessibilité de ces équipements à différents publics est renforcée par l'obligation d'établir des conventions d'animation entre une collectivité, une ou des associations sportives et un ou des établissements scolaires. Ces conventions permettent d'articuler la pratique encadrée avec une pratique auto-organisée, tout en favorisant les pratiques féminines et intergénérationnelles.

Les objectifs visés par ce premier plan d'équipements sportifs de proximité et ses caractéristiques principales (contractualisation systématique, nombre d'équipements créés et répartition dans tous les territoires), contribuent à l'héritage éducatif des JOP de Paris 2024 de manière très structurante.

2.1.2. Le déploiement du plan équipement Génération 2024 (2024-2026)

Fort du succès obtenu par le premier plan d'équipements sportifs de proximité et au regard des besoins exprimés par les collectivités territoriales et les fédérations sportives, un deuxième plan triennal (2024-2026) de 5 000 équipements sportifs intitulé Génération 2024 doté d'un budget initial de 300 M€ a été annoncé par le Président de la République le 5 septembre 2023.

Ce plan a été conçu pour renforcer l'héritage des JOP de Paris 2024 au plan éducatif et développer la pratique sportive des publics qui en sont les plus éloignés.

⁵⁹ 1 000 city stade (football, handball, etc.), 1 000 dojos et salles de sports de combat, 500 terrains de basket (dont 3x3), 500 terrains de padel, 500 skatepark, 200 bassins mobiles, 50 salles sportives connectées, 1 000 autres équipements (salle de fitness, modules de street workout, tennis de table, base nautique...).

⁶⁰ Exemple des dojos solidaires voulus au pied des immeubles dans des locaux appartenant aux bailleurs sociaux.

⁶¹ Un taux plancher de financement avait été fixé à 50 %, pouvant aller jusqu'à 80 % en territoire carencé et 100 % en Outre-mer.

⁶² Piste en boucle constituée de bosses et de virages relevés qui peut être utilisée avec différents équipements sportifs dont le VTT et le BMX.

⁶³ La piste de padel mesure 20 mètres de longueur pour 10 mètres de largeur, et elle est divisée en 2 parties séparées par un filet au milieu.

⁶⁴ 1 477 plateaux multisports, 789 aires de fitness, 442 terrains de basket 3x3 (dont mobiles), 419 tables de tennis de table, 362 pumptrack, 357 pistes de padel, autres équipements (hockey, rugby, danse...), 235 skateparks, 160 dojos solidaires et également : courts mobiles de squash, boulodrome, foot 5x5, kit mobile gym, terrain de tennis, table de teqball, terrain de handball à 4 (dont mobiles), bassin mobile, bloc d'escalade, terrain de beach volley, piste d'athlétisme (dont mobiles), terrain de badminton (dont mobiles), futsal.

⁶⁵ 5 507 équipements ont été financés, représentant 195,5 M€ de subventions allouées, soit 99 % des crédits prévus initialement. Le taux de subvention moyen est de 55 % et le montant moyen des subventions par équipement est de 36 M€. 93 % des dossiers ont été portés par une collectivité territoriale. 68 % des dossiers sont situés en territoire rural et 4 % en Outre-mer.

Il s'inscrit dans la continuité du précédent et dans le prolongement des politiques publiques destinées à renforcer le lien avec le milieu scolaire (2 heures de sport supplémentaires au collège, 30 minutes d'activité physique quotidienne (30' APQ) à l'école, etc.) et faciliter la pratique auto-organisée.

Pour toute construction ou rénovation d'un équipement structurant, les porteurs de projets doivent ainsi s'engager à garantir son accès aux associations sportives et proposer des créneaux en accès libre favorisant la pratique des jeunes issus du territoire, notamment élèves et étudiants.

Le plan comprend un axe relatif aux équipements de proximité⁶⁶ et un second consacré aux équipements structurants. Il impose que les équipements soient situés dans ou à proximité d'établissements scolaires.

Ouvert à tous les territoires, ce plan doit néanmoins prioriser le financement de projets localisés dans des territoires carencés et notamment au sein ou à proximité immédiate de QPV (cible : un tiers des projets financés), en ZRR ou en outre-mer.

À destination des collectivités ou de leurs mandataires, des associations à vocation sportive, et, pour la première fois, à destination des universités publiques et des établissements médico-sociaux publics accueillant des jeunes en situation de handicap et ayant une association sportive affiliée à une fédération sportive, ce plan doit directement contribuer à la correction des inégalités sociales et territoriales d'accès à la pratique sportive.

Dès sa première année de mise en œuvre (2024), le plan Génération 2024 a permis de financer près de 3 000 équipements⁶⁷, soit plus de la moitié de la cible fixée de 5 000 équipements.

En 2025, une priorité a été donnée à la construction et la rénovation de piscines⁶⁸, ainsi qu'à la rénovation d'équipements structurants, dans un contexte de réduction de l'utilisation du foncier non bâti et de la consommation d'énergie⁶⁹.

La mission a entendu de nombreux acteurs de terrain qui saluent l'avancée considérable en matière de développement des équipements sportifs. Toutefois, leur nombre et leur accessibilité (partage des installations sportives entre différents utilisateurs scolaires, clubs et associations sportives, etc.) restent des enjeux majeurs à améliorer pour garantir une offre sportive de qualité.

2.2. La pratique physique et sportive pour tous : un héritage éducatif prioritaire des JOP de Paris 2024 à renforcer

2.2.1. La place et la valorisation de la pratique physique et sportive à l'école et dans l'enseignement supérieur : constats et perspectives

La place et le rôle de l'éducation physique et sportive (EPS) à l'école sont reconnus dans la formation motrice, méthodologique et sociale de l'élève et pour ses effets bénéfiques sur la santé physique et mentale. Le colloque « Activité physique, santé et réussite scolaire » qui s'est tenu en Sorbonne le 27 mai 2025⁷⁰ rappelle que la pratique d'une activité physique quotidienne d'une durée de 30 minutes réduit le stress de 25 %, améliore les capacités cognitives de 20 %, fait progresser les résultats scolaires de 15 % en moyenne et diminue de 35 % le risque d'obésité infantile.

⁶⁶ À noter que le financement de cours d'écoles actives et sportives a été intégré en 2025 dans le premier axe.

⁶⁷ 2 980 équipements ont été financés en 2024 dont 2 221 équipements de proximité, 499 cours d'école actives et sportives et 260 équipements structurants, pour un montant total de l'aide de 91,8 M€. 74 % des projets financés se trouvent en territoires carencés.

⁶⁸ L'objectif est d'orienter 25 % des crédits du plan 5 000 équipements sportifs Génération 2024 en régions métropolitaines pour des projets de création ou de rénovation de piscines et d'abonder ces crédits avec ceux que l'ANS alloue au programme « 1,2, 3 Nagez ! ».

⁶⁹ Le conseil d'administration de l'ANS réuni mardi 24 juin a voté un budget rectificatif pour 2025 faisant passer l'enveloppe du plan d'équipements Génération 2024 de 88 M€ à 75 M€, avec une baisse à peu près équivalente sur les deux axes équipements de proximité et équipements structurants.

⁷⁰ En présence, du professeur François Carré, cardiologue et médecin du sport au CHU de Rennes, a mis en lumière les dangers de la sédentarité et les effets positifs d'une activité physique régulière sur la santé cardiovasculaire, de Boris Cheval, maître de conférences à l'ENS Rennes, a exploré les liens entre exercice physique, santé mentale, concentration et performances cognitives et de François Potdevin, professeur à l'université de Lille, qui a exposé les travaux dans le champ de la littérature physique.

L'activité physique a non seulement des effets positifs sur la santé physique mais également sur la santé mentale et sociale (performances scolaires et cognitives⁷¹, confiance en soi, résilience, coopération, entraide, solidarité, etc.).

L'élève est présent à l'école 11 430 heures (du CP à la classe de terminale) et il passe 75 % de son temps assis soit au total un an de sa vie (nuit comprise) en situation d'inactivité physique à l'école⁷². La sédentarité est très présente dans les modes d'organisation et d'enseignement du système éducatif français ; toutefois, la pratique de l'EPS, de l'école maternelle au lycée, ainsi que la mise en place d'autres dispositifs d'activités physiques et sportives complémentaires, telle que la mesure des 30 minutes d'APQ (une distribution de kits matériels pour un montant à hauteur de 8 M€⁷³) à l'école élémentaire, constituent des occasions pour une éducation « du corps par le corps ».

Cependant, si l'activité physique et sportive a été déclarée Grande cause nationale en 2024 par le Président de la République, force est de constater que l'objectif d'une nation sportive n'est pas tout à fait atteint. L'héritage éducatif des JOP Paris 2024 en matière de développement de la pratique physique et sportive pour tous est à renforcer.

À titre d'exemple, l'enseignement obligatoire de l'EPS à l'école élémentaire⁷⁴ demeure partiellement respecté et le déploiement de la pratique physique et sportive pour les étudiants se heurte à son caractère optionnel, au manque d'équipements sportifs, aux créneaux horaires disponibles, carences qui représentent les principaux obstacles à la pratique d'une activité sportive (cf. infra § 3.4.4).

Ces constats doivent renforcer la valorisation de la place du corps dans les apprentissages scolaires de tous les élèves, ainsi que l'aménagement des rythmes et des espaces universitaires pour favoriser la pratique physique et sportive des étudiants en profitant de l'élan des JOP Paris 2024 et de la perspective des JOPH Alpes françaises 2030. La réussite scolaire et universitaire, ainsi que le bien-être physique, psychologique et social représentent des enjeux de santé publique au cœur de l'héritage éducatif des JOP Paris 2024. La perspective des JOPH Alpes françaises 2030 doit préparer l'émergence d'une génération sportive qui intègre la pratique régulière d'une activité physique et sportive dans un mode de vie sain et équilibré.

La feuille de route académique pour l'apprentissage des savoirs fondamentaux (académie de Créteil)

Le rectorat de l'académie de Créteil a présenté, dans sa feuille de route académique pour l'apprentissage des savoirs fondamentaux en date de juin 2023, une troisième priorité intitulée « Favoriser la pratique physique et sportive des élèves, enjeu de réussite scolaire, de santé, d'équité sociale et de citoyenneté ». Sept axes sont adossés à cette priorité (30' APQ, le sport scolaire, les tests sports santé, les deux heures supplémentaires de sport en collège, échanges de pratiques professionnelles, les élèves sportifs de haut niveau et à haut potentiel, la formation du citoyen) que le CASF invite à décliner dans le cadre des dialogues de gestion entre les DSDEN et les établissements scolaires.

⁷¹ Note du conseil scientifique de l'éducation nationale (CSEN), février 2022 n° 6. Activité physique, fonctionnement cognitif et performances scolaires : niveau de preuve et grade de recommandation.

⁷² Colloque « Activité physique, santé et résultat scolaire » en Sorbonne le 27 mai 2025.

⁷³ Chiffres estimés lors de l'audition de la cour des comptes par la mission.

⁷⁴ 108 heures annuelles. La réalité de l'enseignement de l'EPS à l'école élémentaire est respectée en moyenne à hauteur de 50 % de sa durée réglementaire. Deux rapports de l'inspection générale en 2012 (la pratique sportive à l'école primaire) et 2021 (rapport n°2021-057 sur le développement de l'activité physique et de la pratique sportive à l'école).

L'université Paris Cité et le dispositif Maison Sport Santé Université (MSS-U)

Ce projet novateur, porté par le Service de santé étudiante (SSE) en collaboration avec les services universitaires des activités physiques et sportives (SUAPS), l'UFR des sciences et techniques des activités physiques et sportives (STAPS) et la Faculté de santé d'UP Cité, vise à promouvoir la pratique régulière d'une activité physique pour l'ensemble de la communauté universitaire, en plaçant les activités physiques au cœur de la santé et du bien-être.

Depuis avril 2022, le dispositif « Bouge ta Santé » s'est progressivement développé au sein du SSE des universités Paris 1 Panthéon-Sorbonne, Sorbonne Nouvelle et Paris Cité, notamment grâce au soutien de l'Agence régionale de santé (ARS) et du CROUS.

La MSS-U poursuit six grands objectifs : sensibiliser, orienter, promouvoir, éduquer, former et développer la recherche. Avec des actions concrètes telles que la caravane Sport-Santé (dépistage du niveau de la condition physique santé par le biais des évaluations Tous en Forme) ou la campagne de communication digitale #BougeTaSanté, le dispositif ambitionne de toucher le plus grand nombre d'étudiants et de personnels, en leur offrant les moyens de s'engager durablement dans un mode de vie actif.

Près de 800 étudiants de la faculté de médecine reçoivent une formation obligatoire en sixième année d'études portant sur le bénéfice de l'activité physique et sportive et la prescription d'une activité adaptée aux patients le nécessitant.

L'habilitation du dispositif « Bouge ta Santé » et la création de la Maison sport-santé-universitaire représentent une avancée majeure pour la promotion de la santé dans la communauté universitaire. En conséquence, l'activité physique est considérée comme un outil thérapeutique et préventif accessible à tous, plaçant le bien-être au cœur des actions de prévention.

Recommandation n° 10 : renforcer la place de la pratique d'activités physiques et sportives dans l'éducation des élèves et des étudiants par la reconnaissance scientifique et institutionnelle de son rôle dans l'amélioration de la santé physique et mentale (bien-être, estime de soi, résilience, effort, condition physique, interaction sociale, performances scolaires et cognitives, etc.).

Cette démarche implique que les projets d'école et d'établissement structurent le parcours sportif de l'élève au sein de leur politique éducative locale. La complémentarité des objectifs et des contenus entre les différents dispositifs et programmes éducatifs (EPS, sport scolaire, 30'APQ, section sportive scolaire, label Génération 2030, etc.), ainsi que la continuité éducative avec les partenaires sportifs de proximité doivent notamment intégrer la réflexion et l'évaluation des politiques publiques conduites au sein des unités d'enseignement du 1^{er} et du 2nd degré.

Recommandation n° 11 : structurer et valoriser le parcours sportif de l'élève dans les unités d'enseignement du 1^{er} et du 2nd degré et en faire un élément obligatoire dans la conception et l'évaluation des projets d'école et d'établissement scolaire.

2.2.2. L'inclusion : un héritage fondateur des jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024 à pérenniser et à renforcer dans la perspective des jeux d'hiver Alpes françaises 2030.

Les images, les exploits, les athlètes et les valeurs véhiculées lors des jeux Paralympiques de Paris 2024 ont eu un réel impact sur la société et sont un héritage éducatif immatériel majeur. « La révolution paralympique »⁷⁵ se traduit par une évolution du regard de la société sur les personnes en situation de handicap et par une volonté d'accélérer les politiques publiques d'accessibilité et de compensation⁷⁶. Il s'agit d'un changement de paradigme, d'une philosophie : faire du sport un levier de santé publique, de citoyenneté et d'inclusion. Pour concrétiser cet héritage, il est essentiel de mobiliser davantage de collectivités et d'adopter un modèle économique pérenne, centré sur les acteurs de terrain et ses habitants. Des dispositifs comme l'appel à projets « Impact 2024 » de l'Agence nationale du sport visent à inscrire le sport dans les dynamiques locales : insertion, lien social, éducation. Il s'agit enfin de ne pas creuser l'écart

⁷⁵ Discours de clôture des jeux Paralympiques du président du COJOP Tony Estanguet daté du 8 septembre 2024.

⁷⁶ Loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes en situation de handicap.

entre le développement du mouvement sportif et les attentes des citoyens, en particulier ceux les plus éloignés de la pratique sportive, comme le sont encore trop souvent les personnes en situation de handicap.

Le pôle de référence inclusif sportif métropolitain (PRISME) situé dans la ville de Bobigny (93)

Ce gymnase de 15 000 m², inauguré le 1^{er} février 2025, symbolise un héritage tangible des JOP Paris 2024 au service de l'accessibilité de la pratique physique et sportive pour tous les publics, dont les personnes en situation de handicap.

Initié par le département de la Seine-Saint-Denis et conçu selon les principes de l'accessibilité universelle, le PRISME va changer de façon importante les pratiques sportives de nombreuses personnes en situation de handicap.

Faisant la part belle au handicap, comme le soulignent les Agitos, symboles des jeux Paralympiques trônant devant le Prisme, le bâtiment se veut toutefois ouvert à tous : particuliers, établissements médico-sociaux, clubs para-accueillants, scolaires, tous y sont les bienvenus. Pour cette salle, 65 % des réservations doivent bénéficier à la pratique handisport, les 35 % restants étant en service libre dédiés au badminton, au basket ou au futsal.

Au total, ce sont quelque 17 900 usagers par mois – valides ou en situation de handicap – qui devraient utiliser ces espaces. Leur pratique est encadrée par une douzaine de moniteurs sportifs, aux profils différents mais tous sensibilisés au handicap.

Sur le plan de la pratique du parasport et du sport adapté, Amélie Le Fur revient, au cours de sa rencontre avec la mission datée du 21 février 2025, sur l'héritage des jeux de Paris 2024. Pour elle, les jeux Paralympiques de Paris 2024 ont constitué un événement majeur, tant sur le plan sportif que sociétal, révélant l'importance de la pratique du sport dans le parcours de vie des personnes en situation de handicap. L'ampleur médiatique de ces jeux a contribué à un changement de regard. Le public présent dans les enceintes sportives et les retransmissions télévisées ont donné la priorité aux performances et à l'engagement des sportifs, « sans tomber dans le pathos du parcours des athlètes, de leur style de vie ; c'est une première victoire de voir les médias se focaliser sur l'aspect sportif et non sur leur mode de vie privée⁷⁷ ».

La sensibilisation des élèves aux activités para-sportives doit se poursuivre et s'approfondir en développant les activités sportives de pleine nature partagées ou en proposant une séquence handisport en EPS dans le parcours de formation de tous les élèves. À titre d'exemple, l'UNSS inclut les élèves en situation de handicap⁷⁸ dans toutes les activités sportives qu'elle organise par le biais de son programme « sport partagé » présent désormais dans toutes les rencontres.

Malgré cette avancée significative, la pratique sportive reste encore largement insuffisante : seuls 47 % des personnes en situation de handicap déclarent pratiquer une activité physique régulière et à peine 10 % sont licenciées dans un club. Ce constat appelle des politiques publiques ambitieuses et cohérentes selon Amélie Le Fur. C'est dans cette optique qu'a été lancé le programme Club inclusif en décembre 2022, dont l'objectif est d'accompagner 3 000 clubs sportifs pour mieux accueillir les personnes en situation de handicap. À ce jour, 1 800 clubs ont été labellisés, avec le soutien de 100 collectivités territoriales et des fédérations sportives. Ce programme repose également sur la formation des encadrants, grâce à l'introduction d'un module para-sport unifié dans tous les diplômes d'État liés aux métiers du sport. Ce changement significatif de regard culturel sur le handisport doit s'incarner dans la pratique sportive. Les capacités d'accueil des clubs représentent donc un élément clé de cette accessibilité aux personnes en situation de handicap.

Recommandation n° 12 : poursuivre et amplifier le programme club inclusif par une impulsion conjointe de l'État, de l'ANS, du COJOPH Alpes françaises 2030 et du mouvement sportif.

L'article 30⁷⁹ de la convention adoptée par l'ONU le 13 novembre 2006 relative aux droits des personnes en situation de handicap et ratifiée par la France en 2010 souligne la nécessité de « faire en sorte que les personnes handicapées aient accès aux lieux où se déroulent des activités sportives, récréatives et touristiques ». Dans le contexte des Jeux d'hiver 2030, cet engagement prend une dimension concrète,

⁷⁷ Propos d'Amélie Le Fur lors de sa rencontre avec la mission datée du 21 février 2025.

⁷⁸ L'UNSS enregistre une augmentation de 21 % d'élèves en situation de handicap licenciés depuis la rentrée de septembre 2024.

⁷⁹ Article 30 - Participation à la vie culturelle et récréative, aux loisirs et aux sports. L'intégralité de la convention est consultable à l'adresse suivante : <https://www.ohchr.org/fr/instruments-mechanisms/instruments/convention-rights-persons-disabilities>

puisque les sports d'hiver et de nature demeurent souvent inaccessibles aux publics en situation de handicap. L'organisation de ces Jeux représente donc une opportunité majeure pour faire progresser l'accessibilité des sports de nature aux personnes en situation de handicap. Dans la continuité de l'élan créé lors des JOP de Paris 2024⁸⁰, l'accessibilité aux sports de montagne et de nature ne doit pas être, un supplément d'âme pour les JOP Alpes 2030, mais elle doit constituer un pilier de leur réussite. En rendant la montagne plus inclusive, les jeux pourront laisser une empreinte positive, durable et juste en marquant une étape supplémentaire par rapport à ce qui a été impulsé lors des JOP de Paris 2024. L'attente sociétale autour de l'inclusion et de l'égalité d'accès est forte : les territoires alpins, et plus généralement les zones de montagne, doivent donc s'appuyer pleinement sur les prochains jeux d'hiver pour en faire un levier structurant et durable en la matière.

Pour que les sports de nature deviennent un vecteur d'inclusion et non d'exclusion, l'État et les collectivités doivent jouer un rôle clé pour penser des équipements durables et adaptés, favoriser l'accessibilité universelle dans les zones de montagne et d'activités de pleine nature (plateforme de recensement des activités physiques et sportives de nature accessibles à l'échelle nationale, signalétique adaptée, accueil formé, guides audio...), promouvoir un tourisme inclusif de montagne, former les encadrants et les personnels touristiques à l'accueil de personnes en situation de handicap et développer la pratique sportive partagée.

Recommandation n° 13 : améliorer l'accessibilité des activités physiques et sportives de nature aux personnes en situation de handicap (réflexion sur les dessertes routières et ferroviaires en appui d'un groupe d'experts d'usage en situation de handicap et sensibiliser les élèves aux activités parasportives dans le cadre de l'enseignement d'EPS et des activités de l'association sportive.

Le programme « Sport Nature Handicap » dans les Hautes-Alpes

Ce dispositif mis en œuvre dans les Hautes-Alpes entre 2018 et 2022 a été porté par 10 partenaires, signataires d'une charte : préfecture des Hautes-Alpes, conseil départemental, direction académique des services de l'éducation nationale, agence régionale de santé (ARS), caisse commune de sécurité sociale (CCSS), association des maires de France (AMF), association des maires ruraux de France (AMRF), comité départemental de sport adapté (CDSA), comité départemental handisport (CDH), comité départemental olympique et sportif (CDOS). Ces derniers « souhaitent, chacun dans le cadre de ses prérogatives, dynamiser l'accès aux activités sportives des personnes handicapées et s'engagent à œuvrer pour la promotion de l'égalité des droits et des chances, ainsi qu'à favoriser leur participation à l'ensemble des activités sportives ».

L'objectif est de créer des environnements inclusifs dans les clubs et de sensibiliser les jeunes dès l'école. Le programme a mis l'accent sur la formation des encadrants, le soutien aux structures sportives et la diffusion d'outils pédagogiques. Des activités comme le ski assis, la randonnée en joëlette ou encore le kayak adapté ont été développées dans le cadre du réseau « Écrins Handisport ». Des événements tels que le Défi Montagne ou la Semaine Olympique et Paralympique ont permis de mobiliser un large public. Le programme constitue ainsi un modèle de territoire engagé pour un sport accessible à tous dont les sports de nature.

Le club de volley du pays Voironnais dans l'Isère : un club inclusif emblématique

Ce club isérois, Pays Voironnais Volley, s'est appuyé sur la dynamique des JO de Tokyo de 2021 puis de ceux de Paris 2024 pour mettre en avant son équipe de volley assis. L'équipe de volley assis est d'une grande mixité. Elle se compose de joueurs de très haut niveau qui évoluent en équipe de France de volley assis qui ont participé aux JOP de Paris 2024, de joueurs en situation de handicap plus amateurs et de joueurs valides. L'équipe a aussi une dimension intergénérationnelle car elle regroupe des seniors et des jeunes. Elle incarne l'inclusion dans toutes ses dimensions et ses diversités. Elle est devenue une vitrine régionale pour le club qui est sollicité par de multiples collectivités pour réaliser des démonstrations et organiser des compétitions internationales.

⁸⁰ Le 12 avril 2023, à la demande du Gouvernement, un groupe de quatorze experts d'usage en situation de handicap a été mis en place pour s'assurer que la promesse des « Jeux pour tous » serait tenue lors des JOP de Paris 2024.

2.3. Les valeurs et l'exercice de la citoyenneté : un héritage inégalement partagé

2.3.1. La citoyenneté au cœur des valeurs de l'Olympisme

L'école a été positionnée comme un espace stratégique pour transmettre les valeurs de l'excellence, du respect, de l'égalité et de la persévérance, incarnées par les jeux. De nombreux établissements ont développé des projets pédagogiques en lien avec les temps forts et les symboles olympiques (SOP, relais de la flamme, mascottes, etc.), contribuant à renforcer la cohésion au sein des communautés éducatives.

L'un des apports majeurs du programme Génération 2024 est l'intégration des valeurs de l'Olympisme et du Paralympisme dans le parcours scolaire des élèves. À travers les actions menées (label Génération 2024, billetterie populaire, programmes d'engagement, projets interdisciplinaires), plus de 3 millions d'élèves ont été impliqués de manière directe dans des dispositifs qui alliaient sport, citoyenneté, culture, santé et inclusion.

À titre d'exemple le projet « Je Olympique » (cf. infra § 3.1.2.1) conduit dans un lycée polyvalent de l'académie de Poitiers témoigne de ce lien entre le sport et la citoyenneté. Néanmoins, si cet établissement a su trouver des leviers et construire une dynamique originale, ce n'est pas le cas de tous les territoires. La mission considère comme une réussite le fait que 22 % des établissements ont validé leur label Génération 2024, il convient, toutefois, de souligner que ce label n'a impliqué que trois millions d'élèves (sur 12 millions d'élèves scolarisés).

2.3.2. L'histoire, les arts et le sport : une culture à renforcer

Force est de constater que l'Olympiade culturelle n'a pas eu le même retentissement que celui de la promotion de l'activité physique pour tous. Le démarrage des actions en faveur de l'accès à la culture olympique et paralympique a été tardif et ces dernières ont été très peu portées par le comité d'organisation des jeux Olympiques et Paralympiques. La mission signale l'engagement du groupe bancaire CASDEN-Banque populaire qui a contribué à la diffusion de la culture olympique au travers d'une exposition itinérante de 30 panneaux dont les établissements scolaires ont pu disposer ponctuellement.

La chorégraphie labélisée Olympiade Culturelle « la Danse des Jeux » a mobilisé les élèves et les étudiants. Ce programme a été particulièrement investi par l'enseignement supérieur. Par ailleurs, le ministère de l'éducation nationale a produit des ressources pédagogiques pour travailler les liens entre les JOP de Paris 2024 et le parcours d'éducation artistique et culturelle (livret « Au cœur des jeux » et les 10 fiches thématiques associées publiées sur Eduscol).

Néanmoins, à l'initiative des référents Génération 2024, d'autres projets culturels ont été initiés et conduits au sein des territoires en lien avec les délégués académiques à l'action culturelle. À titre d'exemple, le « Flambeau de la culture », emblème de l'académie de Créteil lors de sa participation à l'Olympiade culturelle, a circulé dans une soixantaine d'établissements et a permis de valoriser les restitutions des projets des élèves issus des trois départements de l'académie.

2.3.3. L'engagement bénévole : une dynamique à capitaliser

Le bénévolat est sans doute un des marqueurs majeurs des jeux. Chaque visiteur a apprécié l'accueil et l'aide à l'orientation tout au long du parcours des spectateurs. Parmi ces bénévoles (45 000 volontaires), l'éducation nationale a mobilisé 283 jeunes élèves de terminale qui, avec les jeux, clôturaient un parcours de formation sportif et culturel initié en classe de cinquième. Les classes « Alice Milliat et Pierre de Coubertin » créées en 2018 invitaient 30 élèves par académie à intégrer un parcours qui devait les conduire jusqu'aux jeux en leur faisant découvrir l'univers de l'Olympisme et du Paralympisme lors de deux regroupements annuels et d'activités ponctuelles. 900 jeunes ont ainsi bénéficié de cette formation dès leur rentrée en classe de 5^e et ils étaient encore 488 à la fin de l'année de terminale. Cet engagement sur le long terme motivé initialement par une appétence pour le sport est rapidement devenu un motif d'engagement auprès du mouvement sportif associatif et des grands événements. Ce programme de formation à l'engagement bénévole a permis à de jeunes élèves de découvrir l'implication dans le monde associatif. Cette expérience est un exemple de formation au bénévolat portée par l'éducation nationale et dont la pertinence pourrait la conduire à promouvoir d'autres programmes d'engagement dans l'enseignement supérieur.

2.4. Les aménagements scolaires et universitaires au service du renforcement de la pratique sportive de haut niveau des élèves et des étudiants : des avancées à pérenniser

2.4.1. L'accompagnement des élèves sportifs de haut niveau

L'Olympiade 2020-2024 marque une évolution importante dans la reconnaissance des contraintes imposées aux jeunes qui aspirent à une carrière sportive de haut niveau. Ce chemin vers l'excellence sportive s'inscrivait, jusqu'à présent et dans la mesure du possible, dans la capacité d'un élève à poursuivre une scolarité ordinaire. Sur l'impulsion de la ministre des sports, Roxana Maracineanu, l'article 19 de la loi du 2 mars 2022 relative à la démocratisation du sport en France vient reconnaître les besoins de ces élèves et précise que les formations soient aménagées pour garantir la double réussite académique et sportive. Deux articles du code de l'éducation sont modifiés pour mettre en œuvre ces aménagements dans le premier et le second degré. Dès 2023, portée par la ministre des sports et des jeux Olympiques et Paralympiques, Amélie Oudéa-Castéra, la circulaire interministérielle du 15 décembre 2023 installe le dispositif « sport-études » pour accueillir 25 000 élèves dans un double cursus de formation aménagé individuellement ou collectivement intégrant un allègement hebdomadaire de cours à hauteur de 4 h 30. Ce nouveau dispositif s'aligne ainsi sur les modalités d'aménagement proposées pour les classes à horaires aménagés en danse ou en musique (CHAD et CHAM). Si le ministère de l'éducation nationale a rapidement déployé le dispositif auprès des académies, le ministère des sports et surtout l'Agence nationale du sport accompagnent encore aujourd'hui les fédérations désireuses d'utiliser ce dispositif à l'occasion de la réécriture des projets de performance fédéraux. Il s'agit d'une avancée considérable traduisant ainsi dans l'héritage éducatif une évolution de la place du sportif et de son projet de vie au sein du système éducatif.

2.4.2. L'accompagnement des étudiants sportifs de haut niveau

Près d'un cinquième des sportifs de haut niveau inscrits sur les listes du ministère chargé des sports étudient dans l'enseignement supérieur⁸¹. Majoritairement inscrits à l'université, ils sont plus jeunes que la moyenne des étudiants et obtiennent plus fréquemment leur diplôme dans le délai minimal prévu.

Les performances des étudiants sportifs de haut niveau lors des JOP de Paris 2024

Sur les 875 athlètes engagés, 262 étudiants ont représenté la France aux JOP de Paris 2024. 23 des 64 médailles françaises obtenues aux jeux Olympiques et 28 sur les 75 obtenues aux jeux Paralympiques l'ont été par des étudiants ou des équipes comprenant des étudiants inscrits dans un établissement français⁸² d'enseignement supérieur.

Ces résultats attestent de la nécessité d'accompagner la réussite des sportifs de haut niveau dans leur double cursus d'excellence de formation, sportive et académique. Ils témoignent de l'efficacité des programmes et dispositifs mis en place et renforcés ces dernières années dans la dynamique des JOP de Paris 2024. La mission a toutefois constaté que des progrès restent à accomplir pour adapter l'ensemble des formations aux besoins et aux contraintes de ces étudiants à profil singulier et leur permettre en particulier d'accéder aux filières de leur choix⁸³.

C'est le sens de l'action conduite par le ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche depuis l'installation de la commission interministérielle permanente du sport de haut niveau par la ministre des sports et des jeux Olympiques et Paralympiques en septembre 2022. Cette action se structure autour de quatre principales orientations :

⁸¹ Cela correspond à 2 600 étudiants. Source : note d'information du SIES n° 2024-04.

⁸² Ces chiffres ne prennent pas en compte les médailles des Français formés dans un établissement étranger, tel que Léon Marchand.

⁸³ Une enquête de la DGESIP auprès des établissements menée début 2025 montre qu'il existe encore peu de formations spécifiques (32,1 %) et d'options hybrides ou à distance (11,3 %). Seulement 17 % des établissements proposent un accompagnement à l'insertion professionnelle et un soutien dédié. Les freins identifiés concernent le manque de moyens financiers et humains, une insuffisance d'infrastructures sportives, une complexité administrative et un manque de coordination interne.

- définir une réglementation claire par la publication de la circulaire interministérielle du 30 janvier 2023⁸⁴ relative à l'organisation des études supérieures des sportifs de haut niveau qui permet d'encadrer les dispositifs et les aménagements d'études ;
- informer les étudiants en invitant les établissements d'enseignement supérieur à créer ou à mettre à jour des pages spécifiques sur leurs sites, suivant un format harmonisé à l'échelle nationale⁸⁵ ;
- animer la communauté des professionnels concernés en organisant notamment chaque année un séminaire avec l'ensemble des acteurs pour promouvoir la mise en œuvre de la circulaire et favoriser (répétition de organiser) le partage de pratiques, à l'aide d'une plateforme collaborative ;
- assurer le suivi des étudiants et évaluer les dispositifs d'aménagement de formation mis en place grâce à la collaboration entre les ministères de l'enseignement supérieur et des sports, l'INSEP et l'ANS. Cette collaboration permet l'accès aux données (filière, réussite, âge, établissements d'accueil, etc.) des étudiants sportifs de haut niveau.

Parmi les évolutions attendues, la mission partage le projet du ministère de l'enseignement supérieur d'élargir le dispositif de reconnaissance du statut d'étudiant sportif de haut niveau, déjà en place et donnant satisfaction dans Parcoursup, à la plateforme « Mon Master ». Ce dispositif permettrait ainsi aux établissements d'identifier les étudiants avec le numéro d'identification national des sportifs inscrits sur liste ministérielle et de faciliter ainsi la poursuite des études de leur choix.

3. De l'héritage aux héritiers : l'impact des jeux auprès des usagers

La mission a fait le choix d'investir quatre régions académiques pour conduire ses visites d'observation au sein des services déconcentrés : Île-de-France, Auvergne-Rhône-Alpes, Nouvelle-Aquitaine et Provence-Alpes-Côte d'Azur. Dans chacun de ces territoires, elle a pu auditionner les principaux acteurs de l'encadrement régional, académique et départemental ainsi que les représentants du mouvement sportif et d'éducation populaire, des fédérations sportives scolaires et d'enseignement supérieur⁸⁶. À la faveur de ses déplacements, la mission a également souhaité recueillir le témoignage d'usagers de la pratique sportive à l'échelle locale : élèves, étudiants, adhérents de clubs sportifs ou d'associations d'éducation populaire. L'objectif était à la fois d'identifier leur degré de connaissance et d'appropriation des principaux dispositifs du programme Génération 2024 légués par Paris 2024, d'interroger l'impact de ces programmes sur leurs pratiques sportives et, plus globalement, de recueillir leur perception concernant l'héritage éducatif des JOP. En ce sens, la mission a été en mesure de recueillir de nombreux témoignages d'élèves et d'étudiants. La troisième partie de ce rapport a précisément pour objet de donner la parole à ces « héritiers » et à leurs encadrants.

3.1. Transmettre l'héritage

3.1.1. Le rôle essentiel joué par les personnels d'encadrement, de direction et les équipes pédagogiques

En amont comme en aval des jeux, les personnels d'encadrement et les équipes pédagogiques ont joué un rôle clé dans l'appropriation et la transmission de l'héritage éducatif auprès de leurs élèves et de leurs étudiants. Si la mission observe que les JOP de Paris 2024 n'ont pas créé *ex nihilo* une dynamique sportive au sein des écoles et des établissements, elle estime en revanche que les jeux ont réellement permis de

⁸⁴ Circulaire relative à l'organisation des études supérieures des sportifs et sportives de haut niveau du 30 janvier 2023 et publiée au BO du 2 février.

⁸⁵ Une cartographie des établissements a été mise en ligne sur la page « Étudiants sportifs de haut niveau » du site etudiant.gouv.fr, facilitant ainsi l'accès aux informations.

⁸⁶ Dans les quatre régions identifiées, la mission a auditionné les recteurs de région académique, les recteurs délégués à l'enseignement supérieur, à la recherche et à l'innovation, les recteurs d'académie, les DRAJES, les IA-IPR EPS référents Génération 2024, les doyens des corps d'inspection du premier et du second degré, les DAAC, les IA-DASEN, les chefs des SDJES, les A-DASEN, les IEN en charge de la mission départementale EPS, les CPD EPS, les directeurs régionaux de l'UNSS et de la FFSU, les représentants de l'UFOLEP et du CRAJEP. La mission a en outre auditionné les directeurs des comités régionaux olympiques et sportifs (CROS), des maisons régionales de la performance (MRP), des représentants de collectivités labélisées « Terre de Jeux » ainsi que des présidents de clubs sportifs.

renforcer et d'amplifier les initiatives ou les actions existantes. Cet effet catalyseur des jeux, qui s'observe dans toutes les structures visitées par la mission, souligne qu'au-delà de l'événement lui-même, les JOP ont réussi à mettre en mouvement et en synergie les acteurs locaux au service d'une continuité éducative. La dynamique et les enjeux sont cependant différents au niveau de l'enseignement supérieur, comme le rapport l'explique *infra*.

En lien avec les corps d'inspection territoriaux⁸⁷ et les services départementaux à la jeunesse, à l'engagement et aux sports (SDJES), il apparaît d'abord que le rôle de l'encadrement académique et départemental a été majeur pour impulser et structurer une dynamique pédagogique et éducative autour des JOP de Paris 2024, en amont des jeux. De ce point de vue, la mission fait le constat que la réforme de l'organisation territoriale de l'État (OTE) de 2021 a permis à la fois de mieux accompagner la préparation des JOP en amont et de faire fructifier l'héritage éducatif en aval. L'intégration des services jeunesse, engagement et sports (JES) a grandement facilité la convergence entre l'ensemble des acteurs et des services à l'échelle territoriale ainsi que le lien avec le mouvement sportif, sous l'autorité des DRAJES et des IA-DASEN. La mission estime que cet acquis fonctionnel et méthodologique, qui s'illustre ici à la faveur des JOP Paris 2024, renforce pleinement la cohérence de l'action de l'État en matière éducative au profit des territoires et des élèves.

À l'échelle locale, la mission relève également que l'engagement des directeurs ou chefs d'établissement s'est avéré essentiel dans les écoles et les établissements pour mettre pleinement à profit l'élan des jeux. Plus encore, et dans le prolongement de la dynamique initiée par les équipes de direction, ce sont les référents Génération 2024 locaux⁸⁸ – lorsqu'ils existent – qui ont pu constituer un relai utile pour assurer la coordination et le rayonnement du programme d'actions déployé dans le cadre du label : projets pédagogiques interdisciplinaires, actions éducatives et partenariales, communication interne et externe, liens avec le mouvement sportif et les collectivités, etc. Dans le premier degré, la mission note enfin que l'engagement des collectivités locales, en particulier celles qui sont labélisées « Terre de Jeux », a eu un effet notable dans le déploiement de la dynamique éducative et partenariale portée par le triumvirat école-commune-associations ou clubs sportifs.

Dans les universités rencontrées par la mission⁸⁹, et pour des raisons qui sont explicitées *infra*, la portée de l'héritage éducatif apparaît plus hétérogène et l'impact du label Génération 2024 plus limité. Si les étudiants bénéficient aujourd'hui d'une offre sportive structurée par le biais de l'action dédiée des services universitaires des activités physiques et sportives (SUAPS), en lien avec la Fédération française du sport universitaire (FFSU) pour le volet compétition, celle-ci ne semble pas avoir évolué de manière significative à la faveur du programme Génération 2024 et des JOP de Paris 2024. En revanche, les témoignages d'étudiants que la mission a pu recueillir soulignent qu'ils ont gardé une trace des événements promotionnels Olympiques et Paralympiques tout au long de leur parcours scolaire au collège et au lycée puis dans l'enseignement supérieur (*infra* § 3.2.2).

3.1.2. Le label Génération 2024 : un vecteur structurant pour le pilotage des unités d'enseignement et un objet fédérateur pour les équipes éducatives

3.1.2.1 L'héritage méthodologique et pluridisciplinaire du label Génération 2024

Les auditions conduites par la mission au sein des territoires attestent, de manière convergente, que le label Génération 2024 a constitué un vecteur structurant pour le pilotage des unités d'enseignement, en particulier pour celles où une politique sportive préexistante était déjà installée. Que ce soit dans le premier ou dans le second degré, le label a, , permis aux équipes d'encadrement (directeurs d'école et personnels de

⁸⁷ C'est particulièrement notable dans le premier degré où les équipes départementales EPS des IA-DASEN ont été très engagées, en synergie avec les SDJES, dans l'accompagnement du programme Génération 2024. Au niveau académique, et comme le rapport l'a déjà souligné *supra*, le rôle des IA-IPR EPS référents académiques Génération 2024 auprès des recteurs a été décisif.

⁸⁸ À l'instar des IA-IPR EPS référents Génération 2024 qui ont été désignés auprès de chaque recteur d'académie, certains chefs d'établissement ont fait le choix de désigner un référent au sein de leur communauté éducative, le plus souvent choisi parmi les membres de l'équipe pédagogique EPS. Si cette démarche n'a pas été systématique à l'échelle des unités d'enseignement, la mission observe que la désignation d'un référent à l'échelle locale a de fait une incidence forte sur le pilotage, la coordination et le rayonnement du projet pédagogique, éducatif et sportif Génération 2024 au sein de l'établissement. C'est par exemple le cas du collège Jean Ferrat à Salaise-sur-Sanne, dans l'Isère, que la mission a pu visiter.

⁸⁹ Aix-Marseille (faculté des sciences du sport), Grenoble Alpes (Université-UGA), Poitiers (faculté des sciences du sports), Sorbonne Paris Nord (UFR Santé, Médecine et Biologie Humaine).

direction) de thématiser le volet sportif du projet d'école ou d'établissement⁹⁰, dans une approche intégrée permettant de mettre en cohérence les enseignements et les actions éducatives.

**L'héritage des jeux dans le projet d'établissement :
l'exemple du collège Jean Zay à Bondy (93)**

Le collège Jean Zay à Bondy (académie de Créteil) a dédié un volet de son projet d'établissement 2022-2026 à l'héritage des JOP de Paris 2024 : « Engager tout le collège dans les actions de l'héritage des JO 2024 : 130 pays, Génération 2024 » (axe 3). L'objectif 3.2 est défini ainsi : « Les jeux Olympiques 2024 seront en partie organisés en Seine-Saint-Denis. Afin d'associer les élèves à l'héritage des jeux et de leur permettre de développer les valeurs de l'Olympisme, le collège s'est engagé dans le dispositif 130 collèges pour 130 pays et portera les couleurs de la Serbie. Chaque classe du collège pourrait porter l'étendard d'un athlète en en portant le nom. » À la faveur d'un dispositif initié et financé par le conseil départemental, le collège s'est ainsi engagé en amont des jeux dans la labélisation Génération 2024 en développant un programme d'actions pluridisciplinaires mettant notamment l'accent sur l'égalité filles-garçons et l'inclusion.

Plus précisément, ce sont les deux premiers volets du label qui constituent plus spécifiquement des leviers pour le pilotage des écoles et des établissements :

- les projets structurants avec les clubs sportifs du territoire d'une part : c'est un point clé du pilotage à l'échelle locale en ce qu'il permet d'instaurer des passerelles avec le mouvement sportif. Dans toutes les unités d'enseignement visitées par la mission, les partenariats noués avec les clubs sportifs locaux ont, de fait, permis de renforcer la continuité éducative du parcours de l'élève sur les temps péri et extrascolaire, avec l'appui d'éducateurs sportifs. Cette synergie apparaît clairement renforcée à la faveur de la démarche de labélisation et perdure le plus souvent au-delà des jeux dans les écoles et les établissements visités par la mission ;
- les événements promotionnels Olympiques et Paralympiques d'autre part : l'organisation de temps forts au sein ou en dehors des écoles et des établissements (Semaine olympique et Paralympique, journée Olympique, journée nationale du sport scolaire, entre autres) a notamment ouvert la possibilité aux élèves de rencontrer des sportifs de haut niveau dont des para-athlètes. C'est là un héritage tangible, incarné et marquant pour tous les élèves que la mission a pu auditionner, comme le rapport le restitue infra (cf. § 3.2).

Qu'il s'agisse de la mise en réseau des établissements labellisés avec les clubs sportifs locaux, des interventions de sportifs de haut niveau dans les écoles et les EPLE⁹¹, de l'animation du cercle des médaillés Olympiques et Paralympiques, de la mise en place d'ateliers de sensibilisation aux valeurs olympiques ou encore de soutien à la pratique inclusive, la mission tient à souligner que l'animation territoriale des comités régionaux olympiques et sportifs (CROS) et des comités départementaux olympiques et sportifs (CDOS), conjuguée à l'action des associations sportives scolaires (USEP et UNSS), se sont avérées essentielles pour faire vivre ces partenariats et organiser périodiquement des événements sportifs.

Au sein des universités visitées par la mission, les échanges conduits avec les doyens, les directeurs de composantes et les responsables des SUAPS soulignent que le label Génération 2024 n'a eu qu'un effet circonscrit sur le rayonnement des actions déjà existantes. Cela tient à plusieurs facteurs :

- les relations entre les différents acteurs (COJOP, universités, mouvement sportif et associatif) sont restées insuffisamment structurées et coordonnées à l'échelle locale ;

⁹⁰ Il convient toutefois de noter que cette dynamique n'est pas toujours explicitée formellement dans le projet d'école ou d'établissement.

⁹¹ Avec l'appui du CDOS des Deux-Sèvres, le lycée polyvalent Haut-Val-de-Sèvre à Saint-Maixent-l'École (académie de Poitiers), visité par la mission, a par exemple fait le choix d'organiser des rencontres annuelles entre ses élèves et des sportifs de haut niveau, de 2021 à 2024. Les élèves ont notamment pu rencontrer Davy Armand (champion de France de boxe en poids moyen en 2015), Sébastien Bichon (médaillé de bronze en cyclisme aux jeux Paralympiques de Sydney en 2000), Louis Radius (médaillé de bronze sur 1500m aux jeux Paralympiques d'été de 2016 à Rio), Mahyar Monshipour (champion du monde de boxe des poids super-coqs WBA en 2003).

- les établissements d’enseignement supérieur n’ont pas bénéficié du plan « 5 000 équipements sportifs – terrains de sport » 2022-2023 et de la dynamique associée en faveur du développement des infrastructures sportives⁹² ;
- l’aménagement du rythme universitaire reste encore aujourd’hui peu favorable à la pratique sportive des étudiants malgré l’offre, riche et structurée, proposée par les SUAPS. Les étudiants entendus par la mission soulignent que la sanctuarisation de créneaux horaires dédiés à la pratique sportive dans les emplois du temps n’est pas toujours effective, qui plus est dans le contexte d’une complexification croissante des parcours de formation⁹³ ;
- enfin, certains temps forts comme celui de la SOP ou de la journée olympique ne sont pas toujours compatibles avec le calendrier universitaire très contraint durant cette période pour les étudiants⁹⁴.

Si l’EPS constitue souvent le point d’ancrage privilégié des projets portés par les équipes dans le cadre du label, la mission note avec intérêt que la dynamique pédagogique et éducative des jeux est loin de s’y réduire. De fait, l’Olympisme se prête à une très grande diversité d’approches pédagogiques et éducatives, ce qui explique que le label Génération 2024 ait permis de fédérer les personnels d’enseignement et d’éducation autour de nombreux projets interdisciplinaires ou transversaux. Sans prétention à l’exhaustivité, la mission a pu identifier au cours de ses visites d’observations dans les écoles, les collèges et lycées plusieurs exemples d’approches programmatiques et thématiques dans le cadre des disciplines, des enseignements et des parcours éducatifs. L’établissement visité par la mission et mis en avant ci-dessous en offre une illustration intéressante.

**Le projet « Je Olympique » ou un lycée au cœur des Jeux :
l’exemple du lycée polyvalent Haut-Val-de-Sèvre à Saint-Maixent-L’École (académie de Poitiers)**

Labélisé Génération 2024 en février 2021, le lycée Haut-Val-de-Sèvre (département des Deux-Sèvres) s’est engagé en amont des jeux dans un projet pluriannuel d’envergure intitulé « Je olympique », de 2021 à 2024. Sur le plan pédagogique, il a mobilisé l’ensemble des disciplines et des parcours éducatifs dans une logique transversale. Les élèves ont travaillé sur la littérature Olympique de l’antiquité à nos jours (français), les enjeux géopolitiques et économiques des JOP (SES et HGGSP), les « jeux verts » (SVT), la dimension internationale des jeux (LVE), etc. Conjointement, des conférences thématiques de sportifs, de préparateurs physiques, de diététiciens, d’entraîneurs et de journalistes sportifs ont permis aux élèves de découvrir la diversité des métiers du sport (parcours Avenir).

Afin de faire vivre cette dynamique au sein du lycée, des lycéens « référents Olympiques » ont été élus dans chacune des quarante divisions de l’établissement. Ils ont eu pour mission de promouvoir le projet et l’actualité Olympique dans leur classe. Conjointement, la maison des lycéens (MDL) et le conseil de la vie lycéenne (CVL) se sont emparés des JOP en proposant différentes actions éducatives en lien avec l’Olympisme, dont la création d’un journal qui a mobilisé les élèves autour de la rédaction d’articles sportifs dédiés aux compétitions organisées dans le cadre de l’association sportive (UNSS). Enfin, les élèves de la section professionnelle (CAP - filière bois) ont réalisé une fresque et une structure en bois dédiées aux JOP Paris 2024.

Déployé durant quatre années scolaires, le projet « Je Olympique » a concerné plus de 2 000 élèves et a mobilisé 200 référents olympiques. Il s’est structuré autour de sept grands rendez-vous et a favorisé la découverte et la pratique d’une douzaine de disciplines Olympiques. Au sein de l’établissement, le projet a permis de développer l’inter catégorialité (personnels d’enseignement, d’éducation, pôle médico-social, agents techniques), de favoriser le rapprochement entre les différentes entités de l’établissement (élèves de la voie générale, de la voie

⁹² Les universités publiques ont seulement été éligibles en 2024 au deuxième plan 5000 équipements sportifs de proximité Génération 2024-2026.

⁹³ Les interlocuteurs de la mission soulignent en particulier l’impact de la semestrialisation ou encore celui de la montée en puissance des doubles diplômes qui ont une incidence sur les emplois du temps étudiants et leur charge.

⁹⁴ Les échanges conduits avec les directeurs de SUAPS révèlent que le calendrier de la SOP – qui se tient chaque année au printemps – arrive un peu tard dans l’année universitaire et n’est donc pas toujours pleinement compatible avec le rythme étudiant, difficulté qui n’est pas relevée dans l’enseignement scolaire. Il convient toutefois de rappeler que le calendrier de la SOP a fait l’objet d’une concertation étroite avec les têtes de réseau de l’enseignement supérieur et que les établissements ont par ailleurs la possibilité d’organiser leur semaine un peu avant ou un peu après le calendrier national afin de tenir compte des spécificités locales (c’est par exemple le cas à l’université d’Aix-Marseille, visitée par la mission).

professionnelle et du micro-lycée), de revitaliser la démocratie scolaire et de nourrir les quatre parcours éducatifs. Aujourd'hui, l'héritage perdure sous différentes formes et se réinvente, notamment dans le cadre d'un travail sur les liens entre le sport et l'éducation au développement durable (EDD).

3.1.2.2 Les ressources pédagogiques dédiées aux JOP Paris 2024 : un héritage en demi-teinte

Afin d'accompagner le déploiement du label « Génération 2024 », Paris 2024 s'est attachée à outiller et à accompagner la communauté éducative en créant, en novembre 2020, la plateforme « Génération 2024⁹⁵ ». Conçue comme un guichet unique d'informations et de contenus, cette plateforme a agrégé près de 300 ressources pédagogiques en lien avec le sport, l'Olympisme et le Paralympisme. Ces contenus peuvent faire l'objet d'une recherche par thématique, niveau d'enseignement, discipline, activité sportive ou encore par projet (30' APQ, journée Olympique, Olympiades culturelles, relais de la flamme, etc.). En dépit de leur richesse et de leur diversité, la mission fait le constat que ces ressources sont demeurées globalement méconnues et par là même sous-exploitées par les équipes pédagogiques, à l'exception notable des ressources produites et diffusées pour accompagner la généralisation de la mesure des 30'APQ⁹⁶. Concomitamment, des ressources pédagogiques ciblées ont été produites par le ministère et publiées sur le site Eduscol dans le cadre d'une page intitulée : « Une année olympique et paralympique à l'école⁹⁷ ». Celle-ci – désormais archivée – renvoyait à de nombreux dossiers pédagogiques dédiés à la culture de l'Olympisme et du Paralympisme ainsi qu'à des ressources documentaires produites par le réseau Canopé⁹⁸, le CNOF⁹⁹ et par d'autres partenaires institutionnels. Selon la mission, cet ensemble de ressources mériterait d'être valorisé et exploité dans la perspective des prochains jeux d'hiver Alpes françaises 2030, en amont de l'événement.

S'agissant enfin du livret « Au cœur des Jeux »¹⁰⁰, diffusé dans toutes les écoles par le ministère entre février et juin 2024, la mission relève qu'il a bénéficié d'un accueil mitigé auprès des équipes pédagogiques. Plusieurs facteurs permettent de l'expliquer : un acheminement parfois tardif du livret au sein des écoles, un déficit de communication en amont de sa diffusion, un manque d'accompagnement pour son usage auprès des professeurs et des élèves et une polémique originelle liée à la pièce commémorative de 2 € accompagnant le livret¹⁰¹. Compte tenu de la qualité et de l'intérêt de cette ressource pour la culture générale et sportive des professeurs comme des élèves, la mission estime qu'il serait dommage de ne pas le faire vivre dans l'héritage pédagogique des jeux. C'est pourquoi la mission recommande :

- l'actualisation du livret dans la perspective des jeux d'hiver Alpes françaises 2030 et des grands événements sportifs internationaux (GESI) ;
- son accompagnement par les corps d'inspection territoriaux et les équipes départementales EPS, en vue d'une meilleure appropriation par les équipes pédagogiques ;
- la non reconduction de la pièce commémorative d'accompagnement qui a constitué un irritant pour les personnels d'enseignement et les organisations syndicales.

⁹⁵ <https://generation2024.franceolympique.com/>

⁹⁶ Il s'agit en particulier des kits sportifs diffusés par Paris 2024 et l'ANS et des « Défis 30' APQ » produits pour les cycles d'enseignement 1-2-3. Ces derniers proposent aux élèves de relever à la fois des défis physiques mais aussi de culture générale olympique et de connaissances sur la santé.

⁹⁷ Au cours de l'année scolaire 2023-2024, cette page a été consultée 111 312 fois.

⁹⁸ Réseau Canopé a mis à disposition des professeurs des ressources du cycle 3 à la terminale via le site « La grande école du sport » créé dans le cadre de l'année du sport de l'École à l'Université : <https://www.reseau-canope.fr/sport-a-lecole>

⁹⁹ <https://cnosf.franceolympique.com/ressources-pedagogiques>

¹⁰⁰ Au début de l'année 2024, le ministère de l'éducation nationale a réalisé un livret intitulé « Au cœur des Jeux » à l'intention de tous les élèves de l'école élémentaire (CP-CM2) et de leurs professeurs. Il constituait un support pour l'organisation de séances pédagogiques en lien avec une série de dossiers documentaires publiés périodiquement au cours de l'année 2023-2024 sur Eduscol. S'adossant aux dix thématiques développées dans le livret, ces dossiers proposent des pistes pédagogiques indexées sur les programmes d'enseignement. Selon la Cour des Comptes auditionnée le 11 juin 2025, 4,5 millions de livrets ont été distribués pour un coût estimé à 15,9 M€ (hors frais de transport et de stockage).

¹⁰¹ Le livret « Au cœur des Jeux » était accompagné d'une pièce commémorative de 2 € frappée par la Monnaie de Paris, matérialisant le souvenir des Jeux et prenant appui sur la signification étymologique de la numismatique. Les enseignants ont pu percevoir la diffusion de ce kit pédagogique comme une démarche coûteuse et provocatrice dans un contexte budgétaire contraint.

Recommandation n° 14 : éditorialiser et valoriser la pluralité des ressources pédagogiques déjà réalisées sur le thème des JOP de Paris 2024 et les actualiser en vue des JOPH Alpes françaises 2030, au service de l'acculturation des élèves. Dans cette perspective, le ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche doit anticiper une stratégie de communication et de diffusion dédiée à ces ressources afin de garantir leur meilleure exploitation par les équipes pédagogiques, avec l'appui des corps d'inspection territoriaux.

3.2. De l'impact des jeux Olympiques et Paralympiques au programme

Génération 2024 : un héritage inégalement partagé

À la faveur de ses déplacements dans les écoles, les collèges, les lycées et les universités, la mission a systématiquement auditionné des groupes d'élèves et d'étudiants sur la base d'un protocole commun mais adapté en fonction des niveaux d'enseignement. S'il apparaît que le programme Génération 2024 reste largement méconnu des élèves, certains de ses dispositifs sont en revanche clairement identifiés. C'est notamment le cas pour trois d'entre eux : les 30'APQ, le programme scolaire « Ma classe aux Jeux » et la SOP qui ont, tous les trois, permis dans la diversité de leurs formules, de renforcer la pratique et la culture sportives des élèves, de les sensibiliser au handicap grâce au parasport, de travailler sur les valeurs et le vivre-ensemble et de promouvoir la culture de l'engagement au sein des unités d'enseignement. Les auditions conduites par la mission font toutefois apparaître une différence assez sensible entre l'enseignement scolaire et l'enseignement supérieur. Pour ce dernier, en effet, les enjeux apparaissent différents ; la perception de l'héritage l'est donc également¹⁰².

3.2.1. Paroles d'élèves

3.2.1.1 Les 30'APQ : point nodal de l'héritage éducatif dans le premier degré

Dans le premier degré, la mise en place des 30'APQ a constitué le socle d'une dynamique physique et sportive concrète pour les élèves rencontrés par la mission. Bien que la plupart d'entre eux ne mentionnent pas explicitement le dispositif, ils en mesurent cependant clairement les modalités et les objectifs lorsqu'on les interroge sur leur vécu quotidien à l'école et lorsqu'on les observe lors des temps de récréation, ce que la mission avait intégré dans son protocole de visite. Avec leurs mots, les élèves expriment en particulier l'intérêt qu'ils portent à la découverte de « nouvelles activités physiques » et à la possibilité d'investir « en autonomie » l'espace-temps de la cour de récréation. Par-delà la diversité des modalités de mise en œuvre de la mesure au sein des écoles, la mission a pu observer que la cour de récréation (et son préau, lorsqu'il existe) reste un espace privilégié pour déployer le dispositif et pour permettre aux élèves de renouveler leur rapport aux activités physiques et, plus encore, aux autres. De fait, la mise en place des 30'APQ s'est le plus souvent accompagnée d'un travail de réflexion des équipes sur la cour de récréation et ses aménagements en vue de faciliter un partage plus égalitaire de l'espace, d'encourager les jeux en mixité et de permettre à tous les enfants de pratiquer une activité physique et sportive à la fois diversifiée et motivante.

« Les jeux de cour Olympiques » : l'exemple de l'école élémentaire Marie Curie à Tremblay-en-France (Seine-Saint-Denis)

Au sein de cette école de l'académie de Créteil, labélisée Génération 2024 depuis 2019, la mise en place en place des 30'APQ a été l'occasion pour le directeur et son équipe pédagogique de mener une réflexion collective sur l'espace-temps de la cour de récréation et de concevoir un programme d'activités physiques diversifié et adapté pour l'ensemble des élèves. Du matériel varié est mis à disposition des élèves en libre-service : cerceaux, plots, ballons, échasses, jeux de précision, pétanque, cordes à sauter, mölkky, etc. 52 fiches de jeux courts, nécessitant peu de matériel et d'espace, organisés par un adulte ou par les élèves, sont affichées sur le « mur des jeux » (sous le préau de l'école). Ces fiches sont dotées de QR codes renvoyant à des vidéos partagées avec les

¹⁰² La mission fait le constat que la dynamique de pilotage n'a pas été identique dans l'enseignement scolaire et dans l'enseignement supérieur. En amont des JOP de Paris 2024 et tout au long de l'année scolaire 2023-2024, la dynamique éducative des jeux dans les écoles, les collèges et les lycées – impulsée et coordonnée par les IA-IPR référents Génération 2024 placés auprès des recteurs d'académie – a été très soutenue et accompagnée par les DRAJES, les SDJES ainsi que par les personnels de direction et d'inspection du premier et du second degré. L'enseignement supérieur s'est engagé plus tardivement dans la dynamique des jeux et il n'a pas bénéficié des mêmes relais locaux.

familles et permettant aux adultes de s'approprier facilement les règles du jeu et d'accompagner les élèves dans certaines activités, le cas échéant.

La cour de récréation est par ailleurs délimitée en différentes zones de jeux et des plannings hebdomadaires par cycle d'enseignement sont affichés sous le préau : ils permettent d'assurer une rotation régulière des différentes activités (basketball, football, handball, tennis de table, cordes et autres jeux). Le matériel est également utilisé pendant la pause méridienne et lors de la récréation de l'étude, sur le temps périscolaire. Une à deux fois par semaine, des « récréations fitness » sont également assurées par les enseignants (danse, fitness, body karaté). Enfin, des « récréations santé » sont proposées sur le temps de la pause méridienne par l'équipe d'animateurs : il peut s'agir d'un tournoi sportif ou d'un grand jeu collectif.

Les témoignages recueillis par la mission auprès des équipes pédagogiques attestent des bénéfices directs ou secondaires liés à la mise en place de ces récréations actives : développement des habiletés motrices, apprentissage de l'autonomie, amélioration du climat scolaire, diminution significative des conflits et des blessures, récréations plus agréables et plus faciles à surveiller pour l'équipe éducative. Si les 30' APQ ont impulsé une réelle dynamique au sein des écoles visitées par la mission, les échanges conduits avec les cadres départementaux¹⁰³ soulignent en revanche la nécessité de consolider cette dynamique à l'appui d'un effort de formation des personnels inscrit dans la durée¹⁰⁴.

Recommandation n° 15 : renforcer la mise en œuvre de la mesure des 30 minutes d'activité physique quotidienne (30' APQ) en complément de l'enseignement obligatoire de l'éducation physique et sportive à l'école élémentaire par l'accompagnement et la formation des directeurs d'école et des personnels d'enseignement dans le cadre des dix-huit heures d'animation pédagogique.

3.2.1.2 L'héritage inclusif des jeux Paralympiques

À la faveur du programme scolaire « Ma classe aux Jeux », entre autres, et comme le rapport l'a déjà souligné ci-dessus, de très nombreux élèves¹⁰⁵ ont pu découvrir les jeux Paralympiques, contemporains de la rentrée scolaire de septembre 2024. Dans la lignée de cette expérience décisive qui a permis de donner à voir aux élèves les performances exceptionnelles des para-athlètes et de les sensibiliser aux parasports, il apparaît que cette dimension Paralympique et inclusive des jeux constitue un héritage éducatif de tout premier plan. Tous les élèves rencontrés par la mission expriment leur curiosité et leur intérêt pour la découverte des sports Paralympiques dont ils méconnaissaient très largement l'existence et le fonctionnement avant la tenue des jeux¹⁰⁶. La participation à l'événement des jeux Paralympiques a le plus souvent été soigneusement préparée en amont et prolongée en aval par les équipes pédagogiques dans le cadre :

- d'ateliers de sensibilisation au parasport pendant les séances d'EPS ou les activités complémentaires proposées dans le cadre du sport scolaire par l'USEP et l'UNSS ;
- de séances d'initiation aux pratiques sportives partagées¹⁰⁷, notamment dans le cadre de la SOP qui a constitué le vecteur privilégié de cette sensibilisation mais aussi à la faveur des Mini Clubs 2024 qui ont permis que les jeux Paralympiques s'invitent dans les établissements d'enseignement scolaire et supérieur et donnent aux élèves et aux étudiants l'opportunité de célébrer les jeux et de s'émerveiller devant les exploits des para-athlètes.

¹⁰³ IA-DASEN et équipes départementales EPS

¹⁰⁴ Une note de la DGESCO en date du 8 janvier 2025 précise que 79% des écoles assurent les 30' APQ pour au moins 50% de leurs élèves et le taux des 30' APQ qui sont assurées par le professeur des écoles augmente significativement et passe de 73,8% à 94%.

¹⁰⁵ Du 2 au 6 septembre 2024, plus de 190 000 élèves du CM1 à la terminale et 22 000 étudiants (y compris jeux Olympiques), de métropole et d'outre-mer ont pu assister aux jeux Paralympiques de Paris 2024.

¹⁰⁶ Les disciplines sportives les plus régulièrement citées par les élèves sont le cécifoot (football à cinq), le tennis fauteuil, le basket fauteuil, la boccia, le volley assis et le para athlétisme.

¹⁰⁷ Les expériences de sport partagé permettent à des élèves valides et en situation de handicap de vivre un temps de pratiques communes : basket-fauteuil, sarbacane, boccia sur cible, parcours à l'aveugle, etc. Apparue au début des années 2000, le sport partagé se développe de plus en plus au sein du sport scolaire, notamment dans le second degré où il est devenu une spécificité de l'UNSS.

**Quand les jeux Paralympiques s'invitent à l'école :
l'exemple du Mini Club 2024 au collège Maurice Utrillo à Paris**

Pendant trois jours, début septembre 2024, le collège Maurice Utrillo – situé en REP+ – a vécu au rythme des jeux Paralympiques. L'établissement a été entièrement redécoré aux couleurs des jeux : un écran géant a été installé dans la cour de récréation afin de diffuser les épreuves Paralympiques, les élèves ont rencontré trois para-athlètes de la délégation française : Djelika Diallo (médaillée d'argent aux jeux Paralympiques de Paris 2024 en para taekwondo), Dimitri Jozwicki (finaliste en 2020 aux jeux Paralympiques de Tokyo en para athlétisme) et Jules Ribstein (champion du monde, d'Europe et médaillé d'or Paralympique de triathlon). Les élèves ont par ailleurs testé différents ateliers dédiés au handisport (volley assis, para tennis de table, para tir à l'arc, handi-boxe). Voici quelques extraits de leurs impressions :

- « J'ai testé le volley assis : c'était dur de se déplacer et de frapper. J'ai aimé parce que c'était simulant et difficile » ;
- « J'ai aimé car j'ai ressenti ce que vivent les gens en situation de handicap » ;
- « J'ai testé l'handi-boxe. On faisait un entraînement soit avec une main, une jambe ou à l'aveugle. Pour ce dernier, il fallait travailler l'ouïe. C'était intéressant mais difficile. »

Aux questions posées par la mission : « *Sais-tu ce qu'est le parasport ? Peux-tu nous donner quelques exemples ?* » ou encore « *Vois-tu le handicap différemment depuis les JOP de Paris 2024 ?* », les réponses formulées par les élèves sont convergentes. Au-delà de ce vécu, au demeurant essentiel, c'est donc le regard des élèves sur le handicap qui a évolué à la faveur des jeux, ce que confirment pleinement les échanges de la mission tant avec les élèves qu'avec leurs professeurs. Parmi les évolutions relevées par les équipes pédagogiques et éducatives, la mission retient :

- une meilleure intégration des élèves d'ULIS en cours d'EPS ;
- une plus grande compréhension à l'égard des aménagements d'examens pour les élèves en situation de handicap ;
- une plus grande coopération et entraide entre les élèves – valides et en situation de handicap – au quotidien.

**« Une rentrée scolaire 2024 hors normes à la cité scolaire Jules Ferry à Paris :
Tous aux jeux Paralympiques ! »**

À la rentrée scolaire 2024, tous les élèves de la cité scolaire Jules Ferry à Paris, de la sixième à la classe préparatoire (40 divisions), ont eu l'opportunité de se rendre aux jeux Paralympiques avec leurs professeurs et l'ensemble des personnels de l'établissement. Cette sortie scolaire hors normes, réalisée dans le cadre du programme scolaire « Ma classe aux Jeux », a fait l'objet d'un travail pédagogique en amont, pendant et en aval des jeux Paralympiques, notamment dans l'objectif de rédiger – par petits groupes – un article sur l'un des cinq thèmes proposés par l'équipe pédagogique : les sites des JOP, la présentation des parasports, leurs classifications, les interviews de sportifs de haut niveau et la mise en valeur des para-athlètes. Cette production collective a été formalisée dans le cadre d'un numéro exceptionnel du journal de l'établissement intitulé : « Le Journal Héritage des JOP de la cité scolaire Jules Ferry¹⁰⁸ ». Cet héritage de plus de 150 pages, désormais exposé de façon permanente au CDI et dans les espaces de vie scolaire de l'établissement, inclut dans sa dernière partie une sélection de verbatim qui témoignent du vécu et du ressenti des élèves aux jeux Paralympiques. La mission a jugé opportun d'en donner à lire quelques extraits :

- « Pour une fois, les élèves de la classe m'ont regardée, c'est le meilleur premier jour de classe de ma vie », une élève de seconde (en situation de handicap) ;
- « C'est étrange mais j'ai trouvé que le handicap rendait le sport encore plus beau » ;
- « Je pense que les jeux Paralympiques permettent de changer le regard sur le handicap » ;
- « Leur performance force l'admiration. Voir les sportifs se dépasser malgré leur handicap me rappelle que je pourrais faire plus d'efforts en EPS » ;

¹⁰⁸ <https://madmagz.app/fr/viewer/67d44826b4f7e40014283d4c> : travail réalisé par tous les élèves rédacteurs et journalistes de la cité scolaire Jules Ferry, sous la coordination de la professeure d'EPS et de deux professeurs documentalistes.

- « Je me suis mise à pratiquer du sport toutes les semaines ; cela m'a donné une telle envie » ;
 - « Certains n'ont plus aucun membre et nagent beaucoup plus vite que moi ; au terme de cette journée, j'ai compris quelque chose d'indéfinissable : l'esprit paralympique » ;
 - « Je me rappellerai à vie la chance que j'ai eue de pouvoir participer aux jeux Paralympiques. Le lycée, le rectorat et l'État nous ont offert une très belle chance. »

3.2.2. Paroles d'étudiants

3.2.2.1 De l'enseignement scolaire à l'enseignement supérieur : la permanence et la continuité de l'héritage éducatif des JOP de Paris 2024 en question

Deux ans après la publication d'un rapport de l'IGÉSR dédié au développement de la pratique sportive étudiante¹⁰⁹ et compte tenu du périmètre de la mission coiffant enseignement scolaire et supérieur, le choix a été fait d'intégrer aux travaux sur l'héritage éducatif des jeux une réflexion spécifique sur leur impact dans l'enseignement supérieur. Pour mesurer le degré de connaissance et d'appropriation du programme Génération 2024 et, plus largement, la perception de l'héritage éducatif des JOP de Paris 2024 auprès des étudiants, la mission a donc privilégié une double approche complémentaire :

- des groupes de discussion avec un panel d'étudiants¹¹⁰ dans chacune des quatre universités visitées par la mission : la faculté des sciences du sport d'Aix-Marseille, l'université de Grenoble Alpes (UGA), la faculté des sciences du sport de Poitiers et l'université de Sorbonne Paris Nord ;
- la diffusion d'un questionnaire en ligne¹¹¹ auprès d'un panel représentatif de 14 500 étudiants établi sur la base de plusieurs critères :
 - des étudiants nés en 2005 (et après) : l'objectif visé avec cette cible était de pouvoir interroger des étudiants compris aussi comme d'anciens élèves (en lycée et en collège) qui ont à ce titre été concernés par le programme Génération 2024 depuis ses premiers déploiements en 2017,
 - des étudiants boursiers et des étudiants cotisant à la CVEC,
 - des étudiants issus des académies hexagonales et ultra-marines,
 - des étudiants issus de plusieurs catégories d'établissement d'enseignement supérieur : universités, grandes écoles, IUT, CPGE, BTS.

Il est à noter que la diffusion de l'enquête en ligne (entre mai et juin 2025) a obtenu un nombre très faible de réponses¹¹². C'est la raison pour laquelle la mission a fait le choix de diffuser le questionnaire auprès d'un échantillon complémentaire afin de disposer d'un volume plus significatif de retours. Au final, près de 400 réponses ont été renseignées par les étudiants à la clôture de l'enquête le 10 juin 2025. En dépit de ce résultat très modeste, la mission a cependant souhaité croiser ces éléments avec les retours qualitatifs obtenus à la faveur des groupes de discussions avec les étudiants au sein des quatre universités. Dans la mesure où de très nombreuses convergences apparaissaient, la mission a jugé opportun de dégager – avec toute la prudence méthodologique qui s'impose – quelques lignes directrices pour estimer l'impact du programme Génération 2024 dans l'enseignement supérieur et, au-delà, celui de l'héritage éducatif des JOP sur la pratique sportive des étudiants.

3.2.2.2 Avant et après 2024 : le regard des étudiants sur le programme Génération 2024

Le programme Génération 2024 apparaît globalement méconnu des étudiants interrogés par la mission : 80,7 % d'entre eux déclarent ne pas connaître ce programme, 17,1 % avoir entendu parler du programme sans toutefois savoir précisément de quoi il s'agit et seulement 2,1 % connaître précisément le programme¹¹³. Même constat lorsqu'on échange in situ avec les étudiants au sein des universités : ils ignorent pour la plupart

¹⁰⁹ Rapport IGÉSR n° 21-22 352A (janvier 2023) - Le développement de la pratique sportive étudiante.

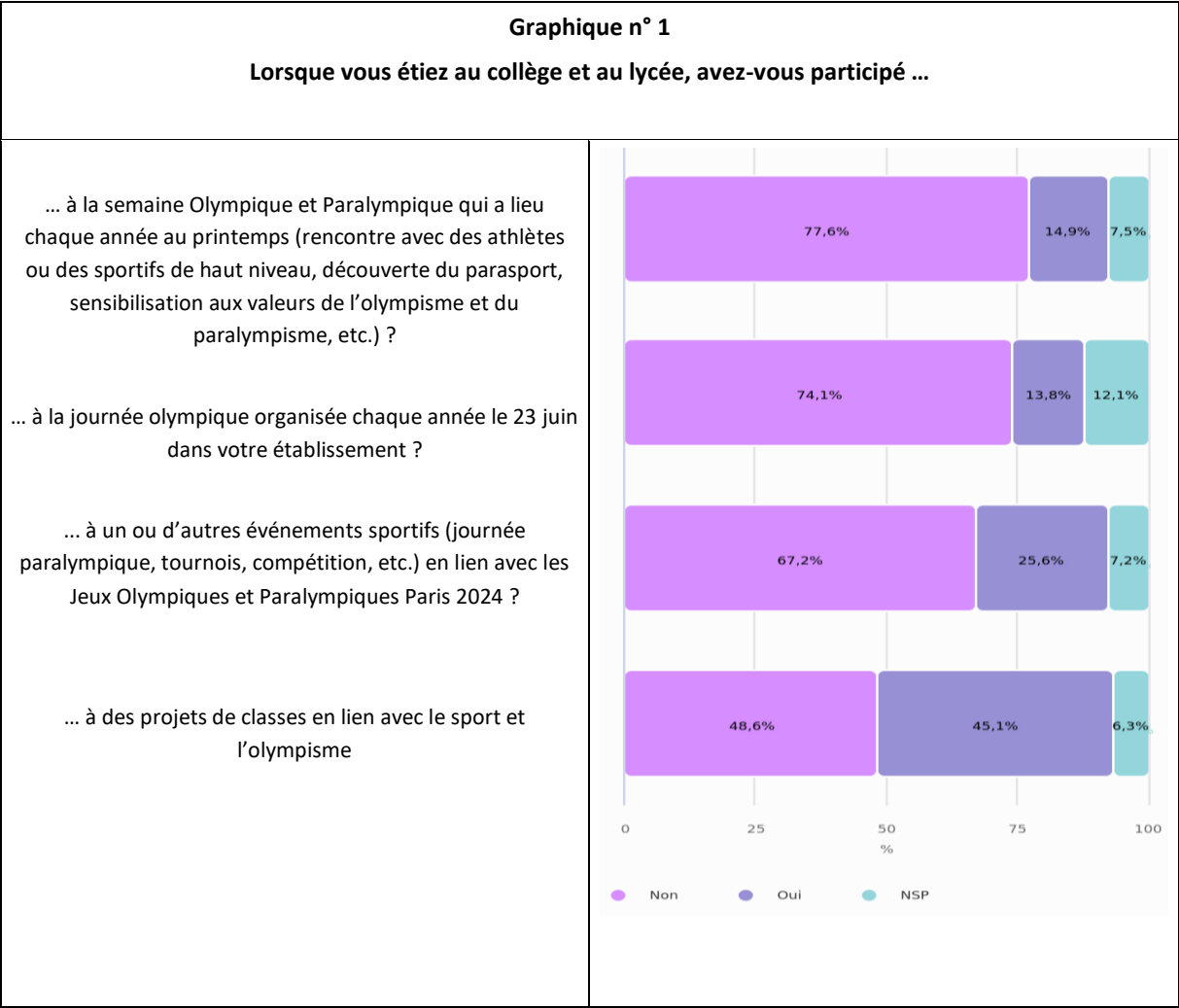
¹¹⁰ Étudiants en licence et en master STAPS investis dans la pratique sportive universitaire et au sein des associations étudiantes.

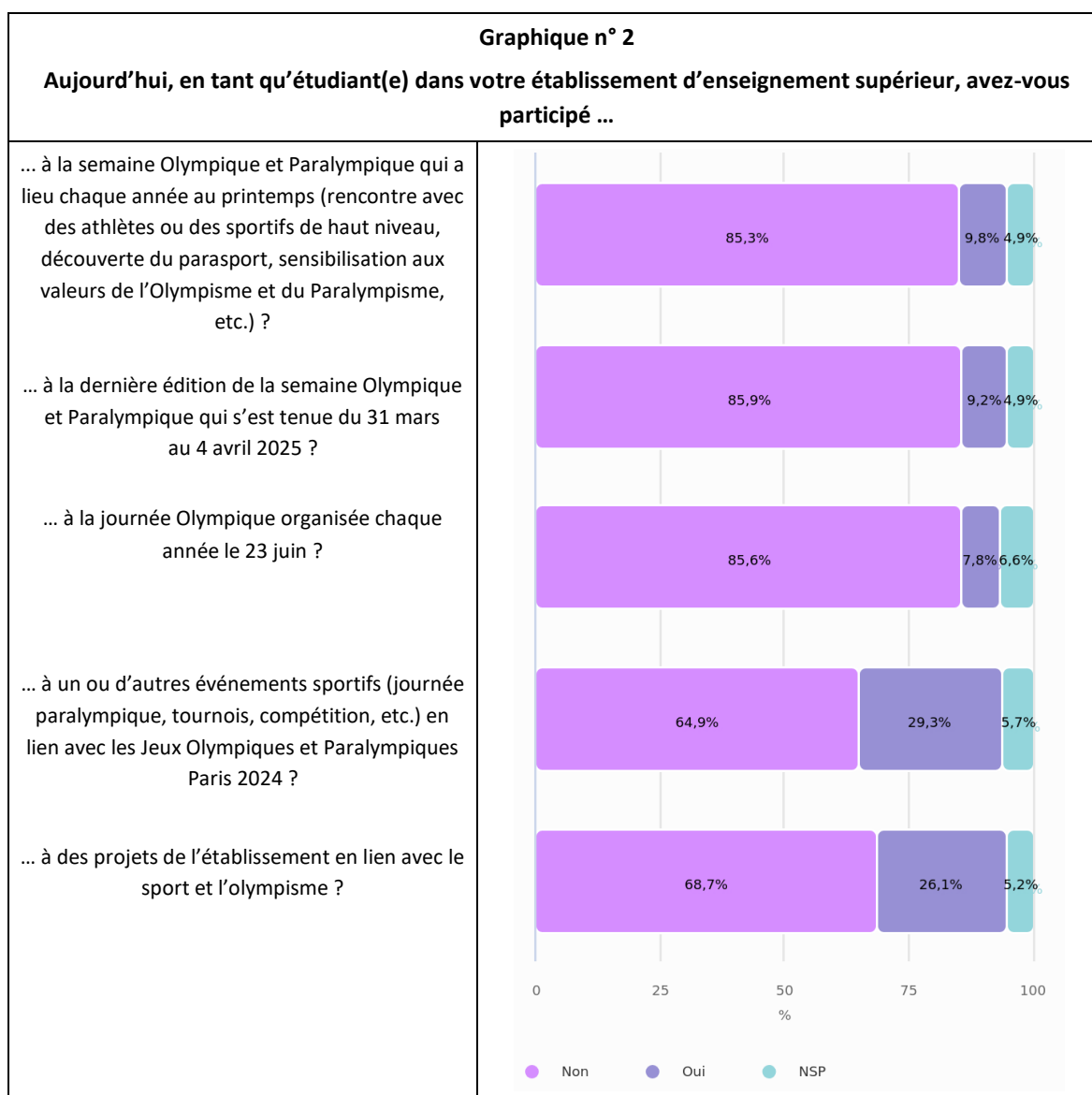
¹¹¹ Le questionnaire en ligne a été conçu par la mission avec l'appui méthodologique du pôle national d'enquêtes du ministère implanté dans l'académie de Nancy-Metz. À la demande de la mission, ce panel d'étudiants a été constitué par le CNOUS qui a assuré la diffusion de l'enquête auprès du public cible.

¹¹² 154 réponses soit un taux de retour de 1,06 %.

¹¹³ Parmi eux, 42,9 % déclarent avoir eu connaissance du label dans le cadre de leur vie personnelle (médias, réseaux sociaux, via un proche), 14,3 % au sein de leur établissement d'enseignement supérieur, 28,6 % au lycée, 14,3 % au collège.

que leur établissement est labélisé et en quoi consiste le contenu du label. Parmi l'ensemble des dispositifs constitutifs du programme Génération 2024, seules la SOP et ses animations dédiées apparaissent plus clairement identifiées par les étudiants, même s'ils ne sont que 9,2 % à déclarer avoir participé à l'édition 2025 de la SOP (et 14,9 % aux précédentes éditions, en tant que lycéens ou collégiens). Au-delà de ce premier constat général, la mission a souhaité interroger les étudiants sur leur perception du programme Génération 2024 dans le temps et, plus précisément, à travers leur parcours en tant qu'ancien élève dans l'enseignement scolaire (graphique n° 1) puis en tant qu'étudiant dans l'enseignement supérieur (graphique n° 2).





Les réponses des étudiants permettent d'avoir une approche un peu plus nuancée que le constat initial réalisé au seul instant « t » dans la mesure où, en tant qu'anciens élèves :

- 14,9 % des étudiants déclarent avoir participé à la SOP lorsqu'ils étaient au lycée et au collège (ils sont 9,8 % en tant qu'étudiants et 9,2 % en ce qui concerne l'édition 2025) ;
- 13,8 % déclarent avoir participé à la journée Olympique (ils sont 9,8 % en tant qu'étudiants) ;
- 25,6 % déclarent avoir participé à un ou plusieurs événements sportifs en lien avec les JOP de Paris 2024 (ils sont 29,3 % en tant qu'étudiants) ;
- 45,1 % déclarent avoir participé à des projets de classes en lien avec le sport et l'Olympisme (ils sont 26,1 % en tant qu'étudiants).

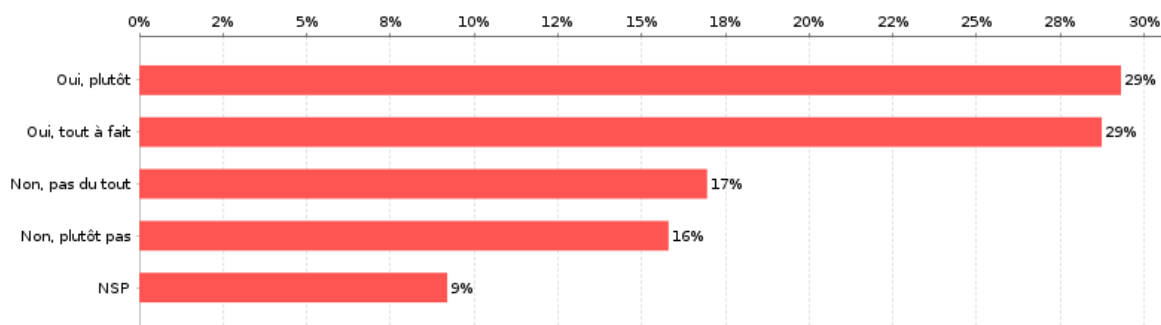
Si les étudiants estiment aujourd'hui être moins directement concernés par le programme Génération 2024 dans leur établissement d'enseignement supérieur, il est intéressant de noter qu'ils ont cependant gardé une trace de ce programme au cours de leur parcours antérieur au collège et au lycée, notamment dans le cadre d'événements sportifs et, plus encore, de projets de classes en lien avec l'olympisme.

En cohérence avec les objectifs du programme Génération 2024, la mission a ensuite interrogé les étudiants sur l'impact des JOP du point de vue de leur pratique sportive hier et aujourd'hui, au sein et en dehors de leurs établissements¹¹⁴.

¹¹⁴ 46,8 % des étudiants déclarent que la dynamique des JOP les a encouragés à faire plus de sport au sein de leur établissement scolaire lorsqu'ils étaient au lycée et au collège, 52,3 % au sein de leur établissement d'enseignement supérieur.

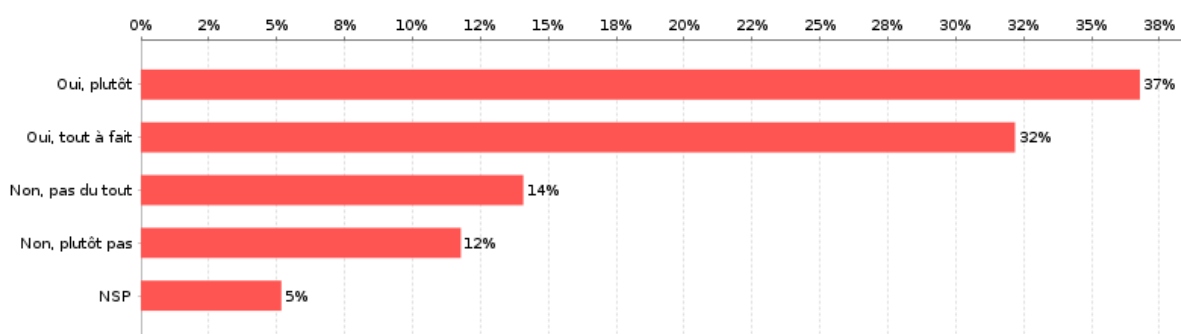
Graphique n° 3

Lorsque vous étiez au collège et au lycée, la dynamique des JOP Paris 2024 vous a-t-elle encouragé(e) à faire plus de sport en dehors de votre établissement ?



Graphique n° 4

Depuis que vous êtes étudiant(e), la dynamique des JOP Paris 2024 vous a-t-elle encouragé(e) à faire plus de sport en dehors de votre établissement d'enseignement supérieur ?



Plusieurs éléments méritent ici d'être soulignés :

- 58 % des étudiants interrogés estiment que la dynamique des JOP les a encouragés à pratiquer davantage d'activité physique et sportive en dehors de leur établissement (lorsqu'ils étaient collégiens et lycéens) ;
- 69 % des étudiants interrogés estiment que la dynamique des JOP les a encouragés à pratiquer davantage d'activité physique et sportive en dehors de leur établissement d'enseignement supérieur (à présent qu'ils sont étudiants).

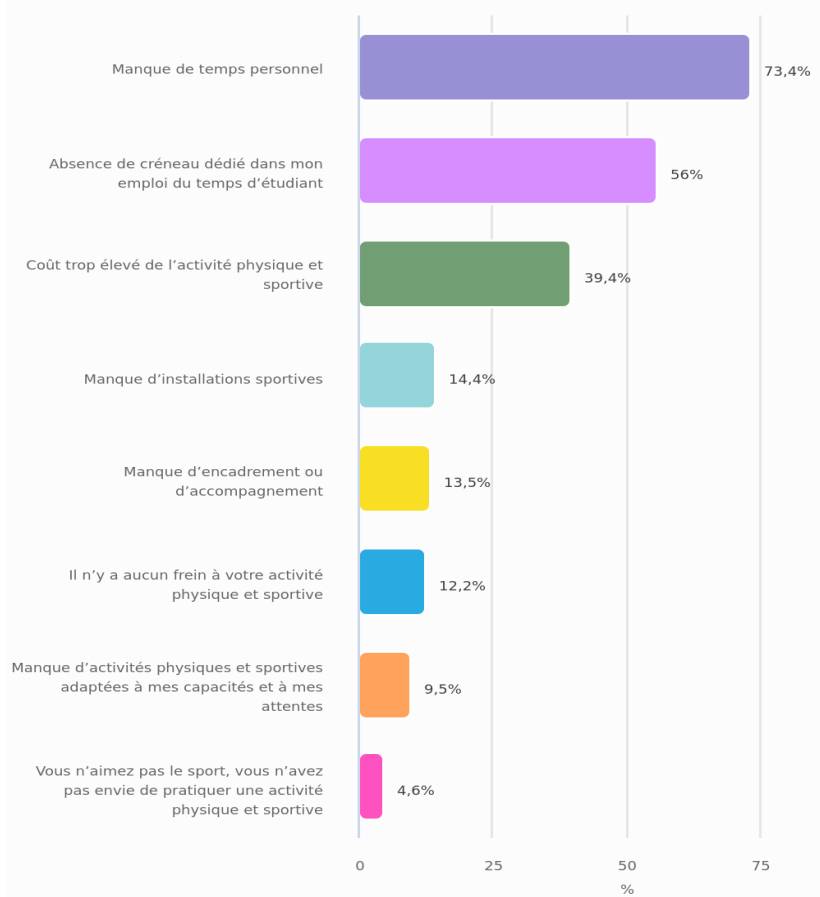
Si ces tendances ne sauraient autoriser la mission à dégager des conclusions générales concernant l'impact des JOP de Paris 2024 sur la pratique sportive des étudiants, elles permettent toutefois de considérer que l'héritage des jeux n'est pas complètement neutre sur ce point. Pour autant, à la question posée par la mission : « *votre entrée dans l'enseignement supérieur s'est-elle traduite par une baisse de votre activité physique et sportive ?* », 60,6 % des étudiants interrogés répondent positivement. Parmi les différents freins évoqués, trois ressortent plus spécifiquement : le manque de temps personnel, l'absence de créneau dédié dans l'emploi du temps étudiant¹¹⁵ et le coût trop élevé de l'activité physique et sportive¹¹⁶.

¹¹⁵ Le créneau du jeudi après-midi, censé être banalisé pour l'activité physique et sportive des étudiants, n'est pas toujours respecté dans les faits.

¹¹⁶ Les échanges avec les étudiants permettent ici de préciser qu'il s'agit ici du coût de l'équipement sportif qui est visé et non des activités proposées par les SUAPS dont l'offre reste très accessible voire complètement gratuite, comme c'est le cas par exemple à l'université de Poitiers.

Graphique n° 5

Aujourd'hui, en tant qu'étudiant(e), quels sont les principaux freins à votre activité physique et sportive ?



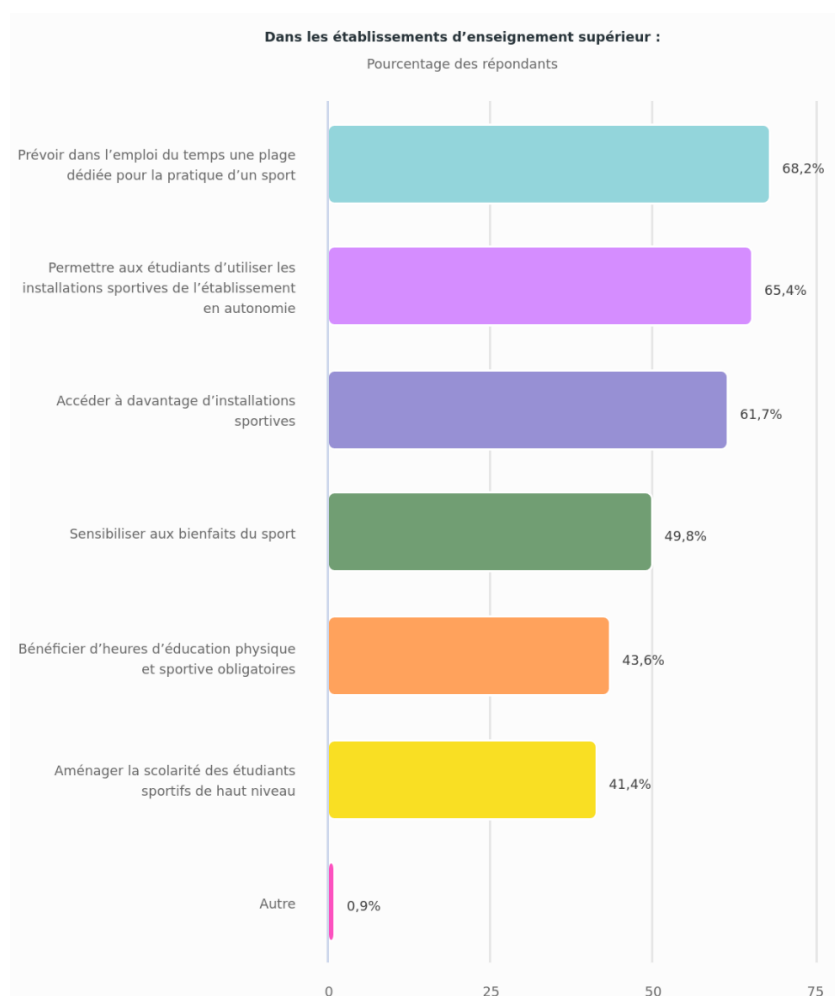
Ces éléments de réponses rejoignent les constats déjà formulés par l'IGÉSR en janvier 2023 dans le cadre de la mission dédiée au développement de la pratique sportive étudiante¹¹⁷. Dans la lignée des observations déjà formulées dans ce rapport et à la lumière des nouvelles auditions conduites par la mission, il apparaît nécessaire de rappeler l'importance de renforcer les conditions susceptibles de favoriser une pratique sportive étudiante effective.

Recommandation n° 16 : sanctuariser un créneau hebdomadaire dans l'emploi du temps des étudiants pour leur permettre de pratiquer des activités physiques et sportives.

En écho aux questions précédentes, la mission a également souhaité interroger les étudiants de manière prospective, en les invitant à s'exprimer sur quelques recommandations susceptibles de renforcer le développement de la pratique de l'activité physique et sportive dans l'enseignement supérieur :

¹¹⁷ Rapport IGÉSR n°21-22 352A - Le développement de la pratique sportive étudiante : « Les étudiants citent souvent le manque de temps comme le principal obstacle pour pratiquer une activité sportive. Plus que le manque de temps, c'est parfois la difficulté à organiser leur temps et à bloquer un créneau hebdomadaire (du fait d'emplois du temps qui changent selon et au cours des semaines, des périodes de stage) qui limite la pratique des étudiants », synthèse, p. 1.

Graphique n° 6
À la suite des JOP de Paris 2024, quelles mesures recommanderiez-vous ?



C'est la question des créneaux horaires disponibles qui apparaît prioritaire aux yeux des étudiants (68,2 %) suivie de celle des installations sportives (leur nombre et leur libre accès). Sur le second point, les échanges conduits par la mission attestent une hétérogénéité des situations d'un établissement à l'autre. Les interlocuteurs de la mission ont tous souligné l'importance essentielle de la CVEC pour financer la construction ou la rénovation d'infrastructures¹¹⁸.

3.2.2.3 L'héritage inclusif des jeux Paralympiques : l'exemple de la filière activité physique adaptée et santé (APA-S)

Si les directeurs d'UFR STAPS et les responsables des SUAPS rencontrés par la mission estiment que la portée du programme Génération 2024 est restée globalement limitée pour le pilotage et l'animation de leur secteur, ils reconnaissent cependant que la dimension paralympique des JOP de Paris 2024 a renforcé la visibilité de la filière activité physique adaptée et santé (APA-S) des licences et des master STAPS. Depuis deux ans, les étudiants de cette filière sont de plus en plus sollicités pour concevoir et animer des activités physiques adaptées et pour sensibiliser aux parasports en milieu scolaire, au sein des établissements ou services sociaux et médico-sociaux (ESSMS), des associations ou encore des clubs sportifs¹¹⁹. De manière plus

¹¹⁸ À l'université de Poitiers, par exemple, la CVEC a permis d'instaurer la gratuité de l'intégralité de l'offre sportive étudiante et de financer l'achat de matériel, la tenue d'événement sportifs ainsi que la rénovation d'infrastructures (par exemple la réhabilitation de deux terrains de sport en synthétique : football et rugby). Le montant annuel des cotisations s'élève à 1,5 M€.

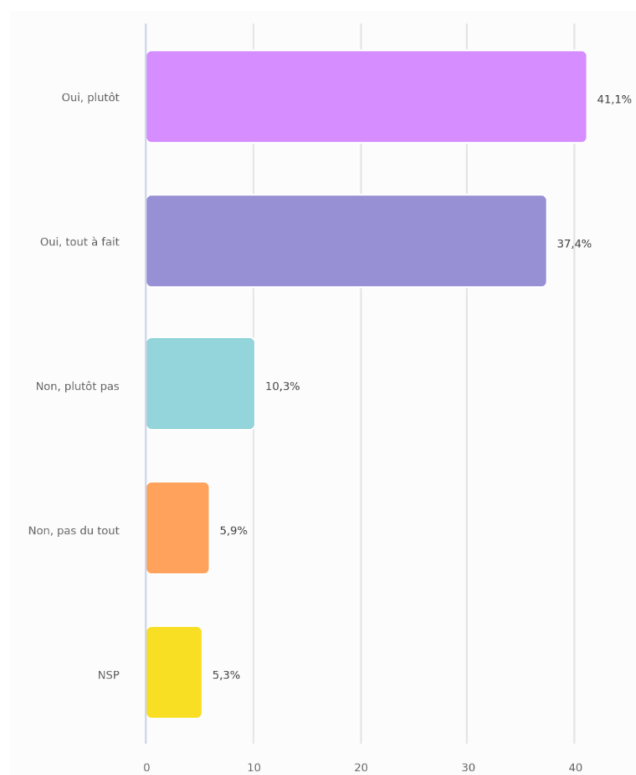
¹¹⁹ Au sein de l'UFR de santé médecine et biologie humaine (SMBH), implantée sur le site de Bobigny de l'université Sorbonne Paris Nord, les étudiants de la filière STAPS / APAS ont par exemple encadré durant la SOP des activités parasportives au Prisme, un équipement multisports et un pôle de référence inclusif implanté à Bobigny.

ponctuelle, des étudiants de la filière STAPS / APA-S peuvent être mobilisés pour encadrer des ateliers d'initiation aux parasports au sein de leurs universités, notamment dans le cadre de la SOP.

Dans une convergence de vue parfaite avec les élèves interrogés dans l'enseignement scolaire, les étudiants pensent à leur tour que les JOP de Paris 2024 ont permis de faire évoluer les mentalités et de changer le regard sur le handicap : 78,5 % d'entre eux se sont exprimés en ce sens.

Graphique n° 7

Selon vous, les JOP de Paris 2024 ont-ils permis de changer le regard sur le handicap ?



Au cours de ses échanges *in situ*, la mission fait enfin le constat que les jeux Paralympiques ont eu un impact réel sur la représentation que les étudiants avaient du handicap mais aussi sur leur engagement associatif. Que ce soit dans le cadre des activités associatives étudiantes ou à la faveur des actions initiées par l'ANESTAPS (association représentative des jeunes dans le champ du sport et de l'animation), de plus en plus de projets ou d'actions dédiés au parasport se déploient.

**« PASAPA – Poitiers Association Sportive Activité Physique Adaptée » :
Un exemple d'engagement étudiant au service de l'inclusion**

Rattachée à la faculté des sciences du sport de l'université de Poitiers, l'association PASAPA a pour objectif de promouvoir le sport adapté et le handisport, de mettre en avant l'inclusivité en milieu scolaire, d'initier et de sensibiliser dès le plus jeune âge au handicap. L'association, qui regroupe une quinzaine d'étudiants de la filière APA-S ainsi qu'un étudiant en éducation et motricité (EM), réalise des interventions à l'école et au collège mais aussi à destination des lycéens, dans le cadre de leur parcours d'orientation, afin de leur présenter la filière APA-S et le métier d'enseignant en activité physique adaptée.

4. L'héritage éducatif des jeux Olympiques et Paralympiques Paris 2024 : un tremplin vers les Alpes françaises 2030

4.1. Génération 2024, Génération 2030, vers une génération sportive : continuer à bâtir une nation sportive dans la dynamique des jeux d'hiver Alpes françaises 2030

Faire de la France une nation sportive était une volonté portée par l'ensemble des acteurs des jeux Olympiques et Paralympiques Paris 2024. Au niveau éducatif, cela s'est en grande partie incarné au travers du programme Génération 2024. Si l'ambition est toujours présente, elle doit désormais s'appuyer sur la nouvelle perspective qu'offrent les jeux Olympiques et Paralympiques d'hiver Alpes française 2030 pour continuer de bâtir une génération sportive vers 2030 et au-delà.

Ces jeux d'hiver en France doivent permettre de continuer à développer la pratique physique pour tous, notamment autour des activités physiques et sportives de nature.

4.1.1. Démocratisation de l'accès aux activités physiques et sportives de nature

Le code du sport¹²⁰ apporte la définition suivante : « *Les sports de nature s'exercent dans des espaces ou sur des sites et itinéraires qui peuvent comprendre des voies, des terrains et des souterrains du domaine public ou privé des collectivités publiques ou appartenant à des propriétaires privés, ainsi que des cours d'eau domaniaux ou non domaniaux* ».

La loi buffet du 6 juillet 2000 définit pour la première fois au niveau législatif les sports de nature dans un titre spécifique de la loi. L'instruction en date du 12 juillet 2004 met en œuvre la politique de développement maîtrisé des sports de nature.

Le 24 juillet 2024, le président du Comité international Olympique, Thomas Bach, annonçait officiellement que les Alpes françaises accueilleraient la XXVI^e Olympiade des jeux Olympiques et Paralympiques d'hiver, prévue du 1^{er} au 17 février 2030¹²¹. Contrairement aux jeux de Paris de 2024 dont les épreuves très médiatisées ont couvert et mobilisé une grande partie du territoire, les jeux de 2030 seront fortement ancrés dans les régions Auvergne-Rhône-Alpes (AURA) et Provence-Alpes-Côte d'Azur (PACA). Tous les interlocuteurs de la mission ont souligné le fort risque de territorialisation de ces jeux. Comme l'a annoncé le président du COJOP Alpes françaises 2030, un défi majeur va être d'apporter les jeux aux Français et de les faire rayonner sur l'ensemble du territoire national. Un des leviers identifiés par l'ensemble des personnes auditionnées est l'élargissement aux activités physiques et sportives de nature, notamment de montagne, capables de mobiliser au-delà des disciplines Olympiques d'hiver. Comment rendre ces activités sportives de nature mieux connues, accessibles à toutes les populations quels que soient leur âge, leur origine sociale, leur lieu de vie, le niveau de leurs revenus ou leur capacité physique ? Après le succès des jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024, la question de la démocratisation de l'accès aux activités physiques et sportives reste pleinement d'actualité.

La mission estime qu'il est nécessaire de dépasser cet ancrage régional pour construire très vite un récit national autour de la montagne, fédérateur pour l'ensemble des territoires de France. Dans cette perspective, parmi les pistes fréquemment évoquées sur le plan éducatif, celle de la reconduction du dispositif¹²² « Ma classe aux Jeux » qui a permis aux élèves d'assister à des épreuves paralympiques et de porter un regard renouvelé sur le handicap. Un interlocuteur de l'académie de Poitiers confirme l'importance de « reconduire la billetterie populaire pour permettre à des publics fragiles ou défavorisés de découvrir le milieu de la montagne ». Les contraintes d'accueil du public étant plus importantes en montagne (dispersion des sites, accessibilité réduite, capacité d'accueil du public limitée sur les sites des épreuves, cherté des

¹²⁰ Cf. [Article L. 311-1 du code du sport](#)

¹²¹ Dans un contexte politique particulier (dissolution de l'Assemblée nationale et absence d'un gouvernement de plein exercice), ce vote était assorti d'une clause qui demande la garantie financière votée par le Parlement français. Le 2 octobre 2024, Michel Barnier, dans une lettre adressée au Président du CIO, Thomas Bach prend « l'engagement de garantir le financement de tout éventuel déficit budgétaire du comité d'organisation des Jeux olympiques (Cojo) ». Cette missive est consultable à l'adresse suivante : <https://sportetsociete.org/2024/10/02/alpes-francaises-2030-michel-barnier-signe-la-garantie-de-letat/>

¹²² Selon l'ancienne ministre des sports, Amélie Oudéa-Castera lors d'une audition le 24 mars 2025 : « cette action porte un message pédagogique et éducatif puissant qui devra selon moi être répliqué pour les jeux d'hiver. »

transports et de l'hébergement, etc.), une proposition pourrait être d'étendre la billetterie populaire aux *test events*, ces pré-épreuves Olympiques qui se déploieront dans les deux années précédant les jeux. Cela permettrait d'ouvrir l'accueil à un public plus large, notamment pour la venue d'élèves

Les jeux d'hiver 2030 offrent une occasion de mettre en valeur les sports de montagne et plus généralement de faire connaître les sports de nature à un large public qui dépasse celui des régions concernées et des adeptes des disciplines Olympiques d'hiver. Dans les établissements scolaires, une année dédiée aux activités physiques et sportives de nature pourrait précéder les jeux de 2030, avec une approche croisée entre plusieurs disciplines et des classes vertes autour des activités physiques de pleine nature.

Dans cette perspective de démocratisation, les référents Génération 2030, sous l'impulsion des recteurs de région académique et des recteurs délégués à l'ESRI, des DRAJES et des recteurs d'académie, devront déployer une vision prospective pour mettre en œuvre, dans les territoires, des actions éducatives, sportives, culturelles et citoyennes associant le public scolaire. Ces jeux d'hiver 2030 pour tous ne doivent pas exclure les territoires ultramarins dont les sites se prêtent parfaitement au développement des activités physiques et sportives de nature.

L'enjeu est donc de penser l'évènement des jeux de 2030 non pas pour lui-même ou comme une séquence hivernale réservée à un groupe restreint de personnes, mais comme un levier puissant qui permette une transformation qui se veut plus profonde et plus longue pour démocratiser la pratique sportive, en particulier pour la découverte des activités physiques et sportives de montagne et de nature. Entre les jeux de 2024 et les jeux de 2030, il faut donner du sens, raconter une histoire capable de mobiliser toute une génération et tout le pays.

4.1.2. Pour un renforcement de l'éducation au développement durable et à la transition écologique

L'État a fait de la jeunesse un levier central de sa stratégie de transition écologique, en soutenant des initiatives pédagogiques et participatives. L'éducation au développement durable (EDD) constitue une mission fondamentale de l'école qui est inscrite dans le code de l'éducation. Il s'agit d'une éducation transversale, intégrée depuis plusieurs années aux programmes de l'école primaire, du collège ainsi que des lycées généraux, technologiques et professionnels et désormais dans les objectifs donnés aux établissements de l'enseignement supérieur. Elle irrigue également les projets d'école et d'établissement, les classes vertes, de nombreuses actions éducatives menées en partenariat, ainsi que les formations proposées aux enseignants.

L'EDD est présente dans les différents parcours éducatifs et repose sur de nombreux partenariats entre les services de l'État, les collectivités territoriales, les associations, les établissements publics, les centres de recherche et les acteurs économiques. Depuis 2021, la loi « Climat et Résilience » a renforcé la place de l'EDD en tant qu'éducation transversale, en l'intégrant dans les programmes de toutes les disciplines, de la maternelle à la terminale.

Dans ce contexte, les jeux Olympiques et Paralympiques Alpes 2030 pourraient, dans la lignée des efforts déjà engagés lors des jeux de Paris 2024, devenir un puissant levier pour renforcer l'éducation au développement durable, le cadre des épreuves en montagne portant, par lui-même, un pan considérable des enjeux de la transition écologique. Au travers et au-delà de l'évènement sportif, ces jeux sont une formidable opportunité pour renforcer l'éducation aux enjeux environnementaux et l'engagement des élèves en ce sens.

Dans un contexte marqué par l'urgence climatique et la nécessité de repenser nos modes de vie, il est nécessaire dans un cadre différent, de faire évoluer ce label en y intégrant explicitement les enjeux de développement durable et de la transition écologique. Associer l'éducation à l'environnement aux dynamiques sportives permettrait de promouvoir une culture de la responsabilité, de la sobriété énergétique, en cohérence avec les objectifs de l'Agenda 2030¹²³. Une telle évolution renforcerait la portée éducative du label, en préparant les élèves à devenir des citoyens engagés, soucieux de leur santé autant que de celle de la planète. Celle-ci constituerait un point d'ancrage intéressant pour poursuivre la dynamique instaurée dans les écoles, les collèges et les lycées autour des éco-délégués, ainsi que dans les établissements de l'enseignement supérieur.

¹²³ <https://www.agenda-2030.fr/agenda-2030/>

Les constats issus des déplacements de la mission ont mis en lumière une volonté partagée par les acteurs locaux de saisir l'opportunité des jeux d'hiver 2030 pour faire évoluer le label Génération 2024. L'ajout d'un cinquième volet, consacré au développement durable et à la transition écologique, répondrait pleinement aux ambitions de la loi Climat et Résilience de 2021 et permettrait d'associer davantage d'établissements à la démarche de labellisation E3D. Des projets concrets, comme l'étude de l'empreinte carbone d'un sportif pendant les jeux Olympiques et Paralympiques de 2030, le changement climatique et la biodiversité en montagne, la gestion des ressources en eau (fonte des glaciers, production de neige artificielle), les énergies renouvelables, les mobilités douces, pourraient constituer des supports pédagogiques à exploiter dans une approche interdisciplinaire.

Recommandation n° 17 : intégrer un cinquième volet au label actuel « Génération 2024 » permettant d'inclure l'éducation par le sport sur des enjeux tels que la préservation de la santé, la sensibilisation au parasport, le développement durable et la transition écologique.

Les pratiques sportives peuvent plus ou moins respecter la préservation de l'environnement. L'enseignement des pratiques sportives écoresponsables pourrait être engagé en milieu scolaire et universitaire (campagne – « Les dix gestes du sportif écoresponsable »). Le Pôle ressources national sports de nature (PRNSN) dont les missions consistent à diffuser des savoir-faire, mettre à disposition des outils, intégrer le sport nature en milieu scolaire, en accueils collectifs de mineurs et dans les clubs sportifs, pourrait être particulièrement mobilisé pour renforcer l'éducation au respect de l'environnement par le biais de la pratique des sports de pleine nature.

Ce type d'approche incarnerait de manière tangible les interactions entre l'humain et son environnement, tout en encourageant les élèves à imaginer des solutions durables. Elle favoriserait ainsi l'émergence d'une véritable éco-citoyenneté.

4.1.3. Du label Génération 2030 au label Génération sportive : la promotion d'une nation sportive au-delà des Alpes françaises 2030

Le passage de la génération 2024 à la génération 2030 vers la génération sportive est porté par une vision ambitieuse d'une génération sportive, responsable et citoyenne qui fait du sport un vecteur de transformation profonde de la société. La génération sportive est celle d'une jeunesse en mouvement physiquement et intellectuellement, une jeunesse consciente que la santé de son corps participe de la santé du corps social, une jeunesse pour qui le sport devient un levier d'engagement écologique et citoyen. La génération sportive est engagée à mieux se construire pour mieux construire le monde qui l'entoure.

Pour assurer la poursuite, la pertinence et la pérennité du label Génération 2024, les différents interlocuteurs rencontrés par la mission insistent sur la nécessaire évolution du label dans la dynamique des Jeux d'hiver 2030 mais, au-delà, par la création d'un label Génération sportive qui trouverait sa place dans les établissements scolaires.

Plusieurs propositions ont été formalisées par les personnes auditionnées pour assurer une transition et une passerelle entre les deux olympiades autour d'un récit mobilisateur et fédérateur dont l'importance est soulignée par l'ensemble des interlocuteurs de la mission. À ce sujet plusieurs axes ont été évoqués :

- intégrer d'autres grands événements sportifs, par exemple les championnats du monde de cyclisme en Haute-Savoie en 2027 ;
- élargir l'approche éducative à l'EDD (voir supra) ;
- orienter vers les activités physiques et sportives de nature (APPN) ;
- élargir les Jeux d'hiver vers les « Jeux de la montagne », intégrant d'autres pratiques sportives, d'autres formes de mobilisations éducatives et culturelles autour du milieu montagnard. Cela favoriserait une appropriation plus large des JOPH Alpes françaises 2030, en renforçant l'inclusion, l'imaginaire collectif et l'impact sur les territoires ;
- utiliser une partie du boni de 76 M€ pour accompagner le déploiement du label, à l'appui d'un pilotage conduit par le ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche.

Dans la perspective du label Génération 2030 et au-delà, l'ensemble des interlocuteurs rencontrés ont insisté sur l'importance de renforcer l'organisation territoriale mise en place pour piloter le futur programme G30. Ils préconisent que soit établi un cadre institutionnel officiel avec une mission reconnue grâce à la création d'une délégation au sein des rectorats et une enveloppe dédiée.

Dans une vision prospective, qu'il reste à explorer¹²⁴, le label Génération sportive pourrait devenir un levier puissant, pérenne et attractif de transformation éducative et sociétale. Ce défi doit être relevé par les différents acteurs pour éviter que l'effet jeux ne « retombe comme un soufflé » selon un recteur rencontré au cours des auditions de la mission. Le label Génération sportive pourrait constituer un axe stratégique qui irait au-delà des jeux Olympiques d'hiver 2030. Il ne s'agirait plus seulement d'associer une génération à un événement ponctuel, mais de construire une véritable culture sportive nationale et inclusive. Ce label pourrait irriguer l'ensemble du tissu éducatif, associatif et territorial au-delà des régions hôtes des grands événements sportifs, en intégrant les enjeux de santé publique, d'égalité d'accès à la pratique sportive et de rayonnement international du modèle sportif français.

Recommandation n° 18 : promouvoir un programme Génération 2030 préfigurant un programme ultérieur Génération sportive qui intègre les enjeux éducatifs induits par les jeux d'hiver Alpes françaises 2030 : éducation au développement durable, démocratisation de la pratique des activités physiques et sportives de nature dans tous les territoires, mise en place de projets pédagogiques dédiés à la montagne des quatre saisons, au milieu rural et à l'environnement littoral (classes transplantées, vacances apprenantes, Pass colo, etc.).

4.2. Des jeux d'hiver aux jeux de la montagne : des jeux pour tous les territoires

4.2.1. La montagne des quatre saisons : une dimension à investir sur le plan éducatif et sportif

Dans le cadre du plan « Avenir Montagne », 8 M€ sur 4 ans (2021-2024) ont été confiés à Atout France pour la promotion des montagnes françaises. Alors que la France s'apprête à accueillir les jeux d'hiver 2030, la montagne s'impose comme un territoire stratégique, non seulement sur le plan touristique et économique, mais aussi comme un levier éducatif et sportif. La vision de la montagne des quatre saisons invite à dépasser la traditionnelle saisonnalité hivernale du milieu montagnard à l'occasion des seuls sports d'hiver, en révélant le potentiel qu'il offre toute l'année pour l'épanouissement physique, la sensibilisation environnementale et la formation citoyenne de tous les publics, notamment le monde scolaire.

Sur le plan éducatif, la montagne constitue un terrain privilégié pour développer une pédagogie de projet, en lien avec les programmes scolaires. Comme le précise le nouveau programme d'enseignement moral et civique¹²⁵, l'approche est englobante : « *L'éducation au développement durable porte non seulement sur les enjeux environnementaux, mais aussi sur les enjeux sociaux, économiques et politiques qui les sous-tendent* ». Les enseignants peuvent s'emparer de cette thématique autour de plusieurs activités (orientation, classes nature, séjours scientifiques ou artistiques en montagne) qui permettent aux élèves d'expérimenter concrètement des savoirs et de développer des compétences transversales : autonomie, coopération, gestion du risque, connaissance du vivant, conscience des impacts du changement climatique, etc. Intégrer les territoires de montagne aux parcours éducatifs constitue aussi un moyen pour valoriser le patrimoine local et découvrir des paysages différents. Ces activités peuvent se développer dans les différents massifs montagneux en France. , la montagne des quatre saisons peut devenir pour les élèves de la voie professionnelle un environnement pertinent pour exercer et développer des compétences dans certains métiers (restauration, accueil, hôtellerie, mécanique, etc.).

Sur le plan sportif, la montagne des quatre saisons propose un champ d'activités variées : randonnée, trail, VTT, escalade, biathlon, sports d'eaux vives, parapente, raquette à neige, ski alpin, de randonnée et nordique, etc. Ce panel doit favoriser l'inclusion, la mixité sociale et la diversité des pratiques. Les jeux de 2030 représentent une opportunité majeure pour repenser l'accès au sport en milieu montagnard, en investissant dans des équipements durables, en formant les encadrants et en multipliant les passerelles entre écoles,

¹²⁴ Développer les passerelles avec le mouvement sportif, participer à des événements sportifs, diversifier les lieux de pratique, promouvoir la santé par et dans la pratique sportive, accompagner le parcours des élèves et des étudiants sportifs de haut niveau.

¹²⁵ Vadémécum « Éduquer la citoyenneté au cycle 4 », novembre 2024 :

<https://eduscol.education.fr/document/59573/download?attachment>

clubs sportifs et collectivités. L'éducation par le sport, en lien avec la nature, peut ainsi devenir un pilier de l'héritage immatériel des jeux, touchant aussi bien les jeunes scolaires que les personnes éloignées de la pratique sportive et de la montagne.

L'accueil des jeux Olympiques et Paralympiques d'hiver 2030 dans les Alpes françaises constitue une opportunité majeure pour repenser le rôle du sport dans les territoires de montagne. Si les disciplines pratiquées l'hiver demeurent centrales, une dynamique nouvelle doit s'esquisser autour d'une ouverture à des pratiques sportives diversifiées, adaptées à toutes les saisons et à tous les publics. En misant sur l'héritage des Jeux, les collectivités locales et les acteurs du sport doivent envisager la structuration d'un programme sportif élargi sur le long terme, favorisant l'accès au sport pour tous, la transition écologique des équipements et la valorisation d'activités de plein air telles que le trail, le vélo, la randonnée ou encore les sports inclusifs. Cette ambition vise à faire des Alpes un territoire pour une pratique sportive durable, accessible, bien au-delà du cadre des compétitions de neige et de glace.

4.3. Sport, sciences et recherche : des perspectives d'innovation à investir

La recherche et l'innovation dans le sport ont connu un essor porté par la dynamique des JOP de Paris 2024. Parmi les nombreux projets, la mission a fait le choix de présenter deux programmes de recherche car ils illustrent deux dimensions importantes de l'héritage éducatif des JOP de Paris 2024, celui du développement de la pratique physique et sportive pour tous comme un levier d'inclusion, de bien-être et de santé et celui de la haute performance pour accompagner les sportifs de haut niveau dans l'optimisation de leurs performances sportives. Ces deux projets de recherche symbolisent deux volets de l'héritage éducatif ; faire de la France une nation sportive et une France qui gagne.

4.3.1. Recherche pour le déploiement d'une activité physique et sportive inclusive, de bien-être et de santé : Le lancement du programme mouv' en santé à titre d'illustration

À l'occasion des jeux Olympiques et Paralympiques de Paris, le CNRS a lancé l'initiative de science participative Mouv' en Santé¹²⁶. Ce programme de recherche permet à toutes les personnes volontaires de partager leurs données sur leur niveau d'activité physique, qui permet aux chercheurs d'analyser les modes de vie de la population. À travers cette démarche, le CNRS souhaite sensibiliser un large public à l'importance d'un mode de vie sain et actif.

La plateforme Mouv' en Santé permet de bénéficier de tests physiques réalisables chez soi (tests auto-administrés) en toute sécurité et adaptés à tous les publics. Les participants ont accès à des questionnaires simples et anonymes. Chacun peut suivre l'évolution de sa condition physique et bénéficier de recommandations adaptées pour améliorer celle-ci, ainsi que son hygiène de vie.

Les données récoltées sont regroupées de manière sécurisée sur un serveur du CNRS et mises à disposition de la communauté scientifique pour générer de nouveaux questionnements et projets de recherche qui permettront de documenter et alimenter les politiques de santé publique.

Grâce à cette expérience inédite et pluridisciplinaire (activité physique, nutrition, sommeil, addictions, etc.), les scientifiques souhaitent suivre sur le long terme et mieux comprendre les habitudes de vie, les niveaux d'activités physiques de la population et leurs répercussions sur la santé. Le programme Mouv' en Santé est aussi un outil participatif à destination des enseignants, formateurs et éducateurs qui souhaitent le mettre à profit de leurs publics.

Lors de sa visite en région académique PACA, la mission a pu rencontrer le responsable scientifique du projet et constater en particulier la volonté d'articuler cette démarche avec le déploiement en cours des tests de condition physique pour les élèves des classes de 6^e.

¹²⁶ Plateforme en ligne ouverte en avril 2025 : <https://sport.cnrs.fr/mouv-en-sante/>

4.3.2. Le programme prioritaire de recherche sur le sport de très haute performance (PPR STHP) à pérenniser et renforcer sur les innovations sociales

Le PPR STHP (2019–2024) avait pour mission d'améliorer la performance des équipes de France olympiques et paralympiques à travers une recherche intégrée associant scientifiques, fédérations sportives, institutions publiques et partenaires industriels.

Dans le cadre du programme investissement d'avenir sur la recherche et l'innovation intitulé France 2030, l'État a mobilisé d'éminents spécialistes de son écosystème de recherche au profit de l'accompagnement scientifique du sport de haute performance.

Scientifiques et sportifs de haut niveau ont collaboré autour de 12 programmes de recherche mis en œuvre pour le compte de l'État par l'Agence nationale de la recherche sous la coordination scientifique du CNRS.

Ces programmes de recherche ont impliqué 137 partenaires représentant huit organismes de recherche¹²⁷, 37 laboratoires issus de trente et une universités et trente partenaires académiques dont 17 écoles et instituts.

23 fédérations Olympiques et Paralympiques ont bénéficié de ce PPR : athlétisme, aviron, badminton, basketball, boxe, canoë-kayak, cyclisme, escalade, escrime, football, gymnastique, handball, handisport, judo, lutte, natation, rugby, tennis, tir, tir à l'arc, triathlon, voile, volleyball.

Grâce à ces collaborations inédites, onze champs de la recherche et de l'innovation dans le sport ont été couverts : physiologie, psychologie, biologie, biophysique, biomécanique, médecine, intelligence artificielle, statistiques, ingénierie, physique (hydrodynamique) et sociologie.

Des avancées majeures ont pu être réalisées dans des domaines clés du sport de haut niveau : équilibre de vie et environnement de l'athlète, prévention et traitement des facteurs de risque, cognition et préparation mentale, interactions homme-matériel et optimisation du matériel, apprentissage et optimisation du geste sportif, quantification des charges d'entraînement, « big data » et intelligence artificielle au service de la performance, performance dans son environnement et spécificités du domaine paralympique.

Ce premier PPR a contribué à la réussite des JOP de Paris 2024 en accompagnant scientifiquement 130 sportifs engagés lors des jeux. 1 500 chercheurs ont été mobilisés sur le sport en 2024 contre 500 en 2018. 38 fédérations sportives possèdent un référent scientifique alors qu'elles n'étaient que cinq en 2018. L'accompagnement de l'Agence Nationale du Sport au financement pluriannuel de ce type d'emploi a été déterminant dans cette progression spectaculaire.

20 millions d'euros ont été mobilisés pour ce PPR dans le cadre des crédits de recherche issus du Programme Investissement Avenir (PIA 3). Ils ont permis de lever 57,6 M€ avec des co-financements¹²⁸, généré à ce jour 87 publications de rang A, 80 thèses financées par les établissements¹²⁹, 14 brevets et lancé le Sport Data Hub.

La collaboration inédite qui s'est engagée dans le cadre de ce PPR entre les acteurs scientifiques et les acteurs du sport a favorisé la convergence entre les besoins, à court terme, de l'accompagnement scientifique des athlètes en vue des grandes échéances sportives et les ambitions, à long terme, de la recherche fondamentale et appliquée par la production de connaissances nécessaires à la pérennisation de la haute performance et par la structuration des communautés.

L'enjeu est à présent de consolider l'héritage de ce programme, de construire une structure pérenne et un modèle économique au service de la recherche et de l'innovation pour et par le sport qui fédère l'ensemble

¹²⁷ Dont CNRS, INSERM, CEA, INRIA, IFREMER

¹²⁸ En complément des 20 M€ de France 2030, la contribution des établissements impliqués dans les consortiums (hors ANS, établissements publics du sport et fédérations sportives) est de 17,7 M€ (source ANR). La contribution des institutions sportives est de 19,9 M€. Celle des établissements publics du sport et des fédérations sportives est de 13,6 M€ (6,8 M€ via les établissements – INSEP, EN, CREPS ; 6,8 M€ via les fédérations). Celle de l'ANS sur le Sport Data Hub (SDH), le Plan de Transformation Numérique (PTN) et les ressources complémentaires accordées à travers les contrats de performance des fédérations représente 6,3 M€ entre 2019 et 2024 (source ANS).

¹²⁹ En particulier via les Chiffres de l'ANRT.

des acteurs et parties prenantes concernés et mobilise des financements variés issus de la sphère publique nationale et européenne et du secteur privé (acteurs associatifs et économiques).

Alors que le précédent PPR a initié la coordination unique des différents acteurs du sport, il convient désormais de la structurer en l'inscrivant dans la durée, pour faire de la France un acteur international majeur de la recherche pour la période 2026-2032 en mobilisant des connaissances scientifiques et des innovations technologiques à travers de nouveaux projets pluridisciplinaires.

L'excellence scientifique française permet de répondre aux nouvelles exigences de la haute performance sportive¹³⁰ et d'utiliser les connaissances acquises au bénéfice plus général de la santé publique et de l'inclusion sociale. Il s'agit de contribuer à faire du pays une nation active et sportive, au plus haut niveau dans les compétitions majeures internationales, à la pointe des nouvelles technologies (Intelligence Artificielle, Data Science, nouveaux matériaux, etc.) pour la pratique du sport en compétition, mais aussi pour améliorer le quotidien du citoyen.

La poursuite du PPR STHP apparaît nécessaire pour ne pas perdre le bénéfice du travail réalisé ces cinq dernières années et pour contribuer directement à la performance des équipes de France Olympique et Paralympique lors des prochaines grandes échéances internationales et tout particulièrement lors des jeux Olympiques et Paralympiques d'hiver Alpes 2030. La part des sportifs et des fédérations impliquées dans les projets de recherche visant à accroître le nombre de médailles remportées lors de ces jeux « à la maison » devrait y être prépondérante. Une annonce des ministres de l'enseignement supérieur et de la recherche, des sports de la jeunesse et de la vie associative a été faite le 4 juillet 2025 dans le cadre d'une visite officielle à l'INSEP pour poursuivre le PPR STHP durant la période 2026-2031 pour un montant de 20 M€¹³¹.

L'expérience acquise doit permettre de mobiliser encore davantage la communauté scientifique par la production de nouvelles connaissances et la mise en place de pratiques innovantes avec des indicateurs d'excellence scientifique internationale¹³². Elle doit servir également à structurer le réseau sport-recherche-industrie et consolider la souveraineté scientifique et technologique française dans le domaine du sport.

Recommandation n° 19 : permettre à travers la poursuite du programme prioritaire de recherche sur le sport de très haute performance (PPR STHP) initié en 2019 de renforcer les partenariats créés entre les acteurs de la recherche et du sport et d'apporter aux sportifs de haut niveau les meilleures conditions de préparation des prochains JOP, en particulier ceux d'hiver de 2030.

L'université Grenoble Alpes mobilisée pour accompagner scientifiquement les équipes de France en vue des jeux Olympiques et Paralympiques d'hiver Alpes Françaises en 2030

Dans le cadre de la préparation des jeux Olympiques et Paralympiques de 2030, l'université Grenoble Alpes ambitionne de répondre à la fois aux objectifs de formation académique des sportifs de haut niveau et d'accompagnement scientifique et technologique des fédérations sportives. Forte de son expérience en matière d'adaptation des cursus académiques aux projets sportifs des athlètes et de son expertise scientifique dans tous les champs disciplinaires, l'université a initié une dynamique d'échange entre les acteurs des fédérations et des unités de recherche. Cette démarche vise à co-construire des programmes de recherche répondant aux besoins exprimés par les entraîneurs nationaux pour optimiser la performance sportive, dans le respect de la santé et du bien-être des athlètes.

¹³⁰ Les axes de recherche prioritaires identifiés sont la biomécanique et les sciences de l'entraînement, les technologies sportives et l'équipement, les données massives et l'utilisation de l'intelligence artificielle, la préparation mentale et la physiologie de la performance, la santé globale de l'athlète et la gestion de la transition de carrière et enfin les enjeux transverses d'équité, d'inclusion et d'intégration (sources CNRS et groupe de travail sur la coordination des organisations et réseaux sur la recherche en performance sportive [CORPS]).

¹³¹ SGPI France 2030.

¹³² À titre d'exemple, le taux d'intégration de l'IA dans les outils d'analyse des projets de performance.

Conclusion

À l'issue de ce cycle exceptionnel que constituent les jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024, la France se trouve à un tournant stratégique pour capitaliser sur un héritage éducatif sans précédent. Cet héritage, qui ne saurait être un simple reliquat de l'événement, exige d'être pensé, structuré, piloté et pérennisé afin que les objectifs de la candidature de Paris 2024 soient respectés et ne s'érodent avec le temps. S'il est encore trop tôt, moins d'un an après les jeux, pour évaluer pleinement leur impact sur le plan éducatif, la mission estime toutefois que la pérennisation de cet héritage repose aujourd'hui sur un certain nombre de conditions.

Une gouvernance claire et une coordination renforcée

La réussite de l'héritage éducatif suppose la mise en place d'une gouvernance lisible et efficace, à tous les échelons : national, régional, académique, départemental et local. Le rôle majeur des recteurs de région académique, des recteurs d'académie, des recteurs délégués à l'enseignement supérieur, la recherche et l'innovation, des DRAJES et des SDJES, des référents Génération 2024-2030 désignés et des personnels d'encadrement est donc à conforter, dans une logique de subsidiarité et de proximité. Selon la mission, la prochaine gouvernance doit veiller à mettre en place une coordination lisible et efficace avec l'ensemble des parties prenantes : État, collectivités territoriales, mouvement sportif, acteurs économiques et chercheurs.

La collaboration entre les ministères de l'éducation nationale, l'enseignement supérieur et de la recherche, des sports, l'Agence nationale du sport (ANS), le mouvement sportif, les collectivités territoriales et le comité d'organisation des JOP de Paris 2024 a été unanimement saluée en amont et pendant les jeux, notamment par les acteurs politiques. À l'avenir, une feuille de route claire, stable et partagée devra donc donner de la visibilité aux agents de l'État et de l'ensemble des acteurs de terrain, leur permettant d'inscrire leurs actions dans la durée et éviter ainsi l'essoufflement post jeux. Celle-ci devra définir, au cours du premier trimestre de l'année scolaire 2025-2026, des objectifs prioritaires, les moyens mobilisables, des indicateurs d'évaluation et un calendrier cohérent à l'échelle de l'olympiade 2025-2028, jusqu'aux JOPH Alpes françaises 2030.

Le comité d'organisation de Paris 2024 a apporté d'importantes innovations mobilisant ses membres fondateurs et parties-prenantes, dont la charte sociale est sans doute l'une des plus emblématiques. Les JOPH Alpes françaises 2030 pourraient être l'occasion de poursuivre ces innovations en adoptant une charte de l'héritage éducatif des jeux commune à l'État, au mouvement sportif, aux collectivités hôtes et au comité d'organisation, dont la coordination pourrait être confiée au DIJOP et à l'ANS au titre de sa mission d'animation de la commission héritage nationale.

Une éducation par le sport ambitieuse et partenariale

L'un des apports majeurs des JOP de Paris 2024 est d'avoir réussi à promouvoir une conception élargie de la pratique physique et sportive, en tant que levier éducatif, culturel, écologique, citoyen et de santé. Cette pratique physique et sportive augmentée ne se limite pas à la performance ou à l'initiation sportive. Elle englobe une éducation à la santé physique et mentale (30 minutes d'activité physique quotidienne, bien-être, prévention, performances scolaires et cognitives, etc.), une éducation au développement durable (activités physiques et sportives de nature, transition écologique) et une éducation aux arts et à la culture. Elle favorise l'engagement des élèves (inclusion, solidarité, égalité filles-garçons, lutte contre les discriminations, jeunes bénévoles, etc.).

L'éducation par le sport, valorisée à l'occasion des JOP de Paris 2024, s'appuie aussi sur l'interdisciplinarité, l'engagement individuel et collectif des équipes pédagogiques et éducatives, la collaboration étroite de tous les partenaires (collectivités territoriales, fédérations, associations, clubs, acteurs économiques). Elle favorise en outre la continuité éducative et une meilleure structuration du parcours sportif des élèves et des étudiants.

Cette éducation par le sport est au cœur des objectifs du label Génération 2024 cogéré entre Paris 2024 et les ministères concernés. Celui-ci a permis de mettre en valeur l'engagement et la qualité des projets portés par près de 11 000 établissements publics. Cette démarche devra être poursuivie et renforcée dans la

perspective des JOPH Alpes françaises 2030 et, au-delà, au bénéfice d'une génération sportive pour notre jeunesse.

Cette éducation par le sport bénéficie d'un engagement de l'État et des collectivités territoriales pour le développement des infrastructures sportives à travers le plan 5 000 terrains de sport (2022-2023) et le plan 5 000 équipements sportifs de proximité Génération 2024 (2024-2026). Cette condition est importante pour une pratique physique et sportive augmentée.

Des temps forts et des événements phares pour faire vivre l'héritage dans la durée

Les événements fédérateurs – la Semaine Olympique et Paralympique, le programme « Ma classe aux Jeux », des projets labellisés Génération 2024 ou encore la mobilisation des athlètes et des para athlètes dans les écoles et les établissements – ont joué un rôle déterminant. Ils ont permis à des milliers d'élèves et d'étudiants de vivre des expériences concrètes et partagées autour des valeurs de l'Olympisme et du Paralympisme. Ces temps forts ont été autant d'opportunités de transmission, d'émotions partagées et de mobilisation collective des personnels d'encadrement, des équipes pédagogiques, des collectivités territoriales et du mouvement sportif. Toutefois, pour que ces temps forts ne demeurent pas de simples parenthèses et pour que l'émotion suscitée par les jeux soit un levier de transformation durable, ils doivent être structurellement intégrés aux pratiques éducatives.

Au terme de ses analyses, la mission estime que l'héritage des jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024 ne saurait être laissé au hasard. Il doit être le fruit d'une ambition collective, à la fois éducative, sociale et politique. Il appartient désormais aux institutions, aux éducateurs, aux collectivités et aux citoyens de faire vivre cette ambition. Construire une France sportive (5^e Nation Olympique et 8^e Nation Paralympique), inclusive et durable est un projet de société autant qu'un héritage Olympique. C'est dans cette convergence que se situe la réussite de l'héritage des jeux.

Pour la mission,

François MICHELETTI

Annexes

Annexe 1 :	Liste des personnes rencontrées	53
Annexe 2 :	Liste des abréviations utilisées dans le présent rapport d'étape.....	66
Annexe 3 :	La gouvernance nationale et la pérennisation du legs des jeux olympiques et paralympiques paris 2024	67
Annexe 4 :	Le déploiement du label Génération 2024	68
Annexe 5 :	Les équipements sportifs en France en 2021 (source data-es).....	69
Annexe 6 :	Bibliographie	70

Liste des personnes auditionnées par la mission
Annuaire des 267 personnes auditionnées par la mission

Remarque préliminaire : cet annuaire ne tient pas compte des élèves, collégiens, lycéens et étudiants avec lesquels la mission a pu s'entretenir lors de ses déplacements en établissements.

Section 1 : Ministères et administrations centrales (32 personnes)

- Délégation interministérielle aux jeux Olympiques et Paralympiques (DIJOP)**

Nom	Prénom	Entité	Fonctions
Bruschi	Nathanaël	Délégation interministérielle aux jeux Olympiques et Paralympiques (DIJOP)	Conseiller en charge de l'héritage et de la mobilisation des territoires
Cadot	Michel	Délégation interministérielle aux jeux Olympiques et Paralympiques (DIJOP)	Délégué interministériel aux Jeux olympiques et paralympiques 2024
Maudet	Thierry	- Délégation interministérielle aux jeux Olympiques et Paralympiques (DIJOP) - Délégation interministérielle aux grands événements sportifs (DIGES)	Conseiller sport
Molina	Pierre	Délégation interministérielle aux jeux Olympiques et Paralympiques (DIJOP)	Délégué interministériel aux jeux olympiques et paralympiques

- Ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche**

Nom	Prénom	Entité	Fonctions
Auverlot	Daniel	Conseil d'évaluation de l'École	Président
Devulder	Anne	Ministère de l'enseignement supérieur et de la Recherche	Conseillère « Vie étudiante et Territoires » au sein de la DGESIP
Dung	Xavier	Fédération française du sport universitaire (FFSU)	Directeur national
Duportail	Charles	Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche	Sous-directeur en charge de la réussite et de la vie étudiante au sein de la DGESIP
Ginez	Olivier	Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche	Directeur général de l'enseignement supérieur et de l'insertion professionnelle (DGESIP)
Hayer	Cédric	Union nationale du sport scolaire (UNSS)	Directeur des sports
Hubac	Jean	Ministère de l'éducation nationale	Chef du service de l'accompagnement des politiques éducatives au sein de la DGESCO
Jarrige	Bertrand	Ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche	Inspecteur général de l'éducation, du sport et de la recherche
Luczak	Christophe	Union nationale du sport scolaire (UNSS)	Directeur national adjoint
Moreira	Véronique	Union sportive de l'enseignement du premier degré (USEP)	Présidente nationale
Pannier	Pauline	Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche	Directrice du cabinet du ministre
Pascal	Caroline	Ministère de l'éducation nationale	Directrice générale de l'enseignement scolaire

Rey	Thierry	Ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche	Inspecteur général de l'éducation, du sport et de la recherche
Sutton	Kevin	Ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche	Inspecteur général de l'éducation, du sport et de la recherche
Vandenabeele	Jérôme	Union sportive de l'enseignement du premier degré (USEP)	Directeur national

- **Ministère des sports, de la jeunesse et de la vie associative**

Nom	Prénom	Entité	Fonctions
Barsacq	Marie	Ministère des sports, de la jeunesse et de la vie associative	Ministre (depuis le 23/12/2024)
Bourdais	Fabienne	Ministère des sports, de la jeunesse et de la vie associative	Directrice des Sports
Combredet-Blassel	Damien	Ministère des sports, de la jeunesse et de la vie associative	Directeur du cabinet de la ministre
Desprez	Adrien	Ministère des sports, de la jeunesse et de la vie associative	Conseiller en charge de l'éducation, de l'enseignement supérieur et des célébrations
Fénelon	Louise	Ministère des sports, de la jeunesse et de la vie associative	Cheffe du bureau de la protection des mineurs en accueil collectif et des politiques éducatives locales
Gouget	Mathilde	Ministère des sports, de la jeunesse et de la vie associative	Sous-directrice du service de l'éducation populaire
Laudillay	Franck	Ministère des sports, de la jeunesse et de la vie associative	Directeur du projet « Héritage »
Oudéa-Castéra	Amélie	Ministère des sports et des jeux Olympiques et Paralympiques	Ministre (20/05/2022 – 21/09/2024)
Ramonell	Sébastien	Ministère des sports, de la jeunesse et de la vie associative	Expert de haut niveau (JOP Paris 2024 et Formation professionnelle statutaire)

- **Cour des comptes**

Nom	Prénom	Entité	Fonctions
Fechner	Lise	Cour des comptes, troisième chambre (Éducation, jeunesse et sports, enseignement supérieur, recherche, culture et communication)	Conseillère référendaire en service extraordinaire
Malcor	Fabrice	Cour des comptes, troisième chambre (Éducation, jeunesse et sports, enseignement supérieur, recherche, culture et communication)	Conseiller référendaire en service extraordinaire
Neguesse	Alban	Cour des comptes, troisième chambre (Éducation, jeunesse et sports, enseignement supérieur, recherche, culture et communication)	Conseiller référendaire en service extraordinaire
Riffaud	Paul	Cour des comptes, troisième chambre (Éducation, jeunesse et sports, enseignement supérieur, recherche, culture et communication)	Conseiller référendaire en service extraordinaire

Section 2 : Instances olympiques et sportives, nationales et internationales (13 personnes)

Nom	Prénom	Entité	Fonctions
Aloisio	Michael	Comité d'organisation des jeux Olympiques et Paralympiques (COJOP) de Paris 2024	Directeur général
Arnaud	Jean	Union française des œuvres laïques d'éducation physique (UFOLEP)	Président
Bedos	Thierry	Fédération française de cyclisme (FFC)	Directeur technique national adjoint
Bourdon	Julian	Agence nationale du sport (ANS)	Chargé de l'héritage, de l'animation de la commission « Héritage » et du legs Paris 2024 et notamment du programme « Terre de Jeux 2024 »
Callot	Michel	Fédération française de cyclisme (FFC)	Président
Erb	Gilles	Comité national olympique et sportif français (CNOSF)	Membre du Bureau exécutif
Guyomard	Marion	Comité national olympique et sportif français (CNOSF)	Directrice du Pôle « Grandes Causes Nationales »
Le Fur	Marie-Amélie	Agence nationale du sport (ANS)	Présidente de l'Agence national du Sport et du Comité paralympique et sportif français
Mathieu	Paul	Agence nationale du sport (ANS)	Chargé de l'animation « Héritage » et des dispositifs légués à l'Agence nationale du Sport
Moreira	Véronique	Comité national olympique et sportif français (CNOSF)	Vice-présidente en charge de l'éducation dans les Grandes Causes Nationales
Sanaur	Frédéric	Agence nationale du sport (ANS)	Directeur général
Trainels	Chloé	Comité paralympique et sportif français (CPSF)	Chargée du pôle développement
Trézières	Ludovic	Union française des œuvres laïques d'éducation physique (UFOLEP)	Directeur technique national

Section 3 : Administrations déconcentrées, élus locaux, instances sportives régionales (222 personnes)

• Région académique Auvergne-Rhône-Alpes

Nom	Prénom	Entité	Fonctions
Bisagni-Faure	Anne	Rectorat de région académique	Rectrice de la région académique Auvergne-Rhône-Alpes, rectrice de l'académie de Lyon, chancelière des universités
Chrétien	Jannick	Rectorat de région académique	Secrétaire générale de la région académique
Feutrier	Bruno	Rectorat de région académique	Délégué régional académique Jeunesse, Engagement et Sports
Fioni	Gabriele	Rectorat de région académique	Recteur délégué pour l'Enseignement supérieur, la Recherche et l'Innovation
Epale	Gilles	Mouvement associatif Auvergne-Rhône-Alpes	Président
Guennelon	Gérald	Maison régionale de la performance	Responsable
Jarrar	Mélissa	Comité régional olympique et sportif	Directrice

Loichet	François	Comité d'organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques Alpes françaises 2030	Directeur de cabinet
Plasse	Marie-Christine	Comité régional olympique et sportif	Présidente

- Académie de Grenoble**

Nom	Prénom	Entité	Fonctions
Auziès	Ingrid	Rectorat d'académie	Déléguée académique aux arts et à la culture
Battois-Locatelli	Régine	Rectorat d'académie	IA-IPR EPS, référente « Génération 2024 »
Bredin	Corinne	Rectorat d'académie	Secrétaire générale adjointe
Carlucci	Cinzia	Rectorat d'académie	Doyenne des IA-IPR
Cottet-Dumoulin	Agnès	Rectorat d'académie	Doyenne des IEN-ET-EG-IO
Fayant	Odeline	Rectorat d'académie	Responsable du pôle communication
Helay-Girard	Cyril	Rectorat d'académie	IA-IPR EPS, référent 30' APQ
Martin	Cédric	Rectorat d'académie	IA-IPR EPS, responsable dossier « Héritage 2024 »
Poncet	Sylvain	Rectorat d'académie	Conseiller technique établissements et vie scolaire
Sbaa	Philippe	Rectorat d'académie	IA-IPR EPS, référent Génération 2024
Wismer	Nicolas	Rectorat d'académie	Chef de la division des établissements (DIVET)
Eloy	Cédric	École élémentaire publique Pont du Drac, Fontaine (38)	Directeur et représentants de l'équipe pédagogique
Ferrand	Fabrice	École élémentaire publique Pont du Drac, Fontaine (38)	Adjoint au maire de Fontaine en charge des sports et responsable du CDOS 38
Boucenine	Estelle	Collège Jean Ferrat, Salaise-sur-Sanne (38)	Professeure d'EPS
Champin	Maxime	Collège Jean Ferrat, Salaise-sur-Sanne (38)	Assistant d'éducation
Charroin	Adeline	Collège Jean Ferrat, Salaise-sur-Sanne (38)	Secrétaire générale
Cherfi	Djamil	Collège Jean Ferrat, Salaise-sur-Sanne (38)	Principal
Marion	Christelle	Collège Jean Ferrat, Salaise-sur-Sanne (38)	Principale adjointe
Piery-Revol	Gaëlle	Collège Jean Ferrat, Salaise-sur-Sanne (38)	Professeure d'EPS
Rabut	Géraldine	Collège Jean Ferrat, Salaise-sur-Sanne (38)	Professeure d'EPS
Vallet	Pascale	Collège Jean Ferrat, Salaise-sur-Sanne (38)	Professeure de lettres, présidente du club de basketball local
Subileau	Ronan	Lycée professionnel Thomas Edison, Échirolles (38)	Proviseur
Adjil-Bendouam	Fawzia	Lycée professionnel Thomas Edison, Échirolles (38)	Professeure d'EPS, coordonnatrice de la section sportive
Ahrouch	Karima	Lycée professionnel Thomas Edison, Échirolles (38)	Professeure d'anglais
Faure	Sylvie	Université Grenoble Alpes	Directrice de la licence STAPS hybride et flexible (SHIFT)
Giroud	Philippe	Université Grenoble Alpes	Référent sportifs de haut niveau (SHN)

Heuzé	Jean-Philippe	Université Grenoble Alpes	Professeur des universités, chercheur en psychologie du sport
Oddon	Marc	Université Grenoble Alpes	Vice-président, en charge de la formation continue et du sport
Rezanoff	Yves	Université Grenoble Alpes, service universitaire des activités physiques et sportives (SUAPS)	Directeur
Carrot	Nicolas	Université Grenoble Alpes, association sportive	Président
Liprandi	Florence	Université Grenoble Alpes, association sportive	Animatrice danse et boxe
Fredenucci	Romain	Fédération française du sport universitaire	Directeur régional
Auria	Olivier	Club de volley assis du Pays voironnais (Pays Voironnais Volley)	Président
Crétier	Jean-Michel	Club de volley assis du Pays voironnais (Pays Voironnais Volley)	Membre du conseil d'administration
Disanto	Laure	Club de volley assis du Pays voironnais (Pays Voironnais Volley)	Vice-présidente
Olivera	Oriane	Club de volley assis du Pays voironnais (Pays Voironnais Volley)	Entraîneur
Bouchon	Laurine	Club de volley assis du Pays voironnais (Pays Voironnais Volley)	Co-responsable du para-volley et coach du collectif volley santé.
Amiot	Cédric	Comité de pilotage du dispositif national « Génération 2024 » pour l'académie de Grenoble	Directeur départemental de l'Union générale sportive de l'enseignement libre (UGSEL) (74)
Battois-Locatelli	Régine	Comité de pilotage du dispositif national « Génération 2024 » pour l'académie de Grenoble	IA-IPR EPS, référente « Génération 2024 »
Becü-Salaün	Chloé	Comité de pilotage du dispositif national « Génération 2024 » pour l'académie de Grenoble	Cheffe du SDJES 38
Crétin	Roland	Comité de pilotage du dispositif national « Génération 2024 » pour l'académie de Grenoble	Principal du collège La Vanoise (Modane, 73), référent « Génération 2024 » pour les chefs d'établissement
Eyssette	Fabien	Comité de pilotage du dispositif national « Génération 2024 » pour l'académie de Grenoble	CPD EPS et référent pour la Drôme
Faure	Thomas	Comité de pilotage du dispositif national « Génération 2024 » pour l'académie de Grenoble	Directeur départemental de l'Union générale sportive de l'enseignement libre (UGSEL) (38)
Garnier	Fabienne	Comité de pilotage du dispositif national « Génération 2024 » pour l'académie de Grenoble	CPD EPS et référente pour l'Isère
Gellens	Claudine	Comité de pilotage du dispositif national « Génération 2024 » pour l'académie de Grenoble	Précédente chargée de mission académique

Gonia	Florence	Comité de pilotage du dispositif national « Génération 2024 » pour l'académie de Grenoble	CPC EPS pour le département de la Savoie
Herbin	Christophe	Comité de pilotage du dispositif national « Génération 2024 » pour l'académie de Grenoble	Conseiller départemental du 73
Jogna	Florence	Comité de pilotage du dispositif national « Génération 2024 » pour l'académie de Grenoble	CDD EPS pour le département de la Savoie
Joly	Isabelle	Comité de pilotage du dispositif national « Génération 2024 » pour l'académie de Grenoble	CPD EPS et référente pour l'Ardèche
Lelong	Éric	Comité de pilotage du dispositif national « Génération 2024 » pour l'académie de Grenoble	CPD EPS et référente pour la Haute-Savoie
Listello	Jérôme	Comité de pilotage du dispositif national « Génération 2024 » pour l'académie de Grenoble	DAASEN de l'Isère
Maistre	Mickaël	Comité de pilotage du dispositif national « Génération 2024 » pour l'académie de Grenoble	CPD EPS et référente pour la Haute-Savoie
Malenfant	Christophe	Comité de pilotage du dispositif national « Génération 2024 » pour l'académie de Grenoble	Directeur régional de l'UNSS
Mazille	Laurent	Comité de pilotage du dispositif national « Génération 2024 » pour l'académie de Grenoble	CPD EPS pour l'Isère, représentant départemental de l'USEP
Montignon	Luc	Comité de pilotage du dispositif national « Génération 2024 » pour l'académie de Grenoble	DRAJES, référent « Pierre de Coubertin et Alice Milliat »
Moracchini	Vincent	Comité de pilotage du dispositif national « Génération 2024 » pour l'académie de Grenoble	Référent « Héritage »
Pomarel	Pierre-Jean	Comité de pilotage du dispositif national « Génération 2024 » pour l'académie de Grenoble	CPS EPS et référent pour la Drôme
Rabut	Olivier	Comité de pilotage du dispositif national « Génération 2024 » pour l'académie de Grenoble	Chargé de mission académique
Cantagrel	Étienne	Lycée Louise Michel, Grenoble	Responsable du suivi des élèves SHN et du sport- études
Laniel	Fabien	Fédération française du sport adapté	Directeur du tennis de table
Saunier	Aurélie	École primaire publique d'Agnin (38)	Directrice

- **Région académique Centre-Val de Loire**

Nom	Prénom	Entité	Fonctions
Juanico	Régis	Département de la Loire	Ancien député (2007-2022), conseiller général puis départemental de la Loire (depuis 2015)
Moulay	Mohamed	Région Centre-Val de Loire	Conseiller régional, délégué auprès du Président chargé des dossiers relatifs au sport et aux jeux Olympiques et Paralympiques

- **Région académique Grand Est**

Académie de Nancy-Metz

Nom	Prénom	Entité	Fonctions
Bataillon-Dal-Zuffo	Françoise	Département de la Moselle	Directrice générale adjointe, direction des sports et de la jeunesse
Weiten	Patrick	Département de la Moselle	Président du Conseil départemental de la Moselle, vice-Président de l'Assemblée des départements de France, référent sports et jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024 et représentant des départements de France au sein de la commission Héritage 2024

Académie de Strasbourg

Nom	Prénom	Entité	Fonctions
Bergouignan	Audrey	Institut pluridisciplinaire Hubert Curien (CNRS)	Chercheuse

- **Région académique Île-de-France**

Académie de Créteil

Nom	Prénom	Entité	Fonctions
Chanet	Jean-François	Rectorat de l'académie de Créteil	Recteur
Degraeve	Alexandra	Rectorat de l'académie de Créteil	Doyenne des IA-IPR
Javerzac	Pascal	Rectorat de l'académie de Créteil	Doyen des IEN-ET-EG-IO
Reibel	Bruno	Rectorat de l'académie de Créteil	IA-IPR d'EPS, référent académique « Génération 2024 », délégué académique à l'action sportive, à l'olympisme et au paralympisme (DAASOP)
Deniau	Guillaume	École élémentaire publique, Tremblay-en-France	Directeur
Fau	Céline	École élémentaire publique, Tremblay-en-France	Professeure des écoles
Fruitier	Nathalie	École élémentaire publique, Tremblay-en-France	Professeure des écoles

Quirico	Laure	École élémentaire publique, Tremblay-en-France	Professeure des écoles
Ollivier	Karine	École élémentaire publique, Tremblay-en-France	Professeure des écoles
Roustick	Nadia	École élémentaire publique, Tremblay-en-France	Professeure des écoles
Allain	Adeline	Collège Jean Zay, Bondy	Professeur d'EPS
Basso	Florence	Collège Jean Zay, Bondy	Directrice de la SEGPA
Cousy	Fanny	Collège Jean Zay, Bondy	Professeure d'histoire-géographie
Jean-Alphonse	Jill	Collège Jean Zay, Bondy	Principale adjointe
Lenain	Irina	Collège Jean Zay, Bondy	Secrétaire générale
Macherel	Violette	Collège Jean Zay, Bondy	CPE
Régnier	Hélène	Collège Jean Zay, Bondy	Principale
Thin-Louis Augustin	Johann	Collège Jean Zay, Bondy	Professeur d'anglais
Vallot	Alisson	Collège Jean Zay, Bondy	Professeure éducation musicale et champs choral
Durali	Serge	Université Sorbonne Paris Nord, UFR STAPS, Bondy	Professeur agrégé
Roland	Hugues	Université Sorbonne Paris Nord, UFR STAPS, Bondy	Professeur agrégé
Pernet	Florent	Université Sorbonne Paris Nord, UFR STAPS, Bondy	Enseignant du secondaire affecté dans le Supérieur
Sanzane	Jean	Université Sorbonne Paris Nord, UFR STAPS, Bondy	Enseignant contractuel de sociologie
Vallet	Cécile	Université Sorbonne Paris Nord, UFR STAPS, Bondy	Maîtresse de conférences
Zilbertin	Yves	Université Sorbonne Paris Nord, UFR STAPS, Bondy	Enseignant du secondaire affecté dans le Supérieur
Walstz	Arnaud	Université Sorbonne Paris Nord, UFR STAPS, Bondy	Enseignant du secondaire affecté dans le Supérieur
Sévère	Cédric	Union nationale du sport scolaire (UNSS)	Directeur régional
Terrien- Conques	Valérie	Fédération française du sport universitaire (FFSU)	Directrice régionale

Académie de Paris

Nom	Prénom	Entité	Fonctions
Clanet	Christophe	École supérieure de physique et de chimie industrielles et École polytechnique	Enseignant-chercheur
Prudhomme	Murielle	Université Paris Cité	Médecin-directrice du service de santé étudiante (SSE)
Thon	Raphaël	Centre national de la recherche scientifique (CNRS)	Ingénieur, responsable du suivi des actions scientifiques interdisciplinaires et transverses

- **Région académique Normandie**

Nom	Prénom	Entité	Fonctions
Louisy-Louis	Aline	Région Normandie	13 ^e vice-présidente en charge du sport et de la jeunesse

- **Région académique Nouvelle-Aquitaine**

Nom	Prénom	Entité	Fonctions
Blanquie	Fabrice	Région académique Nouvelle-Aquitaine	Secrétaire général adjoint
Huart	Jean-Marc	Région académique Nouvelle-Aquitaine	Recteur de la région académique Nouvelle-Aquitaine et recteur de l'académie de Bordeaux
Galderisi	Claudio	Région académique Nouvelle-Aquitaine	Recteur délégué pour l'enseignement supérieur, la recherche et l'innovation
Lamarque	Mathias	Région académique Nouvelle-Aquitaine	Délégué régional académique à la jeunesse, à l'engagement et aux sports (DRAJES)
Deriau-Reine	Claude	Région académique Nouvelle-Aquitaine	Chargé de mission « Grands événements sportifs » (GES)
Lapeyre	Clément	Union régionale sportive Léo Lagrange (URSLL) de Nouvelle-Aquitaine	Responsable formation et innovation
Peyras	Jean-Marcel	Union régionale sportive Léo Lagrange (URSLL) de Nouvelle-Aquitaine	Directeur
Poujade	Stéphanie	Comité régional olympique et sportif (CROS)	Directrice
Destandau-Sanchez	Marie-Noëlle	Centre de ressources d'expertise et de performance sportive (CREPS) de Bordeaux / Maison régionale de la performance (MRP)	Directrice adjointe

Académie de Poitiers

Nom	Prénom	Entité	Fonctions
Charton	Mathias	Rectorat d'académie	Délégué académique à l'éducation artistique et culturelle
Gautun	Grégory	Rectorat d'académie	Doyen des IEN ET-EG-IO
Perrillat	François	Rectorat d'académie	Recteur
Pinton	Aurélie	Rectorat d'académie	Doyenne des IA-IPR
Thévenot	Jean-Charles	Rectorat d'académie	IA-IPR EPS référent académique « Génération 2024 »
Alcindor	Nathalie	DSDEN de la Vienne	Inspectrice d'académie
Artaud	Frédéric	DSDEN de la Vienne	ADASEN et IEP EPS
Brousse	Caire	DSDEN de la Vienne	CPD EPS 1D
Menanteau	Alexandre	DSDEN de la Vienne	CPD EPS 2D
Roy	Barthélémy	DSDEN de la Vienne	Chef du SDJES

Blanzac	Isabelle	Groupe scolaire Les Genêts, Valdivienne (86)	Professeure des écoles
Charron	Élise	Groupe scolaire Les Genêts, Valdivienne (86)	Professeure des écoles
Fournier	Rémi	Groupe scolaire Les Genêts, Valdivienne (86)	Professeur des écoles
Grégoire	Paloma	Groupe scolaire Les Genêts, Valdivienne (86)	Professeure des écoles
Pillot	Séverine	Groupe scolaire Les Genêts, Valdivienne (86)	Professeure des écoles
Raveau	Laetitia	Groupe scolaire Les Genêts, Valdivienne (86)	Directrice
Frappier	Vanessa	Lycée polyvalent du Haut Val de Sèvre, Saint-Maixent-L'École (79)	Professeure d'EPS
Galvez	Yann	Lycée polyvalent du Haut Val de Sèvre, Saint-Maixent-L'École (79)	Professeur de peinture et finitions
Gaultier	Cécile	Lycée polyvalent du Haut Val de Sèvre, Saint-Maixent-L'École (79)	Professeure d'histoire-géographie
Noël	Pierre-Jean	Lycée polyvalent du Haut Val de Sèvre, Saint-Maixent-L'École (79)	Secrétaire général
Ploquin	Isabelle	Lycée polyvalent du Haut Val de Sèvre, Saint-Maixent-L'École (79)	Proviseure adjointe
Teulière	Marie	Lycée polyvalent du Haut Val de Sèvre, Saint-Maixent-L'École (79)	Proviseure
Vaillant	Nathalie	Lycée polyvalent du Haut Val de Sèvre, Saint-Maixent-L'École (79)	Directrice déléguée à la formation professionnelle et technologique
Hayer	Nicolas	Université de Poitiers	Directeur du service universitaire des activités physiques et sportives (SUAPS)
Monnet	Tony	Université de Poitiers	Directeur de l'UFR STAPS
Souchet	Gilles	Université de Poitiers	Responsable administratif et financier de l'UFR STAPS
Bourgeolet	Lucie	Communauté urbaine du Grand Poitiers	Coordinatrice des activités physiques et sportives
Brottier	Jean-François	Communauté urbaine du Grand Poitiers	Chef du service stratégie sportive
Cordeau	Paul	Union française des œuvres laïques d'éducation physique (UFOLEP)	Délégué
Freire	Manuel	Union sportive de l'enseignement du premier degré (USEP)	Président délégué
Gautier	Gilles	Union sportive de l'enseignement du premier degré (USEP)	Président
Gendraud	Christian	Club sportif TTACC 86	Président du comité départemental du tennis de table
Laurent	Loïc	Union nationale du sport scolaire (UNSS)	Directeur départemental, département de la Vienne
Leclerc	Laurent	Club sportif TTACC 86	Co-président
Machefaux	Claire	Union nationale du sport scolaire (UNSS)	Directrice régionale
Pigeot	Ludovic	Fédération française du sport universitaire (FFSU)	Directeur régional
Quessette	Jérôme	Club sportif TTACC 86	Co-président

- **Région académique Occitanie**

Académie de Toulouse

Nom	Prénom	Entité	Fonctions
Terral	Philippe	Université Toulouse III Paul Sabatier	Professeur des universités, sociologue

- **Région académique Provence-Alpes-Côte d'Azur**

Nom	Prénom	Entité	Fonctions
Delaunay	Benoit	Rectorat de région académique	Recteur de région académique
Follot	Marie-Laure	Rectorat de région académique	Secrétaire générale adjointe
Roux	Emmanuel	Rectorat de région académique	Recteur délégué à l'enseignement supérieur, à la recherche et à l'innovation

Académie d'Aix-Marseille

Nom	Prénom	Entité	Fonctions
Amatte	Lionel	Rectorat d'académie	IA-IPR d'EPS, référent académique « Génération 2024 »
Bourabaa	Madjid	Rectorat d'académie	DRAJES par intérim
Delouze	Marie	Rectorat d'académie	Déléguée académique aux arts et à la culture
Fortoul	Olivier	Rectorat d'académie	Vice-doyen des IEN 1D
Martin	Bruno	Rectorat d'académie	Secrétaire général
Pariaud	Pierre	Rectorat d'académie	Doyen des IEN ET-EG-IO
Mazuyer	Christophe	Rectorat d'académie	Doyen des IA-IPR
Basset	Magali	DSDEN des Bouches-du-Rhône	IEN de circonscription
Bessol	Jean-Yves	DSDEN des Bouches-du-Rhône	Directeur académique
Jourdan-Althiery	Marie	DSDEN des Bouches-du-Rhône	CPD EPS 2D
Loubières	Tristan	DSDEN des Bouches-du-Rhône	Directeur académique adjoint
Munot	Sabine	DSDEN des Bouches-du-Rhône	CPD EPS 1D
Paulhan	Yohan	DSDEN des Bouches-du-Rhône	IEN 1D en charge de la mission départementale EPS
Tabus	Thomas	DSDEN des Bouches-du-Rhône	Chef du SDJES 13
Amardeilh	Camille	École élémentaire Soude, Marseille	Professeure des écoles
Breton	Solène	École élémentaire Soude, Marseille	Professeure des écoles
Clerget	Camille	École élémentaire Soude, Marseille	Professeure des écoles
Cloé	Audrey	École élémentaire Soude, Marseille	Professeure des écoles
Coupé	Vanessa	École élémentaire Soude, Marseille	Professeure des écoles
Crillon	Marjorie	École élémentaire Soude, Marseille	Directrice
Djahafi	Myriam	École élémentaire Soude, Marseille	Professeure des écoles
Lavallard	Étienne	École élémentaire Soude, Marseille	Professeur des écoles
Siffredi	Marion	École élémentaire Soude, Marseille	Professeure des écoles
Adjimi	Fatiha	Lycée international Georges Duby, Aix-en-Provence	CPE
Arnauld	Maia	Lycée international Georges Duby, Aix-en-Provence	Professeure d'histoire-géographie

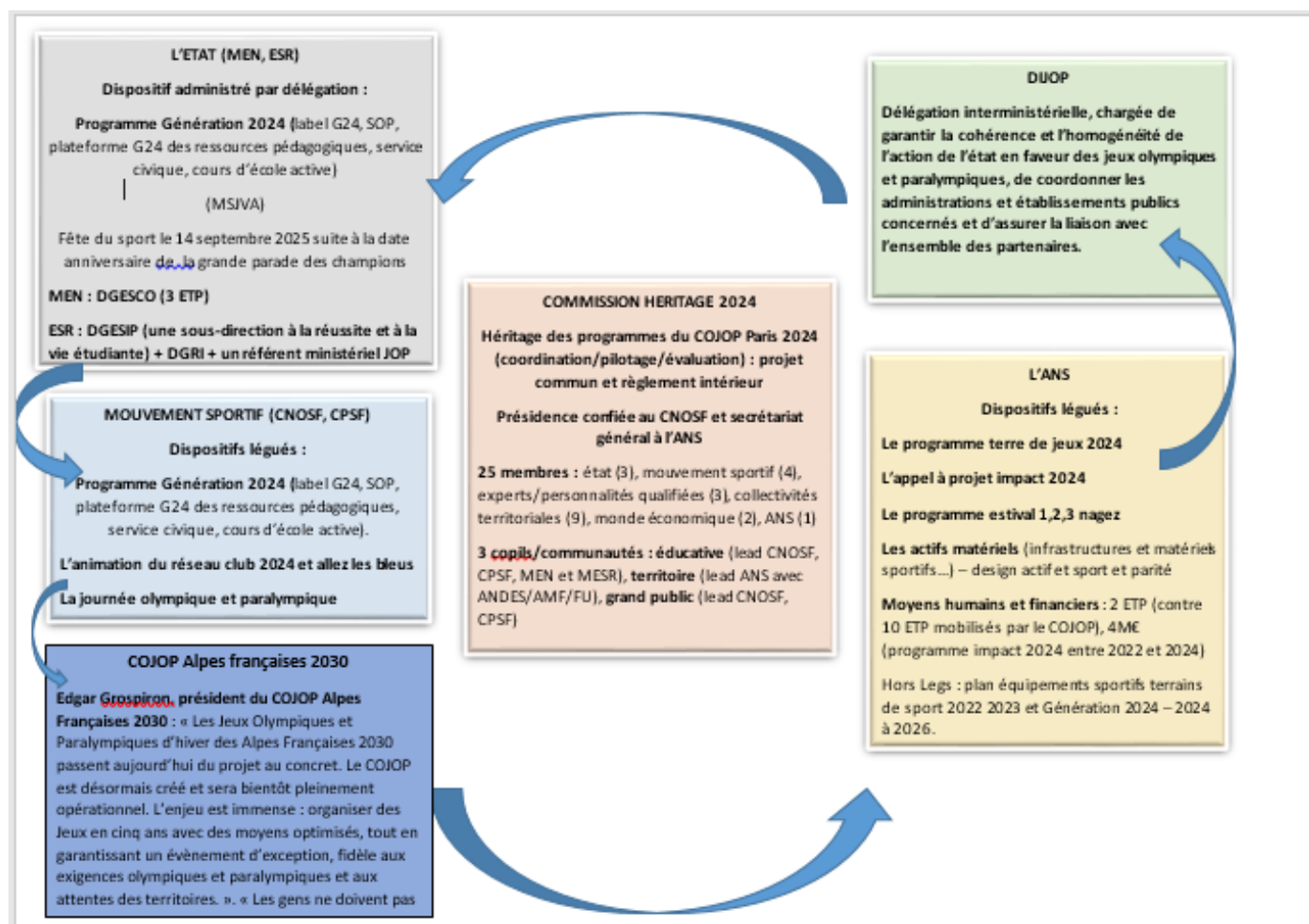
Charrier	Éric	Lycée international Georges Duby, Aix-en-Provence	Professeur de sciences économiques et sociales
Cortès	Guillem	Lycée international Georges Duby, Aix-en-Provence	Professeur d'anglais
Cortès	Lucas	Lycée international Georges Duby, Aix-en-Provence	AED
Deschaux	Isabelle	Lycée international Georges Duby, Aix-en-Provence	Proviseure adjointe
Errahmouny	Hanane	Lycée international Georges Duby, Aix-en-Provence	CPE
Esmiol	Benoit	Lycée international Georges Duby, Aix-en-Provence	Professeur d'histoire-géographie
Hugron	Alofi	Lycée international Georges Duby, Aix-en-Provence	AED
Joannidès	Véronique	Lycée international Georges Duby, Aix-en-Provence	CPE
Jolly	Stéphane	Lycée international Georges Duby, Aix-en-Provence	Professeur de sciences économiques et sociales
Kmieckowiak	Catherine	Lycée international Georges Duby, Aix-en-Provence	Professeure de lettres classiques
Lambert Landucci	Floriane	Lycée international Georges Duby, Aix-en-Provence	Professeure d'histoire-géographie
Lavignac	David	Lycée international Georges Duby, Aix-en-Provence	Professeur d'EPS
Legars	Vincent	Lycée international Georges Duby, Aix-en-Provence	Entraîneur sportif
Llorens	Valérie	Lycée international Georges Duby, Aix-en-Provence	Professeure d'économie-gestion
Massé	Muriel	Lycée international Georges Duby, Aix-en-Provence	Professeure d'histoire-géographie
Moriconi	Claire	Lycée international Georges Duby, Aix-en-Provence	Proviseure
Pacholski	Isabelle	Lycée international Georges Duby, Aix-en-Provence	Professeure d'EPS
Rigaud	Armand	Lycée international Georges Duby, Aix-en-Provence	Professeur d'EPS
Ruciero	Séverine	Lycée international Georges Duby, Aix-en-Provence	Professeure de physique
Verraux	Jefferson	Lycée international Georges Duby, Aix-en-Provence	AED
Dimeglio	Isabelle	Aix-Marseille Université	Vice-présidente déléguée au sport
Bertin	Denis	Aix-Marseille Université	Professeur des universités
Camps	Bernard	Aix-Marseille Université	Directeur du SUAPS
Casanova	Rémy	Aix-Marseille Université	Directeur de l'UFR de STAPS
Ferrer	Romain	Aix-Marseille Université	Gestionnaire de la cellule « Sportifs de haut niveau »
Goetgheluck Villaron	Charlène	Aix-Marseille Université	Maître de conférences, responsable du département « Activité physique adaptée », UFR de STAPS
Rey	Olivier	Aix-Marseille Université	Responsable du projet Mouv'en Santé

Adment	Maximilien	Conseil régional	Directeur par intérim à la Jeunesse, aux Sports et à la Solidarité
Chevallier	Franck	Maison régionale de la performance	Directeur
Claverie	Christian	Fédération française de voile	Cadre
Cottin	Lionel	Fédération française de voile	Directeur du pôle France
Dani-Lerussi	Bastien	Rugby Club Marseillais	Éducateur sportif
Di Napoli	Sophie	Centre nautique municipal Florence Arthaud (Marseille)	Responsable
Gourdon	Loïc	Centre de ressources, d'expertise et de performance sportive (CREPS)	Directeur général adjoint pour la région PACA
Isérable	Michael	Conseil départemental des Bouches-du-Rhône	Responsable du pôle « Projets sportifs »
Leydet	Jean-Christophe	Ville de Marseille	Responsable du service des activités nautiques et subaquatiques
Liberman	Hervé	Comité régional olympique et sportif (CROS) Conférence régionale du sport (CRdS)	Président Président
Raddas	Florent	Rugby Club Marseillais	Agent de développement et éducateur sportif
Timricht	Brahim	Association Le Grand Bleu	Président
Vergnes	Jacques	Conseil régional	Directeur délégué aux JOP Alpes françaises 2030

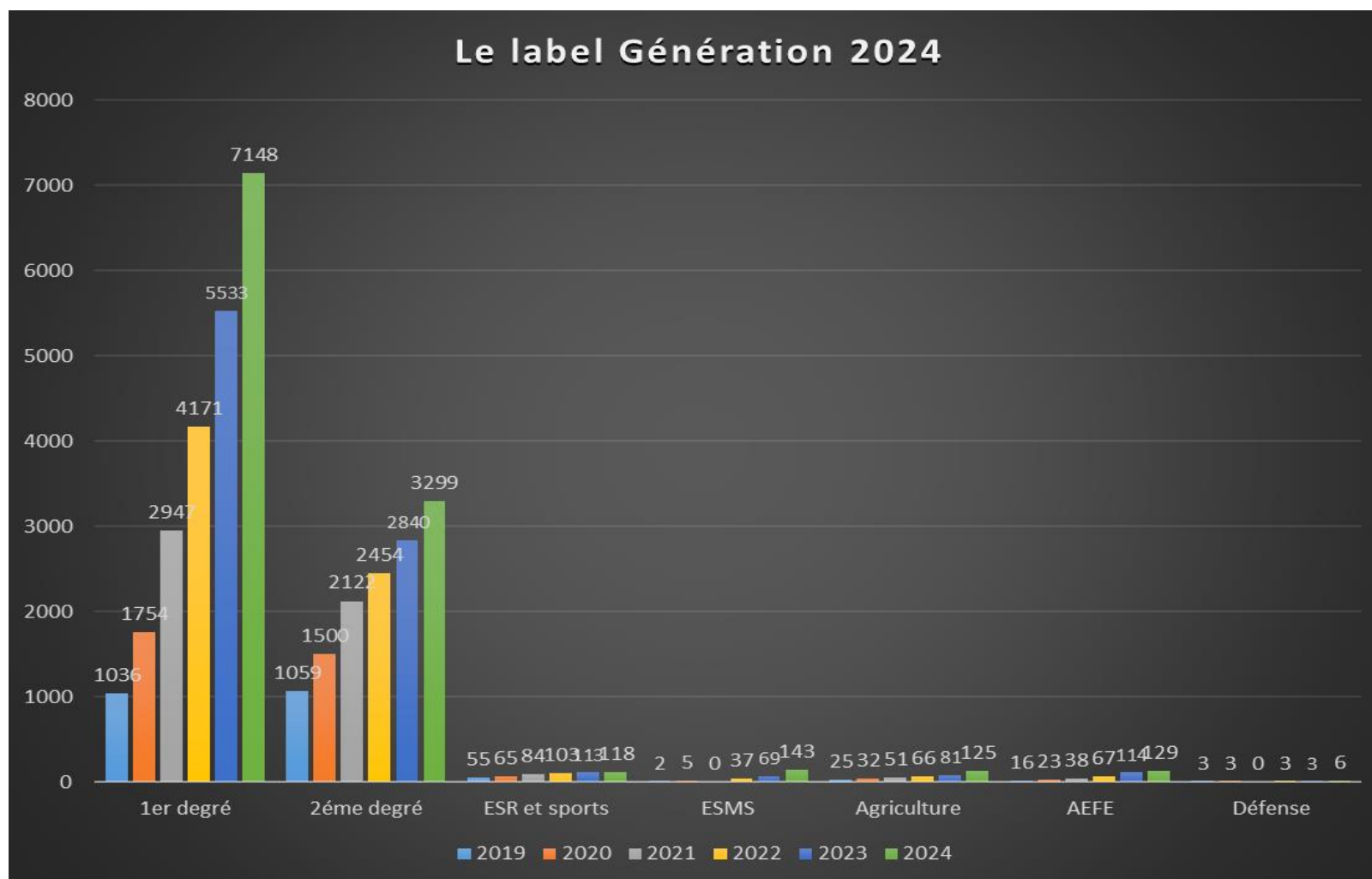
Liste des abréviations utilisées dans le présent rapport d'étape

ACM	Accueil collectif de mineurs
ANDES	Association nationale des élus en charge du sport
ANS	Agence nationale du Sport
ARS	Agence régionale de santé
CASF	Comité académique des savoirs fondamentaux
CVEC	Contribution de vie étudiante et de campus
CIJOP	Comité interministériel aux Jeux Olympiques et Paralympiques
CIO	Comité International Olympique
CNOSF	Comité national olympique et sportif français
COJOP	Comité d'organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques
CPSF	Comité paralympique et sportif français
DJEPVA	Direction de la jeunesse, de l'éducation populaire et de la vie associative
DIGES	Délégation interministérielle aux grands événements sportifs
DIJOP	Délégation interministérielle aux Jeux Olympiques et Paralympiques
ESSMS	Établissement ou service social médico-social
FFSU	Fédération française du sport universitaire
GESI	Grands événements sportifs internationaux
INJEP	Institut national de la Jeunesse et de l'Éducation populaire
IPC	International Paralympic Committee
QPV	Quartier prioritaire de la ville
SOLIDEO	Société de livraison des ouvrages olympiques
SOP	Semaine olympique et paralympique
UNSS	Union nationale du sport scolaire
USEP	Union sportive de l'enseignement du premier degré
ZRR	Zone de revitalisation rurale

La gouvernance nationale et la pérennisation du legs des jeux olympiques et paralympiques paris 2024



Le déploiement du label Génération 2024



Les équipements sportifs en France en 2021 (source data-es)

Nombre d'habitants	Densité de population par Km2	Nombre de QPV	Population vivant en ZRR (Zone de Revitalisation Rurale)
67 002 787	119,83	1 436	10 721 922 (16,0%)
Nombre d'équipements sportifs	Taux d'équipements pour 10.000 habitants	Nombre d'équipements sportifs pour 10km2	Superficie du territoire en Km2
310 399	46,33	5,55	559 151

Répartition par familles d'équipements



Bibliographie

- **Rapports du Sénat**

B. Gosselin, L. Darcos, Redonner du souffle aux « 30 minutes d'activité physique quotidienne à l'école » pour améliorer la santé des élèves, Sénat - Rapport d'information n° 774 (2023-2024), 25 septembre 2024, 47 p.

J.-J. Lozach, Projet de loi de finances pour 2025 : Sport, Sénat, Avis n° 149 (2024-2025), tome VI, fascicule 1, 21 novembre 2024.

- **Rapport de la Cour des comptes**

Les dépenses publiques liées aux jeux Olympiques et Paralympiques 2024 : premier recensement. Note d'étape, rapport public thématique, juin 2025.

- **Rapports de l'IGÉSR**

Le développement de l'activité physique et de la pratique sportive à l'école, n° 2021-057, mai 2021 (non public)

Éric Piozin, Édouard Leroy, Carole Sève (2023). Le développement de la pratique sportive étudiante (rapport n° 21-22 352A) IGÉSR (public)

- **Travaux de chercheurs**

Cécile Collinet, Fanny Raingeaud, L'héritage des jeux au prisme des dispositifs scolaires de mise à l'activité physique : les difficiles liens entre sport et école, Santé publique, 2024, volume 36, hors-série n° 2 (Activité physique et santé), pp. 55-59.

Pierre-Olaf Schut, L'héritage des Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024 : éducation, organisation sportive et politique publique, Hérodote. Revue de géographie et de politique, 2024, volume 192 (Géopolitique de l'olympisme), pp. 53-65.

Hugo Bourbillères, Le paradoxe olympique de l'héritage, Savoir/Agir, 2024, volume 64 (L'envers du décor olympique), pp. 35-51.

- **Dans la presse**

Les Jeux de Paris 2024 : une réussite éphémère, un héritage sacrifié (Guillaume Dietsch, enseignant en STAPS et Régis Juanico, député honoraire). La Tribune, 16 novembre 2024

Les présidents des fédérations sportives, qui espéraient surfer sur l'effet JO, s'inquiètent de la baisse du financement du sport en 2025 (Hortense Leblanc). France Info, 8 novembre 2024

L'héritage des JO passe par un soutien à la pratique sportive (Collectif). Les Échos, 5 novembre 2024

L'héritage de Paris 2024 (Didier Palmert, Julian Jappert). Les Échos, 6 septembre 2024

- **Autres publications**

Synthèse du rapport post-jeux durabilité et héritage de Paris 2024 - axe stratégique-livrer des jeux plus responsables, décembre 2024

Demain le Sport : après les Jeux, comment la jeunesse s'engage-t-elle au service du sport ? (Audio 43 min). France Info, 29 novembre 2024

Sport pour tous : le rendez-vous manqué des J.O ? (Audio 35 min). France Inter, émission Le Téléphone sonne, 19 novembre 2024

Paris 2024 : quel héritage pour notre jeunesse ? (Vidéo 26 min). SQOOL TV, 21 octobre 2024

La jeunesse pense un nouveau modèle sportif pour avoir un réel héritage des JOP (Vidéo 2 h) Anestaps, 18 octobre 2024

PLF 2025 et crédits sport : la fin de l'héritage ? France Urbaine, 17 octobre 2024

Génération 2024 - Bilan du programme Éducation et jeunesse de Paris 2024, octobre 2024